

# **LA MORT DE LA REINE**

**LES SUITES DE L'AFFAIRE DU COLLIER — D'APRÈS DE  
NOUVEAUX DOCUMENTS RECUEILLIS EN PARTIE PAR A.  
BÉGIS**

**PAR FRANTZ FUNCK-BRENTANO**

PARIS - HACHETTE ET Cie - 1902.

- I. — La comtesse de La Motte à la Salpêtrière.**
- II. — L'évasion.**
- III. — Cagliostro au peuple français.**
- IV. — Cagliostro contre le gouverneur de la Bastille.**
- V. — La monarchie absolue.**
- VI. — Joseph Balsamo.**
- VII. — Une visite de Gœthe à Palerme.**
- VIII. — Toussaint de Beaussire.**
- IX. — Madame de La Motte écrit l'histoire de sa vie.**
- X. — Les pamphlets.**
- XI. — Mouvements révolutionnaires.**
- XII. — La fin de Jeanne de Valois.**
- XIII. — Le salon de Vénus.**
- XIV. — La mort de la reine.**
- XV. — Le cardinal de Rohan dans son diocèse.**
- XVI. — Lamotte-Collier.**
- XVII. — Légendes.**

## PRÉFACE

Méditant à Sainte-Hélène sur les événements de la Révolution, Napoléon remontait à l'Affaire du Collier : *Peut-être, disait-il, la mort de la reine date-t-elle de là*<sup>1</sup>. Goethe pensait de même. Avant eux Mirabeau avait dit : *Le procès du Collier a été le prélude de la Révolution*. Et c'est la conclusion des historiens modernes les mieux informés, comme M. Pierre de Nolhac. Leur opinion a été citée dans un livre précédent, consacré aux origines et au développement du procès<sup>2</sup>. On trouvera dans les pages qui suivent la destinée ultérieure des personnages mêlés à l'intrigue ; on y verra par quel enchaînement de circonstances Marie-Antoinette fut conduite à l'échafaud.

Les documents inédits qui ont été utilisés sont très nombreux. Sur la plupart des points, on aura connaissance de faits encore ignorés. Nous ne nous permettons de le dire qu'afin de pouvoir ajouter que nous sommes redevables d'une grande partie de ces informations à l'érudition de M. Alfred Bégis, archiviste-trésorier de la Société d'histoire contemporaine et secrétaire de la Société des Amis des livres.

---

<sup>1</sup> Général baron Gourgaud, *Sainte-Hélène*, journal inédit, I, 398.

<sup>2</sup> *L'Affaire du Collier*.

## I. — LA COMTESSE DE LA MOTTE À LA SALPÊTRIÈRE<sup>1</sup>.

Le libraire Hardy, qui rédige au jour le jour comme un procès-verbal des fluctuations de l'opinion, note le mouvement qui se dessina en faveur de Jeanne de Valois, comtesse de La Motte, dès après son exécution.

Le fait est constant. On avait vu un revirement semblable après le supplice de la marquise de Brinvilliers. M. le docteur Brouardel y insistait cette année même, dans sa leçon d'ouverture, du cours de médecine légale à la Faculté de Paris. L'éminent professeur disait que le médecin légiste, dans les dépositions qu'il était appelé à faire devant les tribunaux, à la charge de l'accusé, ne devait jamais relever que ce qui ne pouvait être l'objet d'aucune discussion, et encore, devenant accusateur, demeurer soigneusement en deçà des présomptions qu'il considérait comme établies. Le revirement d'opinion se produit presque toujours. Voici une femme coupable d'un crime. Dans le premier moment, l'indignation est extrême ; ce sont des cris de mort. Abandonnée à la foule, la misérable serait lynchée. Les mois passent. La malheureuse est enfermée ; elle est à présent seule, faible, délaissée. Le réquisitoire à l'audience est impitoyable : la condamnation est cruelle — tandis que le souvenir du crime s'est affaibli ou que la pensée s'y est accoutumée. Bientôt le public n'écoute plus que sa sensibilité, son émotion, ses sentiments chevaleresques. Est-il bien sûr que cette femme fût coupable ? elle avait des ennemis. Quelques-uns disent : c'est une martyre.

Les détails de l'exécution de Mme de La Motte avaient été horribles. Ils se répandirent dans Paris. La foule en fut impressionnée. On redisait ses imprécations à la reine et au cardinal de Rohan, ses accusations contre eux, ses reproches au Parlement, tout de miel et d'indulgence pour les personnages d'importance, toujours prêt à servir la Cour, la noblesse et le clergé. **A peine l'arrêt contre la dame de La Motte venait-il de recevoir son exécution, écrit Hardy, un certain public, ému de compassion, peut-être parce qu'il la regardait comme une victime d'une intrigue de Cour, se permettait déjà de blâmer le Parlement qu'on croyait pouvoir accuser d'une sévérité outrée en cette circonstance. On cherchait à répandre de l'odieux sur son jugement et clabaudait contre la violence qu'on s'était vu forcé d'employer.**

Il n'est pas étonnant, lisons-nous dans les *Mémoires* de la princesse de Lamballe<sup>2</sup>, que Paris qui, jusqu'à ce moment, s'était plu avec la reine comme avec une divinité bienfaisante dont les seuls regards portent la consolation dans l'âme des infortunés, ne put comprendre comment elle avait abandonné Mme de La Motte à l'horreur de son sort, et comme le Français est extrême en tout, de l'idolâtrie qu'il avait pour elle, il passa à l'indignation. L'opinion publique devint chancelante sur son compte et les ennemis particuliers de cette princesse

---

<sup>1</sup> Lettre anonyme à la baronne de Saint-Rémy, conservée aux *Archives nationales*, F, 7/4445, B. — Documents inédits publiés par Pierre Calmettes, dans la *Revue hebdomadaire*, 1902, 8 février, p. 139-157. — *La Correspondance secrète*, le *Bachaumont*, le *Journal de Hardy*, les *Gazettes de Leyde* et d'*Utrecht*, aux dates. — *Vie de Jeanne de Saint-Rémy*, t. II. — Les *Mémoires* de Mme de Campan et ceux du comte Beugnot.

<sup>2</sup> II, 37-39. — Ces mémoires, publiés en 1820, sont l'œuvre de Mme Catherine Hyde, marquise G. Broglio-Solari, attachée au service de la princesse de Lamballe, écrivant d'après les entretiens de cette dernière, ses lettres et dos papiers laissés par elle.

excitèrent les mécontents. La reine ne vit plus sur ses pas cette foule qui se pressait autrefois pour la voir, elle n'entendit plus ces murmures flatteurs. Personne ne dit à la reine que cette froideur, que la foule lui témoignait, pouvait avoir des suites funestes, et loin de chercher à la détruire elle en fut offensée. Sa physionomie, jadis si douce, si caressante, ne peignit en public que la hauteur et le dédain pour l'opinion de ceux qu'elle était loin de regarder comme pouvant disposer de son sort et de celui de sa famille.

Les gravures aux étalages des imagistes représentaient la comtesse dans le costume de la Salpêtrière : une robe de bure grossière, d'un gris cendré, avec des bas de même couleur, un jupon de laine brune, un bonnet rond, une chemise de grosse toile et une paire de sabots. Les journaux relataient par le menu les détails de la vie qu'elle menait en prison. Il devenait impossible de ne pas en être touché.

La situation de la comtesse, dit la *Gazette d'Utrecht*, commence à intéresser jusqu'aux personnes qui étaient le plus insensibles à son châtement. On a bien tort de croire que cette infortunée jouisse dans la maison où elle est enfermée de quelque préférence sur ses compagnes. Elle est étendue sur un lit de douleur, qu'elle trempe de ses larmes. Il est vrai que des mains bienfaisantes ont volé à son secours ; mais l'usage où l'on est dans cette maison de reporter sur la totalité des individus les douceurs que les âmes charitables destinent privativement à l'un d'eux, fait qu'elle ressent à peine les effets de la bienfaisance de ceux qui veulent la soulager. Son teint est jaune. Elle est extrêmement maigrie. Elle se trouve confondue avec une foule de femmes, rebut de la nature et de la société, flétries comme elle, et qui ont cependant des égards pour cette malheureuse qu'elles appellent *la comtesse* et qu'elles cherchent à consoler. La dame de La Motte ne pleure que son honneur perdu et non pas son état affreux. Couchée avec trois autres, elle repose sur une paille très dure. La plupart du temps, elle est obligée de passer la nuit sur un banc, ou, éveillée, elle ne fait que gémir dans une salle où les fenêtres sont à dix pieds de terre. Là, on ne voit jamais de lumière, excepté celle du jour à moitié intercepté. Elle porte les habits de la maison. Elle n'a que quelques mauvaises camisoles et quelques bonnets ronds, mais après qu'ils seront usés il faudra qu'elle se contente de hardes de bure. La nourriture est du pain noir ; les dimanches une once de viande, les jeudis un morceau de fromage, les autres jours des fèves, des lentilles détremées dans beaucoup d'eau.

On citait d'elle des traits admirables, à faire pleurer, et on pleurait. Elle avait écrit à l'archevêque de Paris une lettre sublime par le tableau des souffrances qu'elle y trace et par la piété et la résignation qu'elle y fait paraître. Comme M. Tillet, l'un des administrateurs de l'Hôpital général, la consolait, l'exhortant à sécher ses pleurs :

— Je sécherai donc mes larmes, monsieur, puisque vous l'exigez ; mais vous laisserez du moins couler celles de la reconnaissance.

La dame de La Motte, note la *Gazette de Leyde*, devient de plus en plus stoïque et résignée à son sort. Elle s'occupe, la plus grande partie de la journée, à lire et à méditer le livre ascétique de *l'Imitation de Jésus-Christ*....

... La plus grande partie de la journée à méditer le livre ascétique..., et la reine osait dire qu'elle était une criminelle !... C'était une sainte.

Une de ces anecdotes, journalièrement portées à la connaissance du public, remplit l'Europe d'attendrissement. On apprit — et les gazettes furent sur le point de

tirer à ce propos des éditions spéciales, l'usage des gros titres en vedette n'étant pas encore connu — on apprit que ces pauvres femmes de la Salpêtrière, jeunes et vieilles, voleuses et filles de joie, ramassis de tous les vices, rebut de l'espèce humaine, touchées de tant de vertu et de résignation, de tant de bonté et de tant de grâces, avaient boursillé entre elles, l'une se privant de tabac à priser et l'autre d'envoyer à son garde-française les trois sols de sa semaine, pour offrir à la comtesse, variant ainsi le menu, — pain de seigle, lentilles cuites à l'eau et fromage, — un plat de petits pois au lard.

Un plat de petits pois au lard ! Ah ! ces natures simples et primitives ! Le Christ, observait éloquemment la gazette de Hollande, connaissait l'âme humaine quand, sur le Golgotha, flétrissant les riches, il inclinait la tête vers le bon larron.

Aussi, riches et nobles furent-ils piqués d'émulation. De longtemps la Salpêtrière n'avait reçu tant et de si brillantes visites : ce sont la maréchale de Mouchy, la duchesse de Duras, Mme du Bourg, cent autres. Une lettre anonyme, écrite de la maison de détention à la baronne de Saint-Rémy, sœur de Jeanne de Valois, lui dit : Tous les grands ont été pour voir votre sœur, ils sont tous portés pour elle. Qui ne le serait pas, grand Dieu ! lui seul connaît la vérité et la pureté de son cœur ! Le duc d'Orléans, qui dirigeait la franc-maçonnerie et préparait son rôle révolutionnaire, vit dès lors le parti qu'il pourrait tirer de l'aventure, et la duchesse d'Orléans prit la tête de ce joli mouvement de compassion. Faites un mémoire à la duchesse d'Orléans, dit la lettre à Marie-Anne de Saint-Rémy.

On parla naturellement de tentatives d'évasion. L'une d'elles aurait été particulièrement pittoresque. La comtesse, écrit la *Gazette d'Utrecht*, à la date du 1er août, a tenté de s'évader. Elle avait déjà fait un trou pour y passer la tête. Elle s'est engagée dans cette ouverture de manière à ne pouvoir ni reculer, ni avancer. La frayeur l'a saisie : vainement elle se débattait, elle a crié, on l'a trouvée dans cette position. Et cette tentative n'a fait que lui procurer un accroissement de rigueur.

Parmi tant d'âmes compatissantes qu'émut le sort de Jeanne de Valois, il en est une qui occupe une place particulière, à cause de sa grâce délicieuse et de sa délicieuse bonté.

Louise de Carignan était restée veuve à dix-huit ans d'un mari mort de débauches, Stanislas de Bourbon, prince de Lamballe. La plus grande beauté de Mme de Lamballe, disent les Goncourt, était la sérénité de la physionomie. L'éclair même de ses yeux était tranquille. Malgré les secousses et la fièvre d'une maladie nerveuse, il n'y a pas un pli, pas un nuage sur son beau front, battu de ces longs cheveux blonds qui boucleront encore autour de la pique de septembre. Italienne, Mme de Lamballe avait les grâces du Nord. Son âme avait la sérénité de son visage. Elle était tendre et pleine de caresses, toujours prête aux sacrifices, dévouée dans les moindres choses, désintéressée par-dessus tout. Son esprit avait les vertus de son caractère, la tolérance, la simplicité, l'amabilité, l'enjouement tranquille. Ne voyant pas le mal et n'y voulant pas croire, Mme de Lamballe faisait à son image les choses et le monde, et, chassant toute vilaine pensée avec la charité de ses illusions, sa causerie gardait la paix et la douceur.

Le sort horrible de Mme de La Motte frappa le système nerveux, sensible et surexcité de la jeune princesse. Son imagination s'exalta à la pensée d'une erreur judiciaire. Elle se souvenait d'avoir vu son vénéré beau-père, le doux et charitable duc de Penthièvre, recevant à Châteautilain Mme de La Motte avec les

honneurs réservés aux princesses du sang. Elle était liée avec la duchesse d'Orléans, sa belle-sœur. Elle présidait des loges maçonniques<sup>1</sup>. A ce moment même, sentant la reine un peu délaissée parmi les inimitiés qui grandissaient autour d'elle et devenaient dangereuses, la princesse de Lamballe, qui s'était délicatement écartée devant Mme de Polignac, revenait à l'intimité de sa souveraine, et cependant, à ce moment même, elle ne pouvait s'empêcher d'aller porter à la Salpêtrière les consolations de son grand cœur. Mais les natures comme la sienne ne sont pas facilement comprises. La Salpêtrière avait alors pour supérieure Mme Robin, dite sœur Victoire. Mme de Lamballe insistait un jour pour voir la prisonnière, arguant de sa qualité de princesse du sang qui devait ouvrir devant elle toutes les portes. Sœur Victoire s'y refusait, ne croyant qu'à une curiosité vaine, où la condamnée n'eût trouvé qu'une humiliation de plus.

Mais pourquoi ne puis-je voir Mme de La Motte ?

— Madame, c'est qu'elle n'y est pas condamnée.

---

<sup>1</sup> Pierre de Nolhac, *la Reine Marie-Antoinette*, p. 227.

## II. — L'ÉVASION<sup>1</sup>.

Mme de La Motte était servie à la Salpêtrière par une des prisonnières nommée Angélique : une fille qui avait été condamnée à une détention perpétuelle pour avoir, dans le désespoir du délaissement, tué son enfant<sup>2</sup>. Vers la fin de novembre 1786, une sentinelle en faction dans l'une des cours de l'Hôpital, passant le bout de son fusil à travers un carreau de vitre cassée, réveilla Angélique endormie. Le soldat lui apprit que l'on songeait à sa délivrance et à celle de sa maîtresse. Le lendemain il lui tendit un billet écrit à l'encre sympathique, dont Angélique fit reparaitre l'écriture à la chaleur. Une correspondance suivie s'engagea. **L'important**, disaient les inconnus qui avaient pris à cœur le sort de Jeanne de Valois, **est d'obtenir un modèle de la clé ouvrant la porte par où la prisonnière devra sortir**. Mais comment se procurer ce modèle ? Jeanne eut la pensée d'examiner avec soin, chaque jour, la clé pendue au trousseau de la religieuse qui venait la visiter. Puis, quand la bonne sœur était éloignée, elle s'efforçait d'en tracer une reproduction exacte sur une feuille blanche. Le lendemain, nouvel examen, qui faisait corriger l'image sur l'un ou l'autre point. Le trou de la serrure donnait la dimension. Jeanne estima enfin que son dessin, retouché plus de vingt fois, devait être exact. Elle le fit passer à la sentinelle et, peu de jours après, celle-ci rapporta une clé qui — ô merveille — ouvrait la serrure<sup>3</sup>.

L'une après l'autre, la sentinelle lui avait fait passer les diverses parties d'un travesti : redingote, culotte, chapeau. Cependant Angélique, qui devait demeurer prisonnière toute sa vie, était mise en liberté<sup>4</sup>. Une autre prisonnière, nommée Marie<sup>5</sup>, fut placée près de Jeanne et, aussitôt, lui rendit les mêmes services. Mais la sentinelle demeura quelque temps sans reparaitre et déjà Mme de La Motte s'alarmait, quand elle reçut, par la même voie, ce billet :

**Hé bien ! votre chère Angélique est libre, nommez le jour où vous voulez l'être.**

Mme de La Motte répondit : le 5 juin. Elle savait que ce jour, sœur Saint-Joseph, chargée de fermer les portes du corridor, devait aller au bois de Vincennes.

Mme de La Motte revêtit son déguisement : redingote en lévite bleu de roi, gilet et culotte noirs, des brodequins, un chapeau rond haut de forme ; elle prit une badine et mit des gants de peau. La clé ouvrit les portes. Les deux fugitives arrivèrent dans les cours où elles se mêlèrent à la foule. Elles savaient qu'elles devaient gagner la Seine où une barque, montée par deux hommes, les attendait. Elles trouvent la barque, y prennent place. Les hommes rament

---

<sup>1</sup> Mêmes sources que pour le chapitre précédent.

<sup>2</sup> Angélique Génicaud, fileuse à Romorantin, condamnée, par arrêt du Parlement du 16 juillet 1772, à une détention perpétuelle à la Salpêtrière.

<sup>3</sup> D'après les documents publiés par M. Pierre Calmettes (*Revue hebdomadaire*, 1902, 8 février, p. 154), la comtesse de La Motte aurait ouvert les portes à l'aide d'un **rossignol**. Il est difficile de décider si ce que la déposante, Jeanne Courilleau, appelle un rossignol n'était pas la clef faite sur les indications de Mme de La Motte. D'autre part, on sait à quel point le témoignage de cette dernière, que nous avons suivi en cette circonstance, est sujet à caution.

<sup>4</sup> Elle venait d'être déchargée de sa peine, le 1er mai 1787.

<sup>5</sup> Une fille nommée Marie, incarcérée pour vol domestique, vol de linge au commissaire Guyot.

jusqu'à Charenton : sur la berge se trouve un fiacre pour conduire les fugitives à Maison-Rouge où elles passent la première nuit.

La seconde étape fut Provins. Dans les rues de la petite ville un groupe d'officiers, fixant les jeunes femmes, devine le travesti. L'un d'eux se détache :

Beau cavalier, dussiez-vous me conduire au fond de l'enfer, je vous suivrai.

Mme de La Motte était muette d'angoisse.

Je vous ai devinée, continue le soldat. Vous êtes une demoiselle échappée du couvent, qui va rejoindre l'homme heureux de posséder son cœur.

— Monsieur, si vous en êtes persuadé, cessez de vous attacher à mes pas ; votre obstination n'est-elle pas indiscreète ?

Indiscreète évidemment. Le galant s'éloigna.

Avertie par l'aventure, Mme de La Motte jugea prudent de quitter son travesti. Marie, dans une boutique de la ville, acheta des effets de paysanne, un panier, du beurre et des œufs.

A une lieue de Provins, des rangées de saules grisâtres bordent les rives de la Voulzie qui coule joyeuse et claire entre de fraîches prairies. Des touffes de jonc et de longues herbes d'eau font des rideaux où le vent murmure. Les deux fugitives y trouvent un abri. Les habits d'hommes sont mis en un paquet noué d'une ficelle avec une pierre et jetés dans le fond de l'eau. Voici Jeanne marchant sur la route, paysanne champenoise, légère et court vêtue, et fort mignonne dans son corset de toile à mille raies, tablier de même étoffe, en jupe de calmande rayée bleu, rose et blanc, ses petits pieds dans une grosse paire de souliers surmontés de boucles luisantes. Elle a dans son panier du beurre frais et des œufs blancs qu'elle va vendre à la foire prochaine. Les paysans qui passent hèlent la jolie fille fraîche et rieuse, et, en carriole, lui font faire un bout de chemin. Elle va ainsi jusqu'à Troyes, d'où elle gagne les environs de Bar-sur-Aube.

Elle arrive aux Crottières, carrières exploitées à ciel ouvert, d'où l'on extrait le moellon dont sont construites beaucoup de maisons dans la ville. Les Crottières servaient de refuge aux vagabonds et aux gens sans aveu. Un petit bois de sapin les sépare de la route qui conduit de Bar-sur-Aube à Clairvaux. C'est une hauteur d'où l'on découvre la ville que l'Aube enlace de ses bras brillants, derrière le village de Fontaine, si pittoresque avec ses vieux ponts et ses moulins qui tournent, tictaquant. La Bresse vient s'y nouer, comme un ruban qui chatoie dans l'herbe grasse, et se plisse capricieuse, frissonnante, aux files tremblotantes des roseaux. Et, dans le fond, s'arrondissent en coupole sombre les coteaux de Sainte-Germaine, sur lesquels Saint-Pierre profile son clocher pointu. Aux ténèbres des Crottières la fugitive s'est blottie. Elle envoie Marie, avec des billets, aux parents et anciens amis qu'elle connaît à Bar-sur-Aube. M. de Surmont, qui l'avait recueillie dans sa maison, il y a bien des années, lors de sa fuite du couvent de Longchamp, vient la trouver de nuit. Ils causent assis sur le bord de la route. Il lui laisse quelque argent. Lorsque cette infortunée, fuyant la Salpêtrière, dit Beugnot, vint se cacher dans les carrières pendant la nuit, ma mère, qui n'avait cessé de défendre son innocence, même après le jugement, eut le courage d'aller l'y chercher. Elle lui rapporta un secours de vingt louis qu'elle lui avait confiés pour des malheureux dans le temps de sa prospérité. Elle fit plus. Elle releva à ses propres yeux cette femme, alors flétrie, en approchant d'elle la plus pure vertu.

De Bar-sur-Aube, Jeanne et sa fidèle compagne gagnèrent la Lorraine, Nancy, puis Lunéville, puis Metz, Thionville, Ettingen et Hollerich, dans le grand-duché de Luxembourg, où elles furent accueillies chez une dame Schilz. Par la Belgique, Bruges, Ostende, elles atteignirent l'Angleterre, Douvres, Londres, où Mme de La Motte put se jeter dans les bras de son mari, le 4 août 1787, à quatre heures du soir.

Quelle main mystérieuse avait favorisé sa fuite ? Elle l'ignora toujours. L'opinion du temps fut que la reine elle-même avait frayé les voies à l'évasion<sup>1</sup>. Mme Campan n'en doute pas : Par une suite de fausses vues qui dirigeaient les démarches de la Cour, on y trouva que le cardinal et la femme La Motte étaient également coupables et inégalement jugés et on voulut rétablir la balance. Cette nouvelle faute confirma les Parisiens dans l'idée que cette créature, qui n'avait jamais pu pénétrer même jusqu'au cabinet des femmes de la reine, avait réellement intéressé cette infortunée princesse.

---

<sup>1</sup> *Vie de Jeanne Saint-Rémy*, II, 217.

### III. — CAGLIOSTRO AU PEUPLE FRANÇAIS<sup>1</sup>.

A Cagliostro comme à Mme de La Motte, l'Angleterre offrit un asile.

A peine sorti de la Bastille, voyant le mouvement d'unanime sympathie qu'avait provoqué Nicole d'Oliva, Cagliostro, avec son sentiment très fin de l'opinion publique, s'était empressé d'envoyer à la jeune femme sept cents écus. Cc qui fut aussitôt dans les gazettes avec des commentaires : C'est ainsi que cet homme extraordinaire se venge des bruits calomnieux. On l'accuse de charlatanisme et il passe sa vie à soulager les infortunes. Dans le petit logement qu'il occupa un moment à Passy, il reçut avant de partir tout Paris, des écrivains, des parlementaires, Duval d'Éprémesnil ; et comme on croyait devoir parler de son malheur, il étalait des richesses immenses en disant : Je n'ai besoin de personne, ne me plaignez pas.

Le 13 juin, il fit ses préparatifs de départ pour obéir à la lettre de cachet qui l'exilait de France. Après être allé chercher sa femme, qui s'était retirée à Saint-Denis, il arriva le 16 à Boulogne et s'embarqua pour l'Angleterre : La côte que je quittais, dit-il, était bordée par une foule de citoyens de tous États, qui me bénissaient, me remerciant du bien que j'avais fait à leurs frères. Ils m'adressaient les adieux les plus touchants. Les vents m'emportaient déjà loin d'eux ; je ne les entendais plus, mais je les voyais encore les mains levées vers le ciel, et moi de les bénir à mon tour, de m'écrier, de répéter comme s'ils pouvaient m'entendre : *Adieu, Français ! Adieu mes enfants, adieu ma patrie !*

Dès son arrivée à Londres, Cagliostro publia sa célèbre lettre au peuple français. Elle est datée du 26 juin 1786.

On m'a donc chassé de France, s'écrie le prophète, on a trompé le roi ! Les rois sont à plaindre d'avoir de tels ministres. J'entends parler du baron de Breteuil. Qu'ai-je fait à cet homme ? De quoi m'accuse-t-il ? — d'être aimé du cardinal et de ne l'avoir pas abandonné, de chercher la vérité, de la dire et de la défendre ; de soulager l'humanité souffrante, par mes aumônes, par mes remèdes, par mes conseils. Voilà mes crimes ! Il ne peut digérer qu'un homme dans les fers, qu'un étranger sous les verrous de la Bastille, sous sa puissance à lui, digne ministre de son horrible prison, ait élevé sa voix comme je l'ai fait, pour le faire connaître, lui, ses principes, ses agents, ses créatures.

Au reste, tirez-moi d'un doute. Le roi m'a chassé de son royaume, mais il ne m'a pas entendu. Est-ce ainsi que s'expédient en France toutes les lettres de cachet ? Si cela est, je vous plains, surtout tant que ce baron de Breteuil aura ce dangereux département. Quoi ! vos personnes, vos biens sont à la merci de cet homme ? Tout seul, il peut impunément tromper le roi, il peut, sur des exposés calomnieux et jamais contredits, surprendre et faire exécuter, par des hommes qui lui ressemblent, des ordres rigoureux qui plongent l'innocent dans un cachot et livrent sa maison au pillage ?

---

<sup>1</sup> Mêmes sources quo pour le chapitre X de l'ouvrage *l'Affaire du Collier*, et, en plus, le *Bachaumont*, le *Journal de Hardy*, le *Courrier de l'Europe* et la *Gazette d'Utrecht*, aux dates.

Toutes les prisons d'État sont-elles comme la Bastille ? — On n'a pas idée des horreurs de celle-ci : la cynique impudence, l'odieux mensonge, la fausse pitié, l'ironie amère, la cruauté sans frein, l'injustice et la mort y tiennent leur empire. Un silence barbare est le moindre des crimes qui s'y commettent. J'étais depuis six mois à quinze pieds de ma femme et je l'ignorais. D'autres y sont ensevelis depuis trente ans, réputés morts, malheureux de ne pas l'être, n'ayant, comme les damnés de Milton, de jour dans leur abîme que ce qu'il faut pour apercevoir l'impénétrable puissance des ténèbres qui les enveloppent. Je l'ai dit, captif, et je le répète, libre : il n'est pas de crime qui ne soit expié par six mois de Bastille. Quelqu'un me demandait si je retournerais en France dans le cas où les défenses qui m'en écartent seraient levées : Assurément, ai-je répondu, pourvu que la Bastille soit devenue une promenade publique !

Vous avez tout ce qu'il faut pour être heureux, vous autres Français : sol fécond, doux climat, bon cœur, gaieté charmante, du génie et des grâces, propres à tout, sans égaux dans l'art de plaire, sans maîtres dans les autres ; il ne vous manque, mes bons amis, qu'un petit point : d'être sûrs de coucher dans vos lits, quand vous êtes irréprochables.

Il est digne de vos parlements de travailler à cette heureuse révolution. Elle n'est difficile que pour les âmes faibles.

Oui, je vous l'annonce. Il régnera sur vous un prince qui mettra sa gloire à l'abolition des lettres de cachet, à la convocation de vos États Généraux. Il sentira que l'abus du pouvoir est destructif, à la longue, du pouvoir même. Il ne se contentera pas d'être le premier de ses ministres : il voudra être le premier des Français.

Ces lignes, datées de 1786, sont réellement étonnantes. On parle quelquefois des prédictions de Voltaire et de Rousseau. Nous approchons de l'état de crise et du siècle des révolutions, écrivit Rousseau. Tout ce que je vois jettera les semences d'une révolution qui arrivera inmanquablement, écrivit Voltaire. Vagues propos qu'il a fallu tirer d'infinies écritures remplissant des cinquante et soixante volumes. Tous ceux qui, avec la prétention de régenter l'humanité, trouvent que l'humanité ne se conduit pas à leur désir, parlent ainsi. Voltaire et Rousseau étaient des hommes de lettres qui écrivaient admirablement bien et développaient des considérations très intéressantes ; mais quelle intelligence vive, concrète, précise, avec le sentiment immédiat des réalités, il fallut à Cagliostro pour dire aux Français de 1786 : Sous peu, vos États Généraux seront convoqués, votre Bastille deviendra une promenade publique et vos lettres de cachet seront abolies.

Et l'on s'imagine le brouhaha que firent dans les rues de Paris les camelots vendant la lettre au peuple français, courant le front en sueur, répétant leur cri : Voilà du nouveau ! dans les jardins et dans les cafés. Le public se précipitait à leur rencontre. On s'arrachait leur papier.

Le baron de Breteuil en fut directement atteint. En vain se montra-t-il au ministère un des esprits les plus généreux que la France ait connus, noblement et libéralement réformateur ; en vain, par sa mémorable circulaire de 1784, qui eut une si grande action dans la France entière, avait-il virtuellement mis fin au

régime des lettres de cachet<sup>1</sup> ; en vain avait-il décidé la démolition de la Bastille et, dès alors, l'avait-il transformée en prison judiciaire ; avait-il fait fermer le donjon de Vincennes et l'affreuse tour châtimoine à Caen, ouvrir à Latude les portes de Bicêtre, élargir d'un coup les trois quarts des prisonniers incarcérés dans les maisons de force ; en vain, par décision générale du 31 octobre 1785, avait-il libéré tous ceux qui étaient détenus en vertu d'une lettre de cachet de famille — et l'on sait que ces sortes de réclusions étaient de beaucoup les plus nombreuses ; — en vain fit-il défendre aux juges locaux d'autoriser un emprisonnement quelconque qui ne serait pas précédé d'une condamnation régulière ; en vain rédigea-t-il ses instructions du 6 octobre 1787 sur le traitement des fous dans les hôpitaux ; s'efforça-t-il de réaliser, avec une activité et une énergie sans égales, les idées nouvelles de progrès et de liberté : Cagliostro lui porta dans l'opinion publique un coup dont il ne se releva pas. Si bien que plus tard, quand sonneront les heures révolutionnaires, novellistes et orateurs de jardins publics n'auront pas de peine à persuader au peuple que Breteuil veut les égorger. Et la nouvelle répandue de sa rentrée au pouvoir sera le signal de l'insurrection.

---

<sup>1</sup> Publiée par fragments dans la *Bastille dévoilée*, III, 9-10 ; l'original est conservé aux Archives nationales.

#### IV. — CAGLIOSTRO CONTRE LE GOUVERNEUR DE LA BASTILLE.

D'autre part, Cagliostro avait introduit sa fameuse action contre le marquis de Launey, gouverneur de la Bastille, et contre Chesnon fils, le commissaire eu Châtelet qui avait été chargé de perquisitionner à son domicile quand il avait été constitué prisonnier. Dès le 29 mai, alors que Cagliostro n'était pas encore jugé par le Parlement et qu'il était encore sous les verrous du roi, Me Thilorier avait publié une requête, aussi bien écrite, observe le libraire Hardy, que le mémoire précédemment tant fêté du public et qui contenait la démonstration frappante des faits suivants : 1° Par la faute du commissaire Chesnon, chargé d'une perquisition au domicile de Cagliostro arrêté, forçant alors les secrétaires, ouvrant toutes les armoires, les garde-robes, chiffonnant et bouleversant les effets du comte et ceux de sa femme, chapeaux, plumes, robes, linge, bouleversant et entassant tout pêle-mêle, puis négligeant d'apposer les scellés avant de partir — pour plus de 100.000 livres d'effets avaient été détériorés ou livrés au pillage ; — 2° le marquis de Launey, gouverneur de la Bastille, avait conservé par devers lui, refusant de les rendre au suppliant ou à sa femme, de l'argent, des diamants et des bijoux d'une valeur très considérable.

Cagliostro précise. Les gens de la suite du commissaire prenaient ce que bon leur semblait.

L'exempt a la témérité de s'emparer, en la présence même du suppliant, d'une valeur de plus de 200 louis en baumes, gouttes, élixirs, sans que le commissaire s'oppose à cette déprédation.

De mon secrétaire, dit Cagliostro, ont disparu : 1° Quinze rouleaux de 50 doubles chacun, cachetés de mon cachet ; 2° 1.233 sequins vénitiens et romains ; 3° un rouleau de 24 quadruples d'Espagne cacheté de mon cachet ; 4° 47 billets de la caisse d'escompte de mille livres chacun. En outre, dans mon portefeuille vert, se trouvaient des papiers de la plus grande importance. Ils sont perdus et le dommage qui en résulte pour moi est de plus de 50.000 livres.

Non content de ces déprédations, le commissaire a exécuté de la manière la plus vexatoire les ordres qu'il avait reçus, bousculant le comte de Cagliostro et le malmenant sur le boulevard, lui et sa femme, au scandale des passants. De ce fait encore est réclamée une indemnité de 50.000 livres. Soit en tout 200.000 livres, qui sont dus par le gouvernement du roi ou par ses agents, sur lesquelles, avec la grandeur d'âme qui le caractérise, le comte de Cagliostro abandonne la moitié, 100.000 livres, pour le pain des pauvres prisonniers du Châtelet.

Cette requête avait été présentée dès le 29 mai, avant le jugement du procès du Collier, à la Grand'Chambre et à la Tournelle assemblées. Le 21 juin, de Londres, s'étant fait représenter à Paris par des hommes de loi, Cagliostro lança contre le marquis de Launey et le commissaire Chesnon une assignation au tribunal du Châtelet.

La requête de Cagliostro se termine par ces mots :

On n'exigera pas sans doute que j'établisse les faits par une preuve testimoniale. Un citoyen n'appelle pas tous les jours deux citoyens pour constater l'état de son coffre-fort. J'aurais été sûr d'être arrêté que j'aurais cru cette précaution, non seulement inutile, mais injurieuse à la nation qui m'accorde l'hospitalité. — Dirait-on que le fait que j'avance est invraisemblable ? Tous ceux qui m'ont connu

peuvent dire, si, depuis que je suis en France, j'ai dépensé visiblement moins de 100.000 livres par an. Est-il donc étonnant qu'un homme, qui n'est pas dans l'usage de faire valoir son argent, ait devant lui une année de son revenu. Au surplus, je me souviens d'affirmer, sous la religion du serment, la sincérité de l'état déjà certifié par moi. C'est sans doute tout ce que la justice a le droit d'exiger. On n'imaginera pas que, pour une somme de 100.000 livres, le comte de Cagliostro voulût se parjurer aux yeux de toute l'Europe.

On trouvait, dit Hardy, cette requête du comte, claire, précise et énergiquement écrite. Cette pièce, dans laquelle les droits du suppliant paraissaient aussi bien établis qu'ingénieusement discutés, recevait du public le même accueil que les précédentes.

Un nouveau mémoire suivit. Il présente, dit Hardy, les faits d'une manière bien propre à remuer les esprits et à intéresser singulièrement les citoyens de tous les ordres. Citons la péroraison :

Français, nation vraiment généreuse, vraiment hospitalière, je n'oublierai jamais ni l'intérêt touchant que vous avez pris à mon sort, ni les douces larmes que vos transports m'ont fait répandre. La calomnie et la persécution s'étaient attachées à mes pas. Tout ce que le cœur humain peut souffrir de tourments, le mien l'avait déjà éprouvé. Un seul jour de gloire et de bonheur m'a dédommagé de mes longues souffrances. — Cagliostro fait allusion à son triomphe après l'acquiescement au Parlement. — Appelé, désiré, regretté partout, j'avais choisi pour demeure le pays que vous habitez ; j'y avais fait tout le bien que ma fortune et mes talents m'avaient permis de faire. Strasbourg, Bordeaux, Lyon, Paris, vous rendrez témoignage de moi à l'univers ! Vous direz si jamais j'offensai le moindre de vos habitants ! Vous direz si la religion, le gouvernement et les lois ne furent pas toujours pour moi un objet sacré : et cependant la voix de mes ennemis a prévalu ! Ils ont trompé un roi : une lettre d'exil et d'exil indéfini, voilà ma récompense. Je suis chassé de France ! Habitants de cette heureuse contrée, peuple aimable, sensible, recevez les adieux d'un infortuné digne peut-être de votre estime et de vos regrets.

Il est parti, mais son cœur est resté parmi vous. Quelque région qu'il habite, croyez qu'il se montrera constamment l'ami du nom français. Heureux si les malheurs qu'il éprouva dans votre patrie ne retombent que sur lui seul !

Le public, dit le libraire Hardy, dévorait pour ainsi dire le Mémoire du comte de Cagliostro, qu'on avait imprimé en nombre suffisant pour satisfaire son avidité.

Or, en ce moment, Latude, sorti de prison, remplissait la France des récits de son long martyre ; le pamphlet de Linguet contre la Bastille, celui de Mirabeau contre les ordres arbitraires avaient un formidable retentissement. On sait aujourd'hui ce que ces écrits contenaient d'exagérations et de mensonges ; mais le peuple, dans une crainte douloureuse, écoutait avec avidité. Le marquis de Launey était gouverneur de la Bastille, le commissaire Chesnon était l'officier chargé de l'exécution des lettres de cachet. On se rappelle, dira Chesnon dans sa réponse aux accusations de Cagliostro, l'effet terrible qu'a fait son Mémoire dans le public. Il a fait le même effet dans toute l'Europe. Le délit en approchait de la sédition. Cagliostro, de son côté, dans une lettre au peuple anglais, publiée peu après, constate avec orgueil : Mon Mémoire contre les sieurs Chesnon et de Launey parut. Il a fait sur tous les esprits une impression qui subsiste encore et

qui subsistera toujours, quelque chose qui puisse arriver, parce que la vérité a un caractère indélébile.

## V. — LA MONARCHIE ABSOLUE.

Le roi évoqua l'affaire au Conseil des dépêches et nomma une commission composée des sieurs de La Michodière, abbé de Radonvilliers, Vidaud de La Tour et Lambert, conseillers d'État. Charpentier de Boisjibault, maître des requêtes, remplissait les fonctions de rapporteur.

Et le public de protester à nouveau. Pourquoi pas le Châtelet auquel s'adressait Cagliostro ? pourquoi pas des tribunaux réguliers ? On avait donc peur de la lumière ! On voulait le huis-clos ! Hardy en découvre la raison : C'est qu'il s'agissait, en la personne du marquis de Launey et du commissaire Chesnon, d'ordres émanés de ce qu'on appelait : l'administration ! expression si importante que malheur à quiconque avait à lutter contre elle ! — Déjà !

Et mille bruits de courir la ville. Les uns disaient que Cagliostro, sur l'invitation du roi, qui lui offrait un sauf-conduit, allait revenir en France pour y défendre sa cause. Non, répondaient les autres : le sieur de Cagliostro a pris déterminément la résolution de ne pas se fier aux belles protestations du ministère de France, dont il a été une première fois la dupe de manière à s'en ressouvenir toute sa vie, si longue pût-elle jamais être, et de ne plus revenir au sein d'une nation qu'il chérit, mais dont il abhorre le gouvernement despotique si redoutable par ses coups d'autorité<sup>1</sup>. Ceux-ci assuraient que le gouvernement, pour étouffer l'affaire, avait restitué la majeure partie des effets et des deniers comptants ; et ceux-là que Cagliostro venait de retirer purement et simplement sa requête étant refusant de suivre au Conseil des dépêches, qu'il ne regarde pas comme un tribunal, mais comme une simple commission.

Launey et Chesnon répondirent avec calme, en montrant la régularité de leurs opérations. Les procès-verbaux étaient dûment rédigés ; ils constataient que toutes les formalités d'usage avaient été accomplies. Mme de Cagliostro avait donné décharge de tous les effets déposés par elle à la Bastille. Le marquis de Launey ajoutait :

Le sieur de Cagliostro demande la restitution d'une somme de 100.000 livres qui se serait trouvée dans son secrétaire. La justice y croirait d'autant moins qu'elle verrait, par les pièces qui sont au dépôt de la Bastille et qui sont écrites de sa main, qu'il était sans cesse occupé à implorer la charité et la générosité de ses amis ; qu'il les mettait sans cesse à contribution et que lorsqu'il parlait de son secrétaire, il n'y supposait rien moins que des sommes considérables et des effets précieux.

Chesnon le prenait de plus haut :

Il est triste, disait-il, pour la décence, je dis plus, pour la sûreté publique, que la calomnie trouve si facilement à se répandre ; il est triste qu'une simple signature, le plus souvent empruntée par un écrivain qui n'oserait avouer ce qu'il a écrit, devienne sans difficulté le passeport d'un libelle aussi faux dans son objet : les exemplaires s'en multiplient en raison de ce que ces plumes hardies y ont répandu de méchanceté, de fiel et d'âcreté ; la curiosité se les arrache, la cupidité les met à l'enchère et les mémoires, dont les lois ne permettent l'impression que pour l'instruction des juges, sont devenus depuis quelque temps

---

<sup>1</sup> *Journal de Hardy*, 17 juillet 1786.

un objet honteux de trafic et de spéculation. Le coup est porté sans avoir été prévu et la plaie que fait la calomnie, se dit à lui-même le calomniateur, se guérira, mais la cicatrice restera.

Le 14 juillet 1787, la Commission de conseillers d'État fit son rapport au Conseil des dépêches et conclut au rejet de la requête introduite par Cagliostro. C'était la justification du gouverneur de la Bastille et du commissaire au Châtelet si violemment attaqués. Le scandale de la vente des Mémoires au cours du procès du Collier avait d'ailleurs été tel, tel le torrent de calomnies et de diffamations répandues par Mme de La Motte et Cagliostro, que le directeur général de la librairie Vidaud de Latour, d'accord avec le Garde des sceaux, Hue de Miromesnil, crurent devoir remettre en vigueur, par un arrêté du 17 septembre 1787, les défenses de vendre aucun Mémoire, plaider, consultation, précis, réplique ou autres pièces faites pour les causes pendantes devant les tribunaux. Ce qui fut aussitôt notifié aux libraires et imprimeurs de Paris par une circulaire des syndics et adjoints en charge de la communauté.

\*\*\*

Ceux qui flétrissent, de nos jours, avec une si facile éloquence, les mesures coercitives de la presse sous l'ancien régime ne connaissent pas, oublient peut-être, dans quelles conditions la calomnie et la diffamation se produisaient alors.

De notre temps, la presse est à elle-même son préservatif et son propre remède. Supposez qu'on produise aujourd'hui, contre le gouvernement, une de ces innombrables calomnies qui, dans les dernières années de l'ancien régime, s'étaient journellement en ces Nouvelles à la main, gazettes, feuilles volantes, plaquettes au rouleau et en une infinie variété de libelles et de pamphlets ; aussitôt une agence officieuse enverrait à tous les journaux une rectification précise, et le lendemain chacun saurait en France ce que le ministère entend être la vérité. Mais à l'époque dont il s'agit, le service de la presse n'existait pas. C'est en toute sécurité, sans crainte d'un démenti, assurée de trouver créance, que la calomnie se déployait. Sur la Bastille et ses prisonniers, sur les lettres de cachet, sur le contrôle des finances, sur les fermes générales, sur les bureaux des intendances, sur le roi et la reine, sur les mœurs de la cour, sur le clergé, la noblesse, et bientôt sur le Parlement lui-même, sur les chefs de l'industrie parisienne, sur tout ce qui représentait une tradition ou une autorité, un respect ou une croyance, se répandaient, grandissaient, croissant et croissant, les plus invraisemblables et absurdes histoires ; elles trouvaient des oreilles attentives, hospitalières, des bouches habiles à les faire pénétrer dans les meilleurs esprits, et ceux-ci de les répéter à leur tour, les fortifiant de leur autorité : — c'est le prélude de la Révolution.

La calomnie, disait à ce moment même don Bazile, il n'y a pas de plate méchanceté, pas d'horreurs, pas de conte absurde, qu'on ne fasse adopter en s'y prenant bien.... D'abord un bruit léger, rasant le sol comme une hirondelle avant l'orage. *Pianissimo*, murmure et file et sème en courant le trait empoisonné. Telle bouche le recueille, et piano, piano, vous le glisse en l'oreille adroitement. Le mal est fait, il germe, il rampe, il chemine, et, *rinforzando*, de bouche en bouche, il va le diable ; puis, tout à coup, ne sais comment, vous voyez la calomnie se dresser, siffler, s'enfler, grandir à vue d'œil. Elle s'élance, étend son vol, tourbillonne, enveloppe, arrache, entraîne, éclate et tonne, et devient un cri général, un *crescendo* public, un chorus universel de haine et de proscription. Qui diable y résisterait ?

Un Cagliostro attaquait le ministre, ses agents : la vente de ses Mémoires provoquait presque des émeutes. Cependant le roi avait dans les tiroirs de son lieutenant de police tous les éléments nécessaires pour désabuser le public. Mais comment les lui communiquer ? — Aujourd'hui l'Agence Havas, la tribune du Parlement, les banquets officiels, les tournées en province, des procès devant des magistrats que l'on fait avancer et que l'on décore, les plumes actives de journalistes que l'on décore et que l'on nourrit ; — en ce temps-là : rien — sinon la confiance du peuple dans le roi, et son bon sens et son attachement à la couronne. Le bon billet qu'avait le roi !

## VI. — JOSEPH BALSAMO<sup>1</sup>.

Que si le baron de Breteuil eût pu faire connaître au public les dossiers formés par les soins du commissaire Fontaine, Cagliostro n'aurait sans doute pas trouvé d'aussi fervents admirateurs. Fontaine avait découvert — et les documents réunis dans la suite par le tribunal de l'Inquisition à Rome confirmèrent de tous points ses recherches — que l'illustre prophète, qui conversait jadis avec le Christ à l'ombre grise des oliviers, était né à Palerme le 8 juin 1743. Il s'appelait Joseph Balsamo, fils de Pierre Balsamo et de Félicie Braconieri, sa femme. Son père, d'extraction juive, était un petit commerçant de Palerme qui avait fait banqueroute ; il était mort à quarante-cinq ans. La mère était demeurée veuve avec son fils Joseph et une fille Jeanne-Josèphe-Marie. En 1758, âgé de quinze ans, Joseph Balsamo avait pris l'habit des Frères de la Miséricorde, dont la mission était de soigner les malades ; mais il n'était demeuré que peu de temps dans leur Ordre, où il avait cependant appris des éléments de pharmacie.

La recherche des trésors faisait fureur en Sicile, non moins qu'en France, un siècle auparavant. Le jeune Balsamo devint chercheur de trésors. Il avait beaucoup d'esprit et fit accroire à un riche orfèvre de Palerme, le bonhomme Marano, que, dans une grotte, au milieu de la campagne, se trouvait un trésor immense dont il le rendrait possesseur. Marano donna deux cents onces d'or. Rendez-vous fut pris. La nuit était belle au clair de la lune. Balsamo commença ses incantations. Tout à coup parut une bande de démons tout de noir vêtus, qui tombèrent sur Marano et le rossèrent d'importance. Le bonhomme était volé et battu. Le malheur voulut que Balsamo ne put garder pour lui ce trait, très drôle évidemment ; si bien que l'orfèvre l'entendit et paya des spadassins pour poignarder le jeune magicien, lequel, en toute hâte, gagna la Calabre avec deux de ses associés, un prêtre et un domestique. Mais ceux-ci étaient entrés clans leur rôle d'esprits frappeurs, au point que, une fois en Calabre, ils rossèrent Balsamo et lui prirent l'argent de Marano. Et Balsamo, à son tour volé et battu, arriva à Rome en 1760, dénué de toute ressource.

Les chefs-d'œuvre de la ville éternelle l'inspirèrent. Il apprit le dessin et y acquit rapidement une habileté surprenante. C'était un talent de copiste ; car il n'avait pas les dons de l'artiste qui crée. Balsamo copiait sur vieux papier, avec des encres spéciales, les eaux-fortes de Rembrandt, à ne pas distinguer l'original de la reproduction. Il imitait étonnamment les écritures et il atteignit à une réelle perfection dans l'art de contrefaire les testaments, ce qui l'obligea plus d'une fois à décamper prestement de l'endroit où il s'était fixé. Il fit ainsi des dessins à la plume pour de grands seigneurs romains, pour le cardinal Orsini, qui l'honora de sa protection ; mais sa fortune restait médiocre. L'amour le consola de l'indigence. Sur l'estrade de Pellegrini, au fond de la boutique d'un batadore, c'est-à-dire d'un fondeur de cuivre pour ornements d'équipages, il s'émut de la grâce douce et tendre d'une jeune fille : Lorenza Feliciani. Les yeux de Lorenza semblaient faits d'ombre transparente comme une eau profonde, ses cheveux qui

---

<sup>1</sup> Mêmes sources que pour le chapitre X de *l'Affaire du Collier* et le chapitre III du présent volume. En outre, les *Mémoires* de Casanova et *l'Italiänische Reise* de Goethe. Voir aussi un article de M. Henry Bouchot, A propos de Joseph Balsamo, dans le *Messenger de la Marne* du 26 mars 1878.

ondulaient avaient la couleur du blé mûr, et ses lèvres étaient rouges avec des éclats de lumière comme les cerises au mois de juin.

Elle entra dans sa quinzième année.

Et ce furent des rendez-vous chez une vieille Napolitaine voisine de l'échoppe du fondeur. Il parlait si bien, Balsamo, et l'enfant, la tête renversée sur ses genoux, l'écoutait, le regardant de ses grands yeux limpides. Le père trouvait sa fille trop jeune ; mais la petite déclarait qu'elle épouserait Balsamo ou qu'elle allait mourir. Le père céda et le mariage fut célébré en avril 1769, à la paroisse San Salvador in Campo.

Les dessins de Balsamo ne suffisaient pas à la subsistance de son ménage. Un marquis sicilien lui persuada de le suivre en Allemagne où il lui obtiendrait un brevet de capitaine au service du roi de Prusse et où il le prendrait en attendant comme secrétaire pour l'italien. On sait que donna Lorenza était, au dire des contemporains, [une des beautés de l'Europe](#). Nulle ne la surpassait pour la blancheur du teint, pour la grâce et la douceur du regard. Balsamo et sa femme passèrent ainsi à Lorette, de là à Berg dans l'État de Venise, où ils eurent des démêlés avec la police à propos de lettres que le marquis sicilien, de concert avec Balsamo avait falsifiées.

Gœthe conte l'aventure. Les pièces fabriquées devaient être décisives dans un important procès de succession qui intéressait le Sicilien. Balsamo fut jeté en prison. Rempli de fureur, le marquis se rend chez le président du tribunal où il trouve dans l'antichambre l'avocat de la partie adverse. Il engage une discussion avec celui-ci, le saisit à la gorge, le jette à terre, le frappe, le piétine. Au bruit, le président sort de son cabinet. C'était, note Gœthe, un homme faible et qui se laissait influencer. L'avocat, roué de coups de pied et de coups de poing, en était devenu très timide. Et Balsamo fut mis en liberté — sans formalité aucune, dit Gœthe, sans même qu'il fût fait mention de son élargissement sur les livres d'écrou. Mais il lui fallut gagner d'autres climats. Balsamo et sa femme, après avoir vendu tous leurs effets, vinrent à Milan, dépourvus d'argent, puis à Gènes, d'où ils résolurent d'aller chercher fortune en Espagne.

Casanova rencontre les jeunes époux en 1770, à leur passage à Aix-en-Provence. Ils allaient vêtus en pèlerins. [Ils devaient être, dit Casanova<sup>1</sup>, des gens de haute naissance puisqu'en arrivant dans la ville, ils avaient distribué de larges aumônes. La pèlerine était, disait-on, charmante, toute jeune ; mais, très fatiguée, elle était allée se coucher en arrivant.](#)

Le lendemain, Casanova sollicite l'honneur d'être reçu. Il logeait dans la même auberge. [Nous trouvâmes la pèlerine assise dans un fauteuil, ayant l'air d'une personne excédée de fatigue, et intéressante par sa grande jeunesse, par sa beauté, qu'une teinte de tristesse relevait singulièrement, et par un crucifix en métal jaune, long de six pouces, qu'elle tenait entre ses mains. Le pèlerin, qui arrangeait des coquilles sur son mantelet de toile cirée noire, ne bougea pas ; il parut nous dire, en portant ses regards sur sa femme, que nous ne devons nous occuper que d'elle.](#)

[Nous allons à pied, fait Lorenza, vivant d'aumônes, afin de mieux obtenir la miséricorde de Dieu, que j'ai tant offensé dans ma vie. J'ai eu beau ne demander](#)

---

**1** Cette partie des *Mémoires* de Casanova est exactement confirmée par l'interrogatoire de Lorenza Feliciani du 20 février 1773, publié par Campardon, *Marie-Antoinette et le Procès du Collier*, p. 425-426.

qu'un sol par charité, on m'a toujours donné des pièces d'argent et même d'or, en sorte qu'en arrivant dans chaque ville nous devons distribuer aux pauvres tout ce qui nous reste, afin de ne pas commettre le péché de manquer de confiance en la Providence éternelle.

Cette jeune femme, dit Casanova, bien loin d'afficher le libertinage, avait le maintien de la vertu. Invitée à écrire son nom sur un billet de loterie, elle s'excusa en disant qu'à Rome on ne faisait pas apprendre à écrire aux filles qu'on voulait élever pour être honnêtes et vertueuses. Tout le monde rit de cette excuse, excepté moi, qui me crus certain alors qu'elle appartenait aux dernières classes du peuple.

Les jeunes gens arrivèrent ainsi à Barcelone où Balsamo travailla pour le vice-roi. Mais, au bout de quatre mois, ils furent obligés de quitter la ville parce que le vice-roi, dit Lorenza, avait pris une fantaisie pour moi, voulait s'amuser avec moi, et, sur ce que je l'avais rebuté, avait pris beaucoup d'humeur contre nous et voulait nous chagriner et me faire arrêter, sous prétexte que je n'étais pas mariée. Ils allèrent à Madrid où ils passèrent l'année 1771, Balsamo travaillant pour le duc d'Albe. Ils y firent la connaissance d'un autre Sicilien qui leur joua d'autres tours, lesquels les obligèrent de partir pour Lisbonne ; mais la jeune femme ne supportant pas le climat de la ville, ils se rendirent à Londres en 1772.

A Londres, Balsamo se donna comme peintre. Il s'associa à un nommé Pergolèse, dessinateur dans Campton-Street, mais ne tarda pas à se brouiller avec lui. Il logeait dans la même rue chez un tourneur. Il n'avait pas un écu en propriété, écrit un officier français qui le connut alors, s'enivrait, battait sa femme et avait le ton et les manières d'un drôle.

Balsamo fit à cette époque la connaissance d'un troisième Sicilien qui se faisait appeler *marquis de Vivona*. Ils furent tous deux reçus dans une société de quakers, secte austère et vertueuse. Aux beaux yeux de Lorenza, l'austérité de l'un desdits quakers se dissipa comme la brume aux rayons du soleil. Les lois pour la protection de l'honneur conjugal étaient déjà très sévères en Angleterre, et très pratiques : *business are business*. Il fut donc convenu entre Balsamo et Vivona que Lorenza donnerait rendez-vous au quaker. Celui-ci parait à l'heure marquée : le dialogue s'anime au point que le quaker, en nage, ôte son chapeau, sa perruque, son habit, son.... Lorenza pousse un cri, la porte s'ouvre : c'est le mari, Balsamo, avec le marquis de Vivona comme témoin ; et le quaker reçut la permission de sortir après avoir signé un dédommagement de cent livres sterling<sup>1</sup>.

Les cent livres sterling n'empêchèrent pas Balsamo d'être, peu après, mis en prison pour dettes. Un lord anglais, que Lorenza appelle sir Dehels, l'en fit sortir et l'emmena avec sa femme dans un château qu'il avait près de Cantorbéry. Balsamo devait en peindre les murailles à fresques. Ce furent des peintures inimaginables et Cagliostro dut prendre le parti de venir avec sa femme chercher fortune à Paris. Mais avant de se mettre en route, il s'ennoblit et se créa marquis de Balsamo.

---

<sup>1</sup> L'anecdote du quaker est établie, d'une part par l'interrogatoire de Lorenza Feliciani, du 2 février 1773 (Campardon, p. 426), d'autre part par le procès de l'Inquisition (*Vie de Joseph Balsamo*, p. 20-21).

Nous sommes sur la fin de 1772. Le voyage jusqu'à Paris a été raconté par donna Lorenza elle-même.

Passant en France, dit la jeune femme, nous fîmes la connaissance de M. Duplessis, intendant de M. le marquis de Prie, qui nous fit toutes sortes de politesses ainsi qu'à mon mari. Et comme M. Balsamo lui montrait de ses ouvrages, M. Duplessis en parut surpris.

Vous ferez fortune à Paris, lui dit-il, je suis avocat au Parlement, je connais beaucoup de seigneurs, soyez sans inquiétude, je vous ferai présenter au roi. Il ne faut plus voyager. Votre femme est bien aimable, bien gentille, bien douce. Je ferai tout mon possible pour vous établir à Paris.

Arrivée à Calais, Lorenza confessa à M. Duplessis, qui se montrait de plus en plus empressé, qu'elle allait devoir demeurer dans le port n'ayant plus d'argent pour continuer la route.

Sur cela, M. Duplessis me fit toutes sortes d'amitiés et de promesses, me proposant de me conduire dans sa chaise jusqu'à Paris.

— Et mon mari ?

— Ne peut-il pas attendre quelque peu à Calais ? Il viendra plus tard.

Lorenza, qui savait les usages, repoussa avec vivacité cette proposition étonnante. Finalement il fut convenu qu'elle se placerait avec M. Duplessis dans une chaise de poste qu'il avait louée et que le mari suivrait, trottant à cheval : aussi bien le grand air et l'exercice ne pouvaient-ils que lui faire du bien.

Le joli voyage ! Le marquis de Balsamo admire la nature dans sa parure d'automne. Les bois ont pris des tons cuivrés. Les bouleaux et les trembles, aux ramures claires, ont des feuilles jaune citron qui s'enlèvent en notes vives sur les masses brun roux des chênes lourds. A l'horizon, où de fines vapeurs blanches, transparentes, s'étirent vers le ciel, les bois se perdent dans la brume du temps. Mais, renfermée dans la chaise de poste, qui roule, les panneaux bien clos, — car l'air est déjà vif en automne et la jeune femme doit avoir la gorge délicate, donna Lorenza est assise auprès de M. Duplessis ; tandis que Balsamo, tantôt prenant de l'avance, tantôt en arrière ou à côté de la voiture, galope superbe et joyeux. Il chante de sa voix puissante des chansons italiennes, aux notes larges et sonores qui vont au loin dans la campagne sans écho, cependant qu'au fond de la berline close, M. Duplessis dit à Lorenza :

Vous avez pris mon âme : je vous aime. Vous êtes jeune, vous êtes belle, votre peau est douce et dégage un pénétrant parfum. Il ne tient qu'à vous de faire mon bonheur. Je me charge de votre fortune. Je ne vous abandonnerai jamais. Lorsque nous serons à Paris, je ferai donner une place à Balsamo. Je ferai son bonheur à lui aussi. Je lui donnerai cent Jouis pour qu'il fasse un voyage à Rome<sup>1</sup>.

Et ainsi tourmentée contre mon gré, poursuit Lorenza, j'ai été plusieurs fois tentée de ce.tor en chemin et d'abandonner M. Duplessis, afin de me soustraire à ses sollicitations et aux violences mêmes qu'il me faisait dans la voiture pour me témoigner son amour ; mais, connaissant le caractère bouillant et emporté de mon mari, je craignais de lui faire part de ce qui se passait, en refusant de continuer la route, et nous arrivâmes à Paris dans la matinée.

---

<sup>1</sup> Interrogatoire de Lorenza Feliciani, publié par Campardon, p. 128.

Le jour même, Duplessis logea ses compagnons de voyage dans l'hôtel de la marquise de Prie et, le soir, du consentement de Balsamo, qui se coucha fatigué du voyage, il mena sa femme à l'Opéra.

Ces façons, dit Lorenza, durèrent six semaines ou deux mois, et je ne peux me dispenser de déclarer que les manières généreuses de M. Duplessis, la tendresse qu'il me marquait, ses expressions amoureuses, ses promesses, me firent prendre de l'inclination pour lui, joint à ce que mon mari me causait parfois du chagrin par sa vivacité et sa jalousie.

Duplessis invitait fréquemment M. et Mme de Balsamo à dîner. Un dimanche soir, après le dessert, le marquis s'en alla faire visite au sieur Mercuroz, apothicaire, laissant sa femme et son hôte en tête à tête.

Parce que, note Lorenza, mon mari, quoique jaloux, avait confiance en moi.

Balsamo revint sur l'heure de minuit. Il avait passé une soirée charmante chez son ami l'apothicaire. On avait bu du vin de Samos, ce qui avait mis l'apothicaire dans une humeur admirable, et, ce soir, Balsamo avait été, sans aucun doute, le plus heureux des trois.

Depuis cette époque, poursuit Lorenza, M. Duplessis me témoigna, toutes les fois qu'il pouvait me rencontrer seule, qu'il était jaloux de mon mari. Il me faisait entendre qu'il fallait m'en séparer, qu'en France les femmes avaient cette liberté-là.

Lorenza fut ainsi logée par M. Duplessis chez une dame Théron, rue Saint-Honoré.

Mais ceci ne faisait plus du tout l'affaire de Balsamo. Sa confiance en sa femme n'allait pas jusqu'à se priver des avantages que son autorité de mari, rendant au bon moment visite à l'apothicaire, était susceptible de lui procurer. En janvier 1773, il déposa une plainte à la lieutenance de police et, le 2 février, la jolie Lorenza fut vulgairement enfermée à Sainte-Pélagie, en compagnie de bien d'autres femmes qui toutes y apprenaient de quelle façon les dames avaient en France la liberté de se séparer de leurs maris.

En 1775, Balsamo apparaît à Naples, menant un train de grand seigneur. Il se fait appeler le marquis Pellegrino. On se souvient que c'est sur l'estrade de Pellegrini, qu'il avait, en 1769, rencontré Lorenza<sup>1</sup>. Il avait pour valet de chambre un nommé Laroça, qui s'était rendu fameux par ses aventures et avait aussi à Turin joué le rôle de marquis, quoique perruquier. Le marquis Pellegrino enseignait à faire de l'or, à changer le chanvre en soie et à fixer le mercure — pierre philosophale. De Naples, il se rend avec sa femme à Malte, d'où il revient à Naples en compagnie du chevalier d'Acquino.

1776 est la date du second voyage à Londres, où Balsamo prend pour la première fois le nom devenu fameux de comte de Cagliostro. Ce nom n'était pas absolument imaginaire. C'était celui d'un de ses grands-oncles maternels, originaire du petit bourg de la Noava, à huit lieues de Messine, qui avait été l'agent du prince de Villafranca. Cagliostro se donne alors comme astrologue et prétend être parvenu, avec le secours des astres, à réduire en certitudes les chances du tirage des loteries. Il a un procès avec une dame Fry de Chelsea qui lui réclame un collier, ce qui le fait mettre en prison au Kingsbench. Les colliers

---

<sup>1</sup> Une montagne au nord de Palerme s'appelle le monte Pellegrino.

étaient évidemment pour lui porter malheur. Cagliostro disait que la dame lui avait donné ce bijou afin de rémunérer la justesse de ses combinaisons pour les loteries ; mais la dame assurait qu'elle le lui avait confié parce qu'il avait promis qu'avec les petits diamants il en ferait de gros. L'astrologue fut condamné à restituer le collier. Enfin il partit, après un séjour de six mois. Il laissait dans son appartement une grande malle, remplie, avait-il dit, d'effets précieux. Elle était vide.

En 1779, Cagliostro fait son fantastique voyage en Russie et en Pologne. Les détails donnés sur ses prodiges et ses escroqueries y prennent de telles proportions qu'on ne peut leur accorder créance.

Au commencement de 1780, le prophète arrive à Strasbourg, où nous l'avons connu<sup>1</sup>. Il est entouré d'une réputation mystérieuse et distribue des drogues aux gens qui, en foule, se pressent dans son hôtel. A Strasbourg, où il fit la connaissance du cardinal de Rohan, il resta trois ans et demi. Au milieu de 1783, il fait un voyage à Rome, Naples, Florence, Antibes. Le 1er décembre 1783, il s'installe à Bordeaux. Il est toujours médecin. Ses guérisons passent pour miraculeuses. La police est obligée de se charger du service de sa maison pour éviter les désordres parmi la foule qui s'y précipite. Aux jours de consultation huit ou dix soldats montent la garde à la porte et dans l'escalier. Le 1er novembre 1784, il est à Lyon. Il s'y occupe plus particulièrement de l'organisation de ses loges maçonniques sur le rite égyptien. La loge mère est fondée à Lyon, et, en quelques mois, des loges filiales s'essaient à travers la France. Le 30 janvier 1785, Cagliostro arrive à Paris ; la négociation du Collier était commencée.

D'où venaient ses ressources à cette époque ? D'une part, de ses loges égyptiennes, organisées un peu partout, dont chacune versait des cotisations qui contribuaient à sa subsistance, et, d'autre part, du cardinal de Rohan. *Je me souviens*, dit une note manuscrite, signée Rheinbold, sur un exemplaire de la lettre de Cagliostro au peuple anglais que possédait Xavier Marmier, *je me souviens que, avant le procès du Collier, lorsque le cardinal de Rohan fit son dernier voyage à Strasbourg, il lui envoya par un de ses gens un sac de 1.200 à 1.800 livres, de son carrosse qui s'arrêta devant la porte de l'abbé Hüffel, prévôt de Saint-Pierre-le-Vieux, et que Cagliostro, pour faire une douceur à ce coureur, emprunta douze livres à la cuisinière de son hôte le prévôt, tant il était démuné d'argent.* Ses richesses d'ailleurs étaient plus apparentes que réelles. Il éblouissait par un prodigieux étalage de diamants et de bijoux — qui étaient faux.

---

<sup>1</sup> *L'Affaire du Collier*, chap. X.

## VII. — UNE VISITE DE GÖETHE À PALERME<sup>1</sup>.

On a vu Cagliostro s'embarquer pour l'Angleterre le 16 juin, exilé de France après son acquittement au Parlement.

Tandis que notre héros venait pour la troisième fois sur les bords de la Tamise, Goethe, qui voyageait en Italie, retrouvait sa famille à Palerme. Peu avant la fin de mon voyage, note le grand écrivain à la date du 13 avril 1787, m'arriva une intéressante aventure. Durant mon séjour à Palerme, j'avais souvent entendu parler, à table d'hôte, de Cagliostro et de ses histoires. Les Palermitains étaient tous d'accord sur un point, à savoir que le mystérieux personnage n'était autre qu'un certain Joseph Balsamo, lequel, après plus d'un mauvais tour, avait été chassé de la ville. On le reconnaissait dans les portraits de lui qui étaient publiés. J'appris de la sorte qu'un juriste de Palerme, à la demande du ministère français, avait fait des recherches sur les origines de cet homme qui avait eu l'audace, au cours d'un procès grave et important, de débiter les contes les plus absurdes à la face de toute la France, on peut dire du monde entier.

Je demandai, poursuit Goethe ; à faire la connaissance de l'homme de loi et lui fus présenté. Il me montra l'arbre généalogique, dressé par lui, de la famille à laquelle appartenait Cagliostro, et les notes et documents qui lui avaient servi à la rédaction d'un mémoire qu'il venait d'envoyer en France. Après en avoir pris connaissance, Goethe exprima le désir d'être présenté à la mère et à la sœur de Balsamo, qui demeuraient dans la ville. Ce sera difficile, répondit l'homme de loi, car ce sont des gens pauvres qui vivent très retirés : une visite effaroucherait. Goethe insista et finalement le juriste lui offrit de mettre à sa disposition son secrétaire qui connaissait la famille personnellement. Goethe vit le secrétaire. On convint que le visiteur se ferait passer pour un Anglais apportant de Londres, où Cagliostro était réfugié, de ses nouvelles à sa famille.

La maison habitée par les Balsamo se cachait à Palerme dans le recoin d'une ruelle, non loin de la voie principale, *il Casaro*. Goethe et le secrétaire, son compagnon, gravirent un escalier misérable, qui menait directement dans la cuisine. Une femme de taille moyenne, très robuste d'apparence, large de poitrine, sans être grasse, y lavait la vaisselle. Elle était vêtue proprement et, dès qu'elle aperçut les visiteurs, releva le coin de son tablier de manière à en cacher le côté sali. Son regard fut d'un accueil joyeux et, s'adressant au secrétaire qui accompagnait Goethe :

— Seigneur Giovanni, apportez-vous de bonnes nouvelles ? avez-vous abouti ?

Elle faisait allusion à quelques menues affaires intéressant sa famille, dont le secrétaire s'était chargé.

Je n'ai pas encore réussi, fut la réponse, mais voici un ami de votre frère qui peut vous dire comment il se trouve à présent.

— Vous connaissez mon frère ? demanda-t-elle en se tournant vers Goethe.

— Toute l'Europe le connaît, répondit le visiteur, et sans doute apprendrez-vous avec plaisir qu'il est pour le moment en toute sécurité et que sa santé est excellente.

---

<sup>1</sup> Goethe, *Italiänische Reise*, Sicilien, Parlermo, 13-14 avril 1787.

— Mais entrez, dit-elle, je vous suis à l'instant.

On passa dans une grande chambre, très haute, qui semblait servir de logement à la famille entière. Une seule fenêtre. Les murs, où l'on voyait encore trace de la peinture qui les avait recouverts autrefois, étaient ornés de quantité d'images pieuses, portraits de saints, toutes noires dans leurs cadres d'or. Deux grands lits sans rideaux étaient rangés d'un côté ; en face, une petite armoire brune qui avait la forme d'un bureau à écrire. Les chaises de paille avaient eu leurs dossiers dorés ; on les voyait encore briller par endroits. Le dallage du parquet était défoncé en plusieurs places. Tout était d'ailleurs d'une propreté parfaite. Les visiteurs approchèrent de la famille groupée autour de la fenêtre, dans le fond de la pièce.

Tandis que le secrétaire, son compagnon, criait dans les oreilles de la vieille mère de Cagliostro, qui était fort sourde, pour lui expliquer ce qui amenait l'étranger, Goethe examinait personnes et choses autour de lui. Une fillette de seize ans, bien venue, mais la figure martelée de petite vérole, était accoudée à la fenêtre ; près d'elle se penchait un jeune homme de qui le visage n'était pas moins grêlé. De l'autre côté de la fenêtre, étendue dans une chaise longue, une personne qui semblait frappée de léthargie.

Goethe poursuit : On nous fit asseoir. La vieille femme m'adressa quelques questions que je dus me faire traduire par mon compagnon, car elle s'exprimait en pur dialecte sicilien. Pendant qu'elle parlait, je regardais cette vieille avec plaisir. Elle était de taille moyenne, mais bien formée. Les traits étaient réguliers et l'âge en avait respecté les lignes pures et précises. Son expression avait cette sérénité que l'on trouve généralement chez les gens sourds. Le ton de la voix était doux et agréable. Goethe lui dit que son fils venait d'être acquitté par les tribunaux français et qu'il se trouvait en Angleterre où il était bien accueilli. Ses réponses eurent alors des éclats de joie, avec des mots pieux qui étaient touchants. Et comme elle parlait dans ce moment plus lentement je pouvais à peu près la comprendre. Cependant sa fille, la sœur de Cagliostro, que l'on avait trouvée rinçant la vaisselle dans la cuisine, était rentrée. Elle s'était assise près du secrétaire, se faisant répéter ce que l'étranger disait. Elle avait mis un tablier propre et rangé ses cheveux soigneusement dans une résille. Elle semblait d'humeur gaie et paraissait vive et bien portante. On lui donnait quarante ans. De ses yeux bleus et joyeux elle jetait autour d'elle un regard éveillé, sans qu'il fût possible d'y trouver la moindre nuance de méfiance. Assise, elle paraissait plus grande que lorsqu'elle était debout. Elle se tenait sur sa chaise, le corps légèrement plié en avant, les deux mains sur les genoux. Elle rappelait évidemment Cagliostro, ajoute Goethe, tel que nous le représentent les gravures sur cuivre répandues partout. Elle me questionna sur mes projets d'excursion en Sicile et me dit que je reviendrais certainement à Palerme pour fêter avec eux la sainte Rosalie.

Et la conversation reprit entre Goethe et la mère, tandis que la sœur de Cagliostro s'entretenait avec le secrétaire. Celle-ci disait que son frère lui devait encore quatorze onces pour des emplettes qu'elle lui avait faites avant son départ de Palerme. Puisque son frère se trouvait posséder à présent de si grands trésors, il devait être à même de lui rendre cette somme. Elle priait l'étranger de se charger d'une lettre pour lui. Car sa situation à elle était bien précaire. Elle était veuve avec trois enfants : une fille élevée dans un couvent, une autre fille en ce moment près d'elle, et un fils qui se trouvait dans l'instant à l'école. Elle avait aussi avec elle sa mère et s'était en outre chargée de cette pauvre femme

malade, étendue dans la chaise longue. Aussi pouvait-elle à grand'peine, malgré toute son industrie, subvenir à de telles obligations. Certes, disait-elle en terminant, Dieu ne laissera pas mes efforts sans récompense, mais le poids est trop lourd et depuis trop longtemps.

Les jeunes gens s'étaient mêlés à la conversation, qui était devenue animée. Goethe entendait la vieille demander à sa fille :

Pratique-t-il aussi notre sainte religion ?

Et la jeune femme de répondre avec tact :

L'étranger semble bien disposé pour nous et il ne serait pas convenable de lui poser pareille question dès l'abord.

Et comme les braves gens apprenaient que Goethe devait bientôt quitter Palerme, ils devinrent pressants, le suppliant de revenir, de passer avec eux la fête de sainte Rosalie, patronne de la ville. Ce jour, il verrait dans Palerme des splendeurs sans pareilles. Le visiteur prit congé en promettant de revenir le lendemain chercher la lettre que la sœur de Cagliostro devait écrire à son frère. Et je m'en allai, dit Goethe, profondément impressionné par cette famille pieuse et tranquille.

Le lendemain, après le dîner, il revint seul. Son entrée provoqua la surprise. La lettre pour Cagliostro n'était pas encore terminée. En outre, ajoutaient les bonnes gens, plusieurs de nos parents désirent faire votre connaissance. Mais Goethe assurait qu'il lui était impossible de différer son départ au delà du lendemain. A ce moment entra le fils que les visiteurs n'avaient pas vu la veille. Il tenait en main la lettre pour Cagliostro qu'il rapportait de chez l'écrivain public, à qui l'on avait demandé de l'écrire selon l'usage répandu dans le peuple. Ce jeune homme avait des façons tranquilles, empreintes de mélancolie et réservées. Il parla de son oncle, de ses richesses, des dépenses qu'il faisait, ajoutant tristement :

Pourquoi délaisse-t-il ainsi sa famille ? Ce serait notre plus grande joie de le voir revenir un moment à Palerme et s'occuper de nous. Et l'on dit que partout il nous renie, se faisant passer pour un seigneur de naissance illustre.

La jeune fille survint. Elle n'avait plus la timidité de la veille, parla de son oncle, chargea le visiteur de mille souvenirs pour lui, pressant Goethe de revenir à Palerme pour fêter la sainte Rosalie.

La mère insistait comme ses enfants.

Monsieur, dit-elle, bien qu'il ne soit pas convenable pour moi de recevoir dans ma demeure des hommes étrangers, puisque j'ai une fille en âge et que l'on a de bonnes raisons de se garder, aussi bien du danger que de la médisance, je tiens à vous dire que vous serez toujours chez nous le bienvenu quand vous reviendrez dans la ville.

— Oui, oui, oui ! s'écriaient les jeunes gens, nous voulons promener Monsieur partout durant la fête, nous lui montrerons tout. Nous irons nous asseoir sur les meilleures estrades d'où l'on pourra le mieux admirer le cortège. Quelle surprise pour Monsieur quand il verra le grand char et surtout les illuminations !

Cependant la vieille avait fini de lire la lettre pour Cagliostro. Elle la remit à Goethe, ajoutant avec vivacité, avec feu :

Dites bien à mon fils combien j'ai été heureuse d'avoir de ses nouvelles, dites-lui que je le serre sur mon cœur, — et la bonne femme faisait le geste d'étendre ses bras et de les replier sur sa poitrine. — Chaque jour je prie pour lui Dieu et la sainte Vierge. Je lui envoie ma bénédiction à lui et à sa femme et je n'ai qu'un désir : avant ma mort, le revoir une fois encore de ces yeux qui ont tant pleuré pour lui.

En rapportant ces paroles Goethe observe que la grâce et le caractère particuliers à la langue italienne leur donnaient leur physionomie. La vivacité sicilienne en augmentait l'impression. Aussi, dit-il, je quittai ces bonnes gens rempli d'une émotion très grande. Toutes les mains se tendaient vers moi, et tandis que je descendais l'escalier, les enfants se précipitèrent au balcon qui régnait devant la fenêtre sur la rue. De là ils me criaient encore, avec de joyeux saluts, de ne pas oublier de revenir. Je passai l'angle de la rue et les aperçus une dernière fois me faisant signe de la main.

Goethe, qui ne devait plus revoir la famille Balsamo, songea à leur envoyer avant son départ ces quatorze onces que leur devait Cagliostro. Il eût justifié ce don en alléguant que, de retour à Londres, le débiteur les lui rembourserait sans doute aucun ; mais, en examinant sa bourse, il la trouva très plate, et, pensant qu'il allait devoir s'engager dans l'intérieur de la Sicile, pays aux communications difficiles, il craignit de se démunir.

Pauvres bonnes gens qui mettaient leur espoir en la fortune de l'absent. Apprirent-ils la suite de ses aventures ? Cagliostro s'enfuit de Londres en avril 1787, chassé par ses retentissants démêlés avec le *Courrier de l'Europe*, qui s'y publiait. Nous le suivons à Bâle, à Bienne en Suisse, où il vit d'une pension que lui fait un M. Sarrazin de Bâle, à Aix-en-Savoie, puis à Turin, Gênes, Vérone, et enfin à Rome, où il est arrêté le 27 décembre 1789 par les sbires du Saint-Office. Il venait d'adresser une pétition à l'Assemblée nationale pour être autorisé à rentrer en France. Écroué au château de Saint-Ange, il fut jugé comme franc-maçon et condamné à mort. Sa peine fut commuée par le pape en prison perpétuelle. Tandis que l'on enfermait sa femme, la gracieuse donna Lorenza, au couvent de Sainte-Apolline, on l'incarcéra lui-même au château de Léon, dans le duché d'Urbin, où il mourut le 1er octobre 1795.

Cette fin rend indulgent pour ses extravagances, même pour ses escroqueries. Peut-on penser sans tristesse à des prêtres qui jettent un homme dans une prison perpétuelle, uniquement parce qu'il a des croyances différentes des leurs ?

A la même époque, en France, les Jacobins guillotinaient des femmes, des enfants, des vieillards, auxquels ils n'avaient à reprocher d'autre crime que la plus belle des vertus, la fidélité du sentiment. Les excès attirent d'autres excès — sans les justifier. Et le crucifié du Golgotha disait : **Aimez-vous les uns les autres.**

## VIII. — TOUSSAINT DE BEAUSIRE<sup>1</sup>.

Jean-Baptiste-Toussaint de Beausire, le père du petit bonhomme né dans la Bastille le 12 mai 1786, aux sympathies de la France entière, reconnut son fils et, comme il a été dit, épousa le 24 avril 1787, en l'église Saint-Roch, la jeune maman, la charmante Marie-Nicole Leguay, dite baronne d'Oliva<sup>2</sup>. Il appartenait à une vieille famille de bourgeois parisiens, bourgeois notables, dont une des rues de Paris avait pris le nom dès 1538, pour le conserver jusqu'à nos jours. Son arrière-grand-père, Jean, avait été un des bons architectes du XVIIe siècle, architecte du roi, maître des hautes œuvres de la ville de Paris et académicien en 1718. Il avait obtenu la survivance de ses charges pour son fils, Jean-Baptiste-Augustin, qui construisit les égouts de Ménilmontant à la Seine, organisa les Pêtes données à Louis XV en 1744 et fut admis à l'Académie d'architecture. Jean-Baptiste-Augustin dut reporter sur son gendre, Laurent Destouches, la survivance de sa charge de contrôleur des bâtiments de la ville, car son fils, Jean-Baptiste, n'avait aucune disposition pour les arts. Ce dernier est le père de Jean-Baptiste-Toussaint qui épousa Nicole Leguay.

Jean-Baptiste-Toussaint naquit le 13 novembre 1761 sur la paroisse Saint-Cosme, de Jean-Baptiste de Beausire, lieutenant du roi au grenier à sel, et de Jeanne-Félicité Lamoureux de La Genetière. Dès 1762, il perdit malheureusement son père, qui demeurait alors rue des Francs-Bourgeois, et sa mère en 1771. Orphelin de père et de mère à dix ans, son oncle et tuteur, M. Bordenave, professeur à l'Académie royale de chirurgie et membre de l'Académie des sciences, le mit au collège de Justice, d'où il passa au collège de la Marche le 11 juillet 1772. Beausire avait fort peu de goût pour l'étude, mettait les classes sens dessus dessous. Il se fit enfermer, le 3 mars 1775, à Saint-Lazare pour avoir volé soixante livres dans le tiroir de son précepteur. A Saint-Lazare, il fut confié à un nommé Lebrun, chargé de la direction des pensionnaires de la maison libre.

Jean-Baptiste-Toussaint naquit le 6 novembre 1761 sur la paroisse Saint-Cosme, de Jean-Baptiste de Beausire, lieutenant de roi au grenier à sel, et de Jeanne-Félicité Lamoureux de La Genetière. Dès 1762, il perdit malheureusement son père, qui demeurait alors rue des Francs-Bourgeois, et sa mère en 1771. Orphelin de père et de mère à dix ans, son oncle et tuteur, M. Bordenave, professeur à l'Académie royale de chirurgie et membre de l'Académie des sciences, le mit au collège de Justice, d'où il passa au collège de la Marche le 11 juillet 1772. Beausire avait fort peu de goût pour l'étude, mettait les classes sens dessus dessous. Il se fit enfermer, le 3 mars 1775, à Saint-Lazare pour avoir volé soixante livres dans le tiroir de son précepteur. A Saint-Lazare, il fut confié à un nommé Lebrun, chargé de la direction des pensionnaires de la maison libre.

---

<sup>1</sup> Ce chapitre a été écrit exclusivement d'après les documents conservés aux Archives nationales dans les cartons F1, 4657, 4659, 4781 ; W, 78, 93, 117 et 186 ; — Y, 5072, 5081, 5093, 5112, 5141, 5163, 11571, 11581 et 13981 ; et à la Bibliothèque de l'Arsenal. *Archives de la Bastille*, ms. 12457.

<sup>2</sup> *L'Affaire du Collier*, chap. XXXVII.

C'était un séjour affreux. En janvier 1777, il est remis au collège de la Marche. Il y devait faire des études de physique et de droit, pour devenir procureur au Châtelet : mais, le 27 juin, l'abbé Desfeux, directeur du collège, vint déclarer que le dimanche précédent, entre dix et onze heures du matin, le jeune Beausire s'était échappé, en compagnie de son cousin de La Genetière, pour se réfugier dans l'enclos du Temple. Il avait emporté la majeure partie de ses effets, sans compter la montre de l'un de ses camarades. Quand il eut dépensé sa dernière ressource, le jeune homme revint, enfant prodigue, auprès de son tuteur, qui le ramena au collège de la Marche, mais où l'on ne voulut plus le recevoir.

Bordenave, excédé des mauvais procédés du mineur, de sa mauvaise conduite et de l'inutilité de ses soins, demanda à être déchargé de ses fonctions. Il devint tuteur honoraire, la tutelle onéreuse étant confiée à un nommé Michel-François Bluteau, bourgeois de Paris, qui avait la spécialité de prendre telles charges moyennant rétribution.

Nous sommes en 1780. Beausire est alors placé chez un nommé Genevois, chargé de lui faire faire des études pour embrasser l'état militaire. Une assemblée de famille fixe sa pension à 4800 livres. La fortune laissée par le père était considérable pour l'époque. Beausire avait, pour sa part, à cette date, près de 30.000 livres de revenu. Mais, dès le mois de mai 1781, les dettes qu'il avait contractées, s'élevaient à 95.000 francs. Il prenait le titre de comte ou de chevalier, se disait gentilhomme de M. le prince de Condé, et escroquait les marchands qui lui livraient des effets et des bijoux : nouvelle édition du baron de Fages. Mais comme Beausire était très drôle, très amusant, gentil garçon somme toute, une parente, Mme Destouches, le recueillit chez elle, et commença des démarches pour le faire entrer en qualité de volontaire dans la marine. Le futur marin ne tarda pas à en avoir assez de la bonne dame et retourna dans l'enclos du Temple.

Il loge en garni, aux Deux Écus. Pour se procurer des ressources, il a mis tous ses habits en gage et s'en est commandé de neufs qu'il n'a pas payés. Il fait des dettes d'honneur, ce qui lui vaut celui d'être arrêté par ordre des maréchaux de France et renfermé dans les prisons de l'Abbaye Saint-Germain. On verra le nombre invraisemblable de maisons de détention par lesquelles Beausire se promena durant son existence. Latude ne fut auprès de lui qu'un amateur. Après quatre mois il est mis en liberté, sa famille ayant versé 668 livres. Dix jours sont à peine écoulés qu'il remet sa montre au Mont-de-Piété, prend à son service un domestique, lui emprunte sa montre, sous prétexte que la sienne est engagée, et la porte encore au Mont-de-Piété.

Il achète chez le sieur Bourdillat, orfèvre sur le quai Pelletier, des boucles d'oreilles et des anneaux d'or.

Ah ! maître Bourdillat, si vous saviez comme Manon est charmante !

— Je n'en doute pas, monsieur le chevalier.

Comme le chevalier n'a pas d'argent, il fait un billet payable le 1er février. Le 24 janvier, il revient sous prétexte qu'une des boucles est cassée, et, comme Manon est non seulement charmante, mais impatiente en diable....

Elles sont toutes comme ça, monsieur le chevalier !

Beausire choisit une autre paire de boucles d'une valeur de cinquante-huit livres, qu'il ne paie pas plus que la première, puis il revient et reprend cette première qui a été réparée, mais sans plus la payer que la seconde, ce qui fit que, le billet

n'ayant pas été soldé le 1er février, Me Bourdillat déposa une plainte en escroquerie.

En mars 1782, Beausire va demeurer à Senlis chez son beau-frère, Me Leclerc-Duport, qui a succédé à Me Bordenave comme tuteur honoraire. [Au bout de trois mois de séjour](#), écrit Duport au Prévôt de Paris, [après avoir emprunté du tiers et du quart et avoir pris chez les marchands des bijoux à crédit](#), le sieur Beausire s'est évadé de chez moi, le 15 juillet 1782, emportant avec lui tout ce qui pouvait lui procurer de l'argent dans la capitale.

De nouvelles dettes d'honneur ramènent Beausire devant les maréchaux de France qui le replacent à l'Abbaye. A cette époque, 1783, le chiffre de ses dettes, en ne parlant que de celles qui viennent à la connaissance de l'assemblée de famille, s'élèvent à 250.000 francs. Remis en liberté après avoir été détenu six mois à l'Abbaye, il imagine, pour se procurer de l'argent, de signer trois enrôlements différents entre les mains de trois officiers recruteurs. La recrue louchait d'avance sa prime d'engagement. Et voici le prince de Poix qui le réclame pour son régiment de dragons. L'affaire était sérieuse. Me de Senneville, avocat au Parlement, qui lui a été désigné comme conseil judiciaire, parvient à obtenir une résiliation, mais bientôt, dégoûté lui aussi, il se désiste à son tour de ses fonctions. Pour soustraire Beausire aux réclamations des deux autres enrôleurs, la famille le fait incarcérer, par lettre de cachet, dans la fameuse maison des époux Marie de Sainte-Colombe, à Picpus, près la barrière du Trône, une des plus curieuses institutions produites par le régime des lettres de cachet, où, un peu plus tard, Beausire sera rejoint par Saint-Just.

Afin de sauver ce qui subsistait de son patrimoine, dont la moitié avait été gaspillée en quelques années, ses parents le font interdire par sentence du Châtelet du 12 mai 1786, interdiction qui subsistera après la majorité que Jean-Baptiste-Toussaint doit atteindre le 6 novembre suivant. Me Joly, huissier-priseur, lui est donné comme curateur. Sa pension annuelle est fixée à 4.000 livres. Le conseil de famille est composé de Laurent Destouches, Pierre Payen et Louis-Pierre Moreau, directeur des bâtiments de la Ville de Paris. Beausire s'est opposé de toute son énergie à l'interdiction qui a été prononcée et il poursuit d'une aversion particulière l'architecte Moreau qui s'est montré, dans les assemblées de famille, le plus sévère à son égard.

Cependant Toussaint rencontrait notre petite amie Nicole Leguay. On sait si Colette avait la tête près du bonnet, et ce bonnet, si elle s'entendait à le faire voler par-dessus les moulins ! D'argent, les jeunes gens n'en ont pas plus l'un que l'autre, mais en additionnant leurs dettes on obtient un chiffre imposant. Éclate l'affaire du Collier. Du fond de la Bastille, Mme de La Motte fait tenir des avis à la jeune femme, qu'elle a nommée baronne d'Oliva. Bras dessus, bras dessous, les amoureux se sauvent à Bruxelles, où ils espèrent d'ailleurs vivre à meilleur marché qu'à Paris.

On a vu <sup>1</sup> comment Nicole et son ami furent arrêtés à Bruxelles le 17 octobre 1785 et mis à la Bastille le 2 novembre. Le 11 mars 1786, Beausire vit lever son écrou, mais il ne sortit de la Bastille que pour être remis chez les époux Marie de Sainte-Colombe. Son interdiction ayant été prononcée, il fut enfin rendu libre au mois d'août suivant.

---

<sup>1</sup> *L'Affaire du Collier*, chap. XXVI.

Le voilà marié, père d'un gros bambin auquel la France entière s'est intéressée. Hélas ! le mariage fit passer l'amour. Est-ce coutume ? Le 19 janvier 1789, Louis Joron, conseiller du roi, commissaire au Châtelet de Paris, entendait une triste histoire. Marie-Nicole Leguay, épouse de Jean-Baptiste-Toussaint de Beausire, écuyer, lui racontait comment ayant connu ledit Beausire, celui-ci était devenu le maître absolu de ses actions et de ses volontés, ainsi que de sa fortune et de ses propriétés mobilières, en sorte qu'il en était résulté un enfant mâle qui était encore vivant. Nicole pleurait :

A peine ai-je été mariée que j'ai essuyé de la part de mon mari des traitements indignes. Non content de me communiquer une affreuse maladie, il me maltraitait et il m'a battue à plusieurs reprises. Il mène la vie la plus scandaleuse et débauchée, passant les nuits dans les tripots de jeu, couchant avec d'autres femmes. Et pendant ce temps je suis confinée à la maison où je manque de tout. Nous occupons le même appartement, mais logeons séparément, lui, sur le devant, dans une belle chambre, moi, dans un petit cabinet par derrière. Il mange rarement chez nous et lorsque cela arrive, il mange séparément. Loin de me donner le nécessaire, il a engagé mes hardes, effets, bijoux, au Mont-de-Piété. Et, à présent, il veut que je m'en aille, que je me retire dans un couvent, mais sans me donner aucun moyen d'existence. Alors, hors de moi, je me suis sauvée lundi dernier, emportant le peu d'effets à mon usage qui me restait et me suis retirée à l'hôtel Monpensier, au Palais-Royal, où j'ai déjà demeuré avec lui, avant notre mariage, alors qu'il m'aimait. Je viens me pourvoir contre mon mari afin que M. le lieutenant de police, après avoir désigné un couvent où je puisse me retirer, le force à me donner une pension qui me permette de vivre avec mon enfant<sup>1</sup>.

Nicole Leguay entra donc au couvent. Elle s'y consumait. Il lui fallait l'air de la campagne. On la conduisit à Fontenay-sous-Bois ; mais sa vie était brisée. Elle mourut le 24 juin 1789 et fut inhumée au cimetière de Vincennes.

Elle était très belle, disait Mme de La Motte, et très bonne et très bête. C'est ce qui fit son destin.

Mais nous nous apitoyons, tandis que déjà tonne le canon révolutionnaire. Debout, citoyens : c'est la liberté !

Beausire fut parmi les vainqueurs de la Bastille. On sait comment ces honorables citoyens, qui avaient eu la modestie, après la victoire, de se sauver et de se cacher pour la plupart, se trouvèrent, quelques jours après, quand il fut admis que leurs faits et gestes étaient des actions d'éclat, avoir été excessivement nombreux. Cet héroïsme valut à Beausire d'être choisi pour commander le bataillon du district des Pères de Nazareth. Il donna à ses hommes un drapeau où était figurée une hydre à deux têtes, abattue par un athlète, avec cette devise, créée par un coq qui ouvrait un énorme bec : *Il est enfin terrassé !* Il donna aussi des uniformes à trois citoyens peu fortunés. Le 5 octobre, il marcha sur Versailles. Le 21 juin 1791, jour du retour des tyrans, s'écrie-t-il, il fut constamment sous les armes. L'ardeur qu'il déploya en cette journée mémorable fut telle qu'il en attrapa une fluxion de poitrine, laquelle, interrompant le cours de ses exploits, l'obligea de se retirer à la campagne. Il se

---

<sup>1</sup> Procès-verbal, par le commissaire Joron, *Arch. nat.*, Y, 13981.

fixa à Choisy-sur-Seine, où il se maria, le 6 octobre 1791, avec Adélaïde Duport, fille d'un fabricant de chapeaux.

Devenu impuissant à déployer sa valeur militaire, Beausire n'en ressentait pas une ardeur moindre à servir la cause de la liberté. Lors des élections pour la Convention nationale, il rédigea une circulaire en faveur des bons candidats :

Citoyens !

La Patrie est en danger ! Son salut dépend de nous ! Réunissons-nous et que notre union soit un rempart impénétrable contre les factions et l'intrigue ! Le despotisme allait nous asservir de nouveau. Les bons citoyens se sont montrés. Toutes les manœuvres de nos tyrans vont être dévoilées. Nous étions à deux doigts de notre perte, les cabales de la Cour, le fanatisme avaient creusé l'abîme. Sans l'énergie et le patriotisme de nos frères nous y étions précipités. Il faut opter entre la liberté et l'esclavage, et c'est du choix que vous ferez dans vos assemblées primaires que dépend le sort de l'Empire. Rallions-nous ! Que l'intérêt personnel se taise, que l'égoïsme, ce fléau de l'humanité, soit anéanti !...

Cette éloquence dure assez longtemps. Il y a tout un grand placard que Beausire fit afficher à ses frais, non seulement dans sa commune, mais dans les communes avoisinantes.

Serons-nous surpris que ses concitoyens, remplis d'admiration, l'aient nommé procureur de la commune de Choisy-sur-Seine ? Il y fit de grandes choses, veilla à l'approvisionnement en grains. Au nom de la liberté, il força les fermiers de la région à **battre**, puis à apporter leur blé au marché de Choisy, et fit entendre raison aux charbonniers qui attendaient, pour vendre leurs marchandises, un moment plus favorable. Il fonda des assemblées populaires, qui se réunirent au ci-devant hôtel des Menus-Plaisirs, et en inaugura les séances par un discours qui nous a été conservé :

Citoyens !

Voici désormais le lieu de vos séances. Il fut un des apanages des despotes ! Il est destiné à la réunion de plusieurs communes voisines et vous ne ferez qu'un tout. On viendra puiser dans nos séances les maximes de liberté, qui peuvent seules assurer notre bonheur et celui de nos enfants. On trouvera en nous des amis, des frères ; mais toujours surveillants et sans cesse occupés du bien public ! Si quelqu'un s'écartait des principes inestimables de notre sainte Révolution, vos conseils sages et fraternels le feraient rentrer dans la route. Continuez vos travaux, citoyens, faites propager les principes irrévocables et fondamentaux de notre République. Veillez sur les malveillants de toute espèce, fondez l'esprit public. L'estime de tous les bons citoyens sera la douce récompense due à votre zèle et à votre dévouement pour la cause de la liberté !

Ces fortes paroles ne tombèrent pas dans les oreilles d'une assemblée de sourds. Le tridi de la 2<sup>e</sup> décade de brumaire de l'an II de la République française une et

indivisible, jour de la Pie du topinambour (3 novembre 1793), des frères et amis, mais toujours surveillants et sans cesse occupés du bien public comme disait Beausire, — mus par la sollicitude du bien public qui leur faisait porter un œil attentif sur tout ce qui pouvait concourir à entretenir et exciter l'ardeur républicaine des jeunes Français, comme ils disaient eux-mêmes, dénoncèrent le sieur Beausire aux membres du Comité de Sûreté générale comme ci-devant noble et ci-devant attaché au ci-devant comte d'Artois.

L'affaire ne traîna pas. En marge de la dénonciation on lit ces mots : **Arrestation à faire**. Le 5 novembre 1793, le procureur de la commune de Choisy-sur-Seine était dans les prisons du Luxembourg. Dès le lendemain, la commune de Choisy, assemblée au son de la cloche, envoya au comité une délégation pour réclamer son procureur, **homme honnête et ferme républicain**. Mais qu'est-ce cela ?

La députation, composée de douze membres, arrive au Comité. Elle ne peut avoir audience dans la séance du matin. Neuf des membres, s'étant retirés sur la terrasse des Feuillants pour y dîner et attendre que la séance reprît, sont cernés par la force armée. On les conduit au corps de garde de la Convention. A onze heures, cinq d'entre eux sont mis en liberté ; mais les quatre autres gardés sous les verrous. Ils se nommaient Barrier, Nourrit, Joannis et Chevillard. On les interroge.

**Nous sommes venus à Paris demander la liberté du citoyen Beausire.**

Devant les administrateurs au département de la police, le citoyen Deschamps, aide de camp de la force armée de Paris, et le citoyen Didier, juré au tribunal révolutionnaire, déclarèrent : **Barrier, notaire à Choisy, est membre du ci-devant club de la Sainte-Chapelle ; Nourrit, peintre à Choisy, a hautement approuvé le massacre du Champ de Mars et il existe contre lui une dénonciation à la Société populaire ; Joannis, commandant de la garde nationale, s'est appliqué à calomnier les plus grands patriotes, Marat et Robespierre ; Chevillard, limonadier, s'est retiré de la Société populaire parce que celle-ci avait donné son approbation à la condamnation du tyran, disant à plusieurs des membres qu'ils étaient des scélérats. Le cas du pauvre Beausire était pire que par devant.**

Les quatre délégués furent gardés sous clé jusqu'en janvier 1794 et les habitants de Choisy-sur-Seine ne se soucièrent plus d'envoyer des délégations.

Pour sortir de prison, Beausire estima que le meilleur moyen était de dénoncer ceux de ses camarades de captivité qui avaient l'imprudence de laisser échapper des paroles compromettantes. Il le dit fièrement, écrivant le 30 juillet 1794 : **Je ne regrette pas la liberté, puisque j'ai pu, même dans ma prison, être utile à la chose publique en dévoilant les complots qui s'y tramaient. Et comme le Comité de Sûreté générale aurait pu trouver qu'il était opportun de le laisser dans un poste où il rendait de si bons services, Beausire se hâte d'ajouter : Mais je crois que je serais plus à même d'être utile à mes concitoyens partout ailleurs qu'ici, et c'est ce qui me fait désirer avec plus d'ardeur d'être rendu à ma patrie.**

Comme cet appel demeure sans écho, le prisonnier revient à la charge le 18 août : **Dans le courant de ventôse, j'ai été assez heureux pour découvrir les complots que tramaient, dans ma prison, lès Grammont, les Dillon et autres. Je les ai dénoncés, les traîtres ont été punis et je suis resté dans les fers.**

Beausire trouva même, en cette circonstance, le moyen de jouer un bon tour à ce Louis-Pierre Moreau, son parent, directeur des bâtiments de la Ville, que nous avons vu dans les conseils de famille occupé à brider ses fredaines de jeunesse.

Il le comprit dans ses dénonciations et le fit guillotiner. J'atteste l'Être suprême, écrivait Moreau au Tribunal révolutionnaire, le 9 juillet 1794, qu'il n'est venu à ma connaissance aucun projet de porter des mains sacrilèges sur les représentants du peuple. Les témoins ne peuvent administrer ni preuves, ni vraisemblances contre moi. Le citoyen Beausire, mon proche parent, ayant eu une jeunesse répréhensible, il m'a trouvé dans les assemblées de famille rangé aux avis qui l'ont réprimée. Il doit la conservation d'une partie de sa fortune à une interdiction qui a duré au delà de la majorité. Il a conçu de là contre moi une haine qui le rendrait récusable et dont l'effet serait aujourd'hui bien funeste si l'équité des citoyens jurés et du tribunal qui doit prononcer sur mon existence ne la rectifiait. Le poète Ducis, de la ci-devant Académie française, était intervenu en sa faveur. Le citoyen Moreau, dit-il, a toujours été soumis aux lois. Il a donné 30.000 livres pour la guerre contre les brigands de la Vendée. Il est marié, père de famille. Sa femme, ses filles sont en larmes. Peine inutile. Moreau fut condamné à mort et exécuté, le jour même (9 juillet) où il écrivait la défense que nous venons de lire. C'était un artiste de grande valeur, qui avait obtenu au début de sa carrière le brevet de l'École de Rome, avait été admis à l'Académie en 1762, était devenu directeur des bâtiments de la Ville en 1763 et architecte du Roi en 1783. Il est l'auteur, entre autres œuvres, de la façade du Palais-Royal sur la cour d'honneur et sur la rue Saint-Honoré.

Un rapprochement s'impose. Alors qu'il était détenu chez la dame Marie de Sainte-Colombe, à Picpus, Beausire y avait peut-être rencontré le grand Saint-Just. Arrivé au pouvoir, et à cette même époque, Saint-Just avait le plaisir de satisfaire ses rancunes de la même façon. L'une de ses victimes, Armand Brunet, dit d'Evry, écrit courageusement, le 9 août 1794, au président de la Convention nationale :

Citoyen Président,

Détenu depuis six mois, je vais te mettre sous les yeux le fait suivant :

Saint-Just, aussi mauvais fils que mauvais citoyen, avait enlevé à sa mère les effets les plus précieux. Il l'avait injuriée et maltraitée. Je fus chargé par cette mère infortunée de demander la réclusion de ce fils dénaturé, et il fut enfermé à Picpus, par ordre de de Crosne, alors lieutenant de police. La haine que m'a vouée Saint-Just me le fait regarder comme l'auteur de mon arrestation, ma conscience ne me reprochant absolument rien.

D'Evry ne se trompait pas<sup>1</sup>. Saint-Just, pour compléter son opération, avait en outre fait guillotiner ce brave Thiroux de Crosne, qui, lors de son passage à la Lieutenance de police, avait peut-être eu à se reprocher d'avoir été un peu sot, mais certainement d'avoir été trop bon.

Cependant Beausire, malgré son zèle, — et peut-être, après tout, parce qu'on appréciait les services qu'il rendait si bien dans les prisons où on le gardait, — loin d'obtenir sa liberté, fut transféré à Sainte-Pélagie le 12 août, au Plessis le 8 novembre, et à l'Hospice de l'archevêché le 6 décembre 1794, d'où il fut traduit, devant le Tribunal révolutionnaire le 3 avril 1793.

---

<sup>1</sup> Le dossier a été publié en entier par M. Alfred Bégis, Paris (imprimé pour la Société des Amis des livres), 1892, in-8° de 50 p.

Le plaisant est que le vent de thermidor s'était levé sur ces entrefaites et que l'ami Beausire, arrêté en 1793 comme [ci-devant noble et ci-devant attaché au ci-devant comte d'Artois](#), se trouvait — par suite de son zèle à dénoncer ses camarades de détention — décrété d'accusation, le 3 avril 1795, comme complice de Fouquier-Tinville, à qui l'on coupa la tête le

7 mai suivant. Il parvint heureusement à se tirer d'affaire, en alléguant qu'il avait exécuté des ordres supérieurs, et il fut acquitté la veille du jour où son terrible coaccusé monta sur l'échafaud.

Beausire mourut bien des années plus tard, le 3 février 1818, étant contrôleur des contributions du Pas-de-Calais. Il était devenu un serviteur dévoué de l'Empire et était demeuré en fonction sous la Restauration. De sa seconde femme, Adélaïde Duport, il laissait six enfants.

Dans son beau livre, *le Marquis de La Rouerie*, M. G. Lenôtre dit très bien : [Les personnages secondaires, les Lalligand, les Chévetel, tiennent dans la trame de la Terreur une place plus importante qu'on ne pense. On pourrait comparer la Révolution à un tableau qui a besoin d'être rentoilé. Il a été si souvent peint et repeint. Pour en retrouver les dessous, c'est par l'envers qu'il faut le prendre, détacher la trame fil par fil, dégager la peinture originale. Quand on épiloguerait pendant mille ans sur les idées politiques de Robespierre, qui n'en avait pas, sur la légalité du jugement du roi, sur les causes officielles de la chute des Girondins, on n'en connaîtrait pas mieux la Révolution. Il faut plonger dans les bas-fonds. Ce qu'on y trouve mérite d'être mis en lumière.](#)

On accordera peut-être une petite place à Beausire à côté des Lalligand et des Chévetel, dont M. G. Lenôtre a fait revivre la physionomie. Toussaint de Beausire paraît avoir été le type moyen du révolutionnaire. D'autres ont eu une destinée plus brillante : Mirabeau, parce qu'il parlait mieux ; Carnot, parce qu'il était plus intelligent<sup>1</sup> ; Saint-Just, parce qu'il était encore plus hypocrite ; Robespierre, parce qu'il était habile à prendre des poses qui, de loin, faisaient un certain effet ; mais en les examinant de près on retrouvera en chacun d'eux Toussaint de Beausire. La valeur de la monnaie est plus grande, certes : la frappe est identique.

Sur cette constatation, qui ne sera peut-être pas accueillie sans réserve, rejoignons Mme de La Motte laissée en Angleterre, où nous ne la quitterons plus.

---

<sup>1</sup> Sur la jeunesse de Carnot, on lira la notice de M. Alfred Régis, *Carnot membre du Comité de salut public, son emprisonnement à Béthune, en exécution d'une lettre de cachet*, Paris (imprimé pour la Société des Amis des livres), 1900, in-8° de 89 p.

## IX. — MME DE LA MOTTE ÉCRIT L'HISTOIRE DE SA VIE<sup>1</sup>.

La comtesse de La Motte retrouva son mari à Londres le 4 août 1787. Plusieurs fois, pendant le temps que j'ai passé avec elle, écrit le comte, elle a tenté de se détruire et cela pour des bagatelles, pour des contrariétés fort minimales. Deux fois je l'ai retenue par ses vêtements, lorsqu'elle s'élançait pour se précipiter par la croisée. Lorsqu'elle vint me rejoindre à Londres, j'évitais toutes les occasions de lui causer la moindre contrariété. Je m'aperçus aisément que les grands malheurs qu'elle venait d'essuyer avaient encore aigri son caractère et qu'il fallait user de ménagements et de précautions pour la conserver. Malgré toute ma patience je ne pus cependant m'empêcher de lui dire, un jour, que son entêtement et ses violences étaient la cause de tous nos malheurs. Je n'eus pas plutôt prononcé ces paroles qu'elle sauta sur un poignard qui se trouvait par hasard sous sa main, et, malgré ma promptitude à voler à son secours, ainsi que les personnes qui se trouvaient dans l'appartement, nous ne pûmes empêcher qu'elle ne se frappât au-dessous du sein et nous la vîmes tomber à la renverse.

La misère des deux époux était extrême. Lamotte, panier percé, n'avait pas tardé à dépenser tout ce qu'il avait encore retiré en argent et en bijoux de chez le joaillier Gray, après sa fuite de Bar-sur-Aube en 1785. Un lord anglais, ému de compassion pour la pitoyable victime d'une erreur judiciaire, fit une pension à la comtesse, et celle-ci trouva un second protecteur en Charles-Alexandre de Calonne, l'ancien contrôleur général des finances, que nous avons vu travailler activement à l'acquiescement du cardinal, pour en blesser la reine, et que nous allons voir dans quelques jours s'efforcer de porter à Marie-Antoinette le dernier coup. Jeanne avait alors trente et un ans. Elle était toujours jolie, vive, piquante. Le vieux Calonne en était tout émoustillé<sup>2</sup>. Et de la sorte, sa haine pour la reine s'unit en lui aux sentiments pour la petite femme : rencontre qui va produire la plus monstrueuse des collaborations.

L'affaire du Collier avait fait en Europe un tapage prodigieux, en Angleterre surtout. Un livre où Mme de La Motte raconterait l'histoire par le menu, devait être un succès de librairie qui lui permettrait de subsister. Comme elle écrivait en un style invraisemblable, Calonne lui amena Serre de Latour, un publiciste français,

---

<sup>1</sup> Pour retracer la fin de la vie de Mme de La Motte, les documents conservés aux Archives nationales, F1, 4945 B, sont une source inappréciable. C'est la correspondance de la fugitive avec sa sœur et avec son mari. On y trouve plusieurs lettres d'un nommé Warren, chez lequel Mme de La Motte demeura à Londres, et d'autres très curieuses d'un certain Bertrand, envoyé auprès d'elle par Dubu de Longchamp, administrateur général des postes. On s'est servi en outre de la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck* (Paris, 1851, 3 vol. in-8°), des journaux de l'époque, et, avec réserve, des *Mémoires* de Mme de La Motte, de ceux de son mari, enfin des pamphlets publiés par elle ou en son nom, *Lettre de la comtesse de Valois de La Mothe à la reine de France* (Oxford, 18 oct. [1789], in-8° de 16 p.) et *Supplique à la nation et requête à l'Assemblée nationale... en révision de son procès* (s. l. n. d., de l'imprimerie patriotique), in-8° de 8 p.

<sup>2</sup> Campardon, p. 181-188. — Le caractère de Jeanne de Valois, ainsi que le fait observer M. Campardon, et, d'autre part, la preuve aujourd'hui acquise de sa collaboration avec Calonne, donne le poids nécessaire à la citation tirée du *Bon patriote*, II, 17. Le second fait, puisqu'il ne fut su du public que plus tard, prouve que l'auteur cité connut réellement de près Calonne et la comtesse.

qui s'était réfugié à Londres, avec la femme de l'intendant d'Auvergne qu'il avait enlevée, et y rédigeait le *Courrier de l'Europe*, feuille commanditée par un brasseur d'affaires nommé Swinton<sup>1</sup>. Et Calonne lui-même se mit à sa disposition.

La marée des médisances montait autour de Marie-Antoinette. Écoutez, disent les Goncourt, écoutez ce chuchotement et ce murmure d'un peuple qui monte et qui redescend, redescend et remonte des Halles à Versailles et de Versailles aux Halles. Écoutez la populace, écoutez les porteurs de chaises, écoutez les courtisans ramenant la calomnie de Marly, la ramenant en poste à Paris ! Écoutez les marquis au foyer des comédiennes, chez les Sophie Arnould et les Contat, chez les courtisanes et les chanteuses. Interrogez la rue, l'antichambre, les salons, la Cour, la famille royale elle-même. La calomnie est partout, jusqu'aux côtés de la reine. Et quel aliment la plume de la comtesse va lui fournir ! On le redoutait à Versailles. Mme de La Motte et Calonne y étaient observés. La duchesse de Polignac partit pour Londres. Elle descendit jusqu'à négocier avec les époux La Motte, promit de l'argent. Mais Jeanne s'exaltait, elle avait des prétentions sans bornes. Elle voulait sa réhabilitation<sup>2</sup> et en outre les biens, l'argent, tout ce qu'on lui avait enlevé. Les *Mémoires* parurent<sup>3</sup>.

Je puis attester, écrit Mme Campan, que j'ai vu dans les mains de la reine un manuscrit des *Mémoires* de la femme La Motte, qu'on lui avait apporté de Londres et qui était corrigé, de la main même de M. de Calonne, dans tous les endroits où l'ignorance totale des usages de la Cour avait fait commettre de trop grossières erreurs. — M. de Latour, écrit d'autre part le comte de La Motte, remit le manuscrit à M. de Calonne qui y fit des changements, des corrections, des additions sans nombre, presque à chaque page ; toutes ces corrections étaient écrites de sa main et, pour la plupart, au crayon<sup>4</sup>.

Dans ses interrogatoires, à la Bastille, Jeanne de Valois avait prétendu que le Collier avait été volé par Cagliostro. Puis elle avait déclaré au Parlement que le voleur était le cardinal de Rohan. Dans l'affaire du Collier, avait-elle écrit quand

---

<sup>1</sup> Sur Serre de Latour, voir Hatin, *Histoire de la presse en France*, III, 404-409 et 422-423.

<sup>2</sup> *Mémoires du comte de La Motte*, p. 128 et suivantes, confirmés, quant au fait de la négociation de Mme de Polignac, par l'abbé Georgel, II, 209.

<sup>3</sup> *Mémoire justificatif de la comtesse de Valois de La Motte*, écrit par elle-même. Londres, 1789, in-8° de 215 p.

<sup>4</sup> *Madame Campan*, 1<sup>re</sup> édit., II, 107-108 ; *Mémoires* du comte de La Motte, édition Louis Lacour, p. 113. De son côté Mme de La Motte déclare : C'est M. de Calonne qui a corrigé lui-même les *Mémoires*, *Vie de Jeanne de Saint-Rémy*, II, 267. Ce triple témoignage est encore confirmé par celui de Henri-Alexis Cahaisse, qui se trouvait alors à Londres, comme observateur de la police française, et en relations avec Calonne ; voir une lettre de lui à M. de Martignac, en date du 18 janvier 1829, *Arch. nat.*, F7, 6354 A, 7277. J'avais remis à M. le marquis de La Luzerne (ambassadeur de France à Londres), écrit le comte de La Motte, le manuscrit de M. de Calonne. Il l'avait envoyé au cardinal de Loménie de Brienne. Il s'était chargé, ainsi que son frère, qui était alors ministre de la guerre, de conclure. Il s'agissait d'acheter le silence des époux La Motte et d'empêcher l'impression du pamphlet. (*Archives nationales*, F7, 6351 A, 7277). C'est ce manuscrit que Mme Campan vit entre les mains de la reine. — Quant au manuscrit du Libelle-Calonne, Mme la vicomtesse de Fontanges atteste que la surveillance du 10 août, et par la main de l'abbé de Montesquieu-Fezensac, Marie-Antoinette le fit parvenir en ses mains pour le lui conserver jusqu'à des temps meilleurs. Lafont d'Aussonno, *Mémoires secrets*, II, 136-137.

elle fut sur le point de paraître devant ses juges, il est un fait constant, c'est que le roi, la reine, avaient refusé depuis plusieurs années de l'acquérir. S'il était vrai que la reine eût formé un vœu nouveau pour ce bijou de fantaisie, elle pouvait se le procurer sans mystère sur les fonds dont elle disposait.

Jeanne de Valois change une fois encore d'avis : *Le Mémoire justificatif* paraît : le Collier a été pris par la reine. Dans son indignation, Labori s'écrie, s'adressant à la Conférence des avocats<sup>1</sup> : Non, messieurs, la reine de France n'est pas une voleuse, en douter c'est presque insulter la patrie !

\*\*\*

Un extrait permettra d'apprécier le *Mémoire justificatif*. Je n'ai plus rien à ménager, écrit Mme de La Motte : je me suppose en ce moment dans ces régions d'indépendance et de paix où mes souffrances me mériteront, à ce que j'espère, une place, racontant, sans intérêt comme sans passion, à la troupe céleste les tristes rêves que j'ai faits sur terre.

On sait que le cardinal de Rohan n'était arrivé à Vienne comme ambassadeur qu'une année après le départ de Marie-Antoinette, venue en France pour y épouser le dauphin qui fut Louis XVI. Rohan ne pouvait donc y avoir vu la jeune archiduchesse. Ce n'était pas là un obstacle pour Jeanne de Valois, qui raconte sans intérêt comme sans passion, à la troupe céleste :

Le cardinal de Rohan m'a dit à moi, m'a répété plus d'une fois, que les griefs de Sa Majesté étaient malheureusement fondés. Il m'a confié que, lors de son ambassade à Vienne, la reine était encore archiduchesse. Enhardi par la légèreté de ses manières, il avait osé offrir des hommages qui n'avaient pas été rejetés. Son bonheur avait passé comme un songe. Les préférences marquées qu'avait obtenues un officier allemand, lui avaient tourné la tête au point de lui faire hasarder des propos indiscrets.

Ce trait, pris entre cent traits pareils, fait apprécier le ton et la véracité de l'ouvrage, qui se présentait au public sous le couvert des plus beaux sentiments : ... *ma sensibilité et mes notions délicates sur l'honneur*, disait Jeanne. Le livre avait aussi emprunté quelque chose à ce don de persuasion que Beugnot signale en Mme de La Motte. Il fut tiré à huit mille exemplaires, et, en peu de temps, le libraire en écoula plus de sept mille. Il fut aussitôt traduit en anglais et en allemand. En Allemagne, il en parut deux éditions différentes, l'une publiée par les soins des libraires de Brunswick, l'autre par les libraires de Nuremberg.

A Londres, écrit M. Pierre de Nolhac<sup>2</sup>, Mme de La Motte publie ses odieux *Mémoires*, faits de rage et de mensonge, qui traînent la couronne dans la boue des ruisseaux infâmes. Entre la parole de la reine et celle de la drôlesse, la France hésite. Bientôt elle ose choisir, et ce sont les pamphlets de cette femme qui font accepter définitivement la légende des vices de Marie-Antoinette. C'est là que Fouquier-Tinville prendra ses arguments et armera sa justice. — A la Cour, aussi bien qu'à la ville, dit Me Labori<sup>3</sup>, chacun se montra préparé à faire à

---

<sup>1</sup> Discours prononcé à la Conférence des avocats le 26 nov. 1888.

<sup>2</sup> Pierre de Nolhac, *la Reine Marie-Antoinette*, p. 75.

<sup>3</sup> Discours à la Conférence des avocats, *loc. cit.*, p. 2, col. 2.

la reine crédit de toutes les perversités et de tous les vices, et la légende de ses débauches n'a pas encore disparu de l'histoire.

Néanmoins Me Labori lui-même, pour respectueusement dévoué qu'il soit à la mémoire de Marie-Antoinette, admet que la comtesse a pu avoir des relations avec elle. Affirmons, au contraire, qu'elle n'eut jamais avec la reine des rapports d'aucune sorte, à aucun moment. La reine ne l'a jamais vue. Marie-Antoinette écrit le 22 août 1785 à son frère Joseph II : Cette intrigante du plus bas étage n'a nulle place ici et n'a jamais eu d'accès auprès de moi. — A l'époque du procès, dit Mme Campan, la reine envoya chercher quelques-unes des gravures représentant Mme de La Motte : Elle ne se souvint même pas de l'avoir vue passer dans la galerie de Versailles, qui était publique, et où Mme de La Motte s'était montrée souvent.

Que dit à l'instruction Rosalie, femme de chambre de la comtesse ?

Je n'ai jamais entendu parler à personne dans la maison de relations que Mme de La Motte pouvait avoir avec la reine<sup>1</sup>.

Que dit Mlle Colson, sa dame de compagnie ?

J'ai passé deux ans chez Mme de La Motte — précisément à l'époque de l'intrigue du Collier — et n'ai jamais vu ni entendu quoi que ce fût qui pût me faire supposer des relations entre la reine et la comtesse<sup>2</sup>.

Que déclare Marie-Anne de Saint-Rémy, sieur de Jeanne de Valois, à l'abbé Bew, qui le mande aussitôt à son cousin le libraire Bew, à Londres, éditeur des *Mémoires* de Mme de La Motte ? Oui, monsieur, ma sœur elle-même m'a dit que les lettres dans son *Mémoire* avaient été forgées et que la plupart du *Mémoire* était faux. Quant à moi, monsieur, je vous avoue avec confiance que ma sœur n'a jamais eu aucune entrevue avec la reine et que toute cette histoire est absurde<sup>3</sup>.

Et Mme de La Motte elle-même, que déclare-t-elle dans ses lettres, dans ses interrogatoires, dans ses confrontations, dans les *Mémoires* qu'elle fait rédiger par son avocat ? Je n'ai jamais eu l'honneur de voir la reine<sup>4</sup>. — Je ne me suis jamais vantée d'avoir du crédit auprès de la reine<sup>5</sup>. — Je ne connais personne qui fût attaché à la reine<sup>6</sup>. — La dame de La Motte, dit Me Doillot, son avocat, malgré un nom authentiquement reconnu, était ignorée à la Cour et n'avait avec la souveraine aucune relation ni publique ni particulière<sup>7</sup>. Et plus loin : Faut-il parler d'une autre fable, de ces liaisons avec la reine dont on veut que la dame de La Motte se soit fait honneur, ainsi que d'une correspondance secrète ? La comtesse de La Motte serait bien coupable, si l'allégation était vraie, puisque c'est un honneur qu'elle n'a jamais eu. Elle supplie humblement ses juges d'écouter attentivement la lecture des dépositions sur cette fable, de redoubler d'attention suie le ton ferme avec lequel elle a dénié<sup>8</sup>.

---

<sup>1</sup> Interrogatoire du 22 mars 1796, *Archives nationales*, X2, B/1417.

<sup>2</sup> *Vie de Jeanne de Saint-Rémy*, II, 325.

<sup>3</sup> Reproduit dans une lettre de Mme de La Motte à son mari, en date du 12 février 1790. *Archives nationales*, F7, 4445, B.

<sup>4</sup> Interrogatoire du 8 mai 1786, publié par Campardon, p. 389.

<sup>5</sup> Interrogatoire du 8 mai 1786, publié par Campardon, p. 392.

<sup>6</sup> Lettre écrite de la Bastille par Mme de La Motte le 29 août 1785.

<sup>7</sup> Sommaire pour la comtesse de La Motte, dans *Collection complète*, V, 4.

<sup>8</sup> *Collection complète*, V, 29.

Après ces témoignages multiples et concordants, peut-il subsister le moindre doute ?

L'apparition du *Mémoire* de Jeanne de Valois eut pour première conséquence de lui faire perdre la protection et les subsides du lord anglais, qui avait répandu son âme et sa bourse sur les genoux de cette pauvre martyre des tribunaux français. C'était, paraît-il, un homme de bon sens, et la victime de l'erreur judiciaire lui parut de ce jour moins intéressante.

Après s'être brouillée avec le lord, elle se brouilla avec Calonne. Ce fut une scène animée. Les deux amoureux jouaient au piquet. Sur un coup décisif, l'ex-ministre s'écria : **Madame vous êtes marquée !** L'allusion cinglait. On connaît le caractère de la comtesse. Vive comme l'éclair, elle a renversé la table ; elle s'est jetée sur son partenaire, **et de ses belles mains, qui, jusqu'alors, n'avaient fait que flatter la figure du vieux galant,** y met des empreintes incisives.

Le comte de La Motte en avait décidément assez. Il profita du désordre que venait de produire la journée du 14 juillet pour abandonner sa femme et revenir à Paris. Il y arriva le 18 août 1789. Il descendit rue des Bons-Enfants, hôtel de Varsovie, où il avait naguère fait la connaissance de Mirabeau et où il eut la bonne fortune de le retrouver. La Motte obtint de Bailly un sauf-conduit et s'occupa de faire aboutir à la Constituante une demande en réhabilitation.

De ce jour, la correspondance de Mme de La Motte avec son mari et avec sa sœur, Marie-Anne, retirée en l'abbaye de Jarcy, près de Brie-Comte-Robert, fournit les renseignements les plus précieux<sup>1</sup>.

Marie-Anne, que le comte Beugnot a dépeint comme une grosse fille, blonde, fade, douce et indolente, était de tous points le contraire de sa sœur. Quand, le 2 juin 1786, elle avait appris la condamnation prononcée contre Jeanne, folle de douleur, elle avait absorbé une fiole de poison. Mme de Bracque, abbesse de Jarcy, lui fit administrer des remèdes pendant douze heures consécutives. La jeune fille se tordait dans d'affreuses douleurs. Elle revint à la vie. Le 20 septembre 1787, l'abbé Pfaff en écrivait na comtesse de La Motte réfugiée à Londres :

**Quand vous demandez du secours à Madame votre sœur, je vois trop que vous ignorez son triste état. Elle est, pour sa santé, dans un état pire que la mort. Les différents poisons qu'elle a réussi à avaler jusqu'à quatre fois, depuis le 2 juin 1786, et surtout ce jour-là, ces poisons, que son désespoir sur votre terrible état a portés dans ses entrailles, l'ont conduite à un tel état de souffrances continuelles et d'altération momentanée de ses esprits, qu'il n'est pas possible d'imaginer une situation plus douloureuse et plus pitoyable. Ajoutez à cela des besoins de première nécessité qu'elle continue à éprouver. Elle n'avait pour subsister que sa pension de 800 livres. Après la condamnation de Mme de La Motte, Louis XVI y ajouta une rente de 2700 livres sur son Trésor<sup>2</sup>.**

---

<sup>1</sup> Cette correspondance, entièrement inédite, est conservée aux *Archives nationales*, F7, 4445, B.

<sup>2</sup> Le roi lui avait d'abord attribué une somme de 30.000 livres en billets de caisse, qui avait été trouvée parmi les effets de Mme de La Motte, sous les scellés de la Bastille (lettre de Calonne à l'abbesse de Jarcy, 2 août 1786) ; mais le cardinal de Rohan ayant

Les lettres que Marie-Anne adresse à sa sœur Jeanne, à partir du moment où celle-ci, délaissée de son mari, demeure seule à Londres dans une misère affreuse, sont touchantes de sentiment :

Votre mari, lui écrit-elle au commencement de décembre 1789, vous a laissée dans la misère. Il est à Paris où on dit qu'il tient des propos infâmes sur votre compte. Pauvre malheureuse ! Ce sont ces gens-là, leur mauvaise compagnie, leurs mauvais conseils, qui vous ont perdue ! Les *Mémoires* encore, qu'ils viennent de vous faire faire, que votre mari vous a fait signer sans les signer lui-même, pour pouvoir les désavouer et vous en laisser l'odieux, vous ont fait grand tort. Beaucoup de personnes qui, comme moi, vous croyaient innocente, ainsi que vous me l'aviez assuré à la Bastille, ont été étonnées de ces *Mémoires*. Je ne crois pas ma sœur capable des horreurs qu'ils contiennent, d'autant qu'ils contiennent des horreurs contre mon père et sont remplis de faussetés. Marie-Anne ajoute qu'elle va quitter la France et engage Jeanne à venir avec elle. Mme de La Motte l'a informée qu'elle travaille à de nouveaux écrits, à une grande histoire où elle développera sa vie entière et dont la publication fera sensation.

Vous dites dans votre lettre que vous écrivez votre vie. Hélas ! à quoi tout cela servira-t-il ? On dit que vous ne faites tout cela que pour gagner de l'argent. Est-ce là comme un Valois doit s'y prendre pour regagner l'estime publique ?

Marie-Anne termine en suppliant : Écoutez la voix de l'honneur et de la vérité. Ne rejetez pas ce que je vous dis. C'est le cœur qui vous parle, le seul qui vous reste encore et qui vous dit que le silence vaut mieux que tous ces mémoires dans lesquels vous vous perdez vous-même. Si vous voulez revenir à vous et suivre mes conseils, vous trouverez dans votre sœur une amie véritable, qui ne veut que votre bien et qui partagera volontiers ce qu'elle a avec vous. Et je vous proposerais de finir nos jours ensemble et de nous retirer en Suisse ou en Italie, ou chez quelque prince d'Allemagne, où nous soyons heureuses et libres et surtout ignorées. Avec ma petite fortune, quand on recommencera à payer à la Ville et au Trésor, nous pourrions vivre toutes deux fort honnêtement dans les pays où la vie est à bon marché. Hélas ! ma pauvre amie, je voudrais que ce projet puisse te plaire. Je donnerais tout au monde pour que cela soit et je serais heureuse d'avoir ma sœur auprès de moi et revenue de ses erreurs et vivre ensemble jusqu'à la mort.

Mme de La Motte répond en parlant du bon Dieu, et Marie-Anne, de son lit, où elle est retenue par la faiblesse et l'émotion, lui écrit à nouveau le 15 décembre 1789 :

Je viens de recevoir votre lettre belle et toute en Dieu, qui ne m'aurait point étonnée parce que je n'ai jamais douté de vos bons sentiments, tant que vous serez éloignée de la mauvaise compagnie ; mais qui m'a surprise d'un autre côté par les aveux que vous me faites d'avoir réellement publié les *Mémoires*, dans lesquels vous vous êtes rendue si coupable et où vous oubliez ce Dieu que vous avez aujourd'hui si souvent au bout de votre plume. Marie-Anne parle ensuite des mauvais propos que le comte de La Motte répand à Paris sur sa femme. Il y mène d'ailleurs joyeuse vie, au Palais-Royal, dans un appartement au deuxième, fort cher.

---

fait opposition sur les biens de Mme de La Motte, le roi avait accordé 2.700 livres de rente sur sa cassette particulière.

Je souhaite que votre détresse ne soit pas pire que la sienne, dit Marie-Anne. Pauvre malheureuse ! malgré que vous l'approuvez, je ne puis me résoudre à pardonner au principal auteur des malheurs de ma pauvre sœur. Je pourrais aussi invoquer le nom de Dieu comme vous, continue-t-elle, et, sans pénétrer plus avant dans cette fatale affaire, vous dire sans cesse que Dieu est bon et miséricordieux, qu'il faut espérer en ses bontés et qu'il ne refuse pas sa grâce à l'enfant soumis et repentant, comme vous dites si bien. Eh bien ! ma sœur, pourquoi donc, avec de si beaux sentiments de religion, vouloir toujours faire parler de vous, par tous ces écrits qui achèvent de vous perdre devant Dieu et les hommes ? Avec un véritable repentir vous pourrez encore espérer, comme vous le dites, d'être plainte et respectée ; mais, je vous le dis, ce n'est pas par ces *Mémoires* que vous y parviendrez. Je suis votre sœur, votre amie, ne rejetez pas mes conseils, et puisque vous dites que je suis votre consolation, et que je ne demande pas mieux que de contribuer à vous rendre heureuse, cela ne tient qu'à vous. Je donnerais ma vie pour y réussir, ma chère sœur. Renoncez, je vous en prie, à tous ces prétendus Mémoires justificatifs.

Je vois avec bien du chagrin que vous n'avez pas approuvé la proposition que je vous ai faite de passer le reste de nos jours ensemble, puisque vous ne me répondez pas sur cet article. Seules, dans un pays libre, où nous serions inconnues, nous pourrions vivre honnêtement. Je vous avoue que, vous répétant cette offre, je crains de vous trouver opposée. Au reste, je ne prétends pas gêner vos inclinations. Ce que je vous dis, c'est le cœur et l'honneur qui me le dictent, et malheureusement vous n'avez pas toujours entendu ce langage. Mon intention n'est pas de vous faire jamais aucun reproche. Que le passé soit passé ! mais c'est le présent qui doit guider pour l'avenir. Je ne blâme dans vos erreurs que les malheureux qui vous y ont plongée. Je serais au comble de la joie que ma sœur reconnaisse enfin mon amitié et ait quelque confiance en son unique amie.

Pauvre sœur ! pense donc une bonne fois que ton plus grand ennemi actuellement, c'est toi-même, et que ta seule amie, c'est moi qui t'offre tout ce que j'ai !

On dit que l'on recommencera bientôt à payer à la Ville, où il m'est dû dix-huit mois d'arrérages. Alors je t'enverrai quelques secours et tu viendras me rejoindre, ou j'irai te chercher si il le faut, et nous nous retirerons en quelque endroit où nous vivrons encore heureuses, si tu le veux bien.

Adieu, mille fois. Je t'embrasse.

A ces mots d'une émotion si vraie, d'une amitié si sincère, que répond Mme de La Motte ? Nous n'avons pas ses lettres à sa sœur Marie-Anne, mais nous avons celle qu'elle écrit à son mari.

La comtesse s'y montre tout entière, nous allons la voir dans son vrai jour :

J'étais si pressée vendredi par la poste, écrit Jeanne à son mari, le 11 janvier 1790, que je n'ai pas eu le temps de te faire aucun détail concernant la moissonneuse — c'est Marie-Anne. J'ai reçu seulement deux lettres d'elle — les deux lettres que nous venons de lire. Dans la première, elle me fait des offres de finir nos jours ensemble, dans la Suisse ou en Italie où la vie n'est pas chère ; qu'elle serait très heureuse si j'approuvais son projet ; mais qu'elle me conseille de cesser toute publication de *Mémoires* et elle désire connaître ma situation pour venir à mon secours. *On dit dans Paris que ton mari t'a abandonnée.* Et

mille horreurs. Comme je connais ces bons cœurs factices, je n'ai pas donné trop dedans. En conséquence, je fis une réponse très laconique et ne demandai rien pour moi, mais seulement dix guinées pour ce monstre d'Angélique.

*(Ce monstre d'Angélique est la fille qui, étant prisonnière à la Salpêtrière, s'était dévouée à servir la comtesse de La Motte. Comme Marie, qui avait accompagné Mme de La Motte dans sa fuite, elle avait rejoint la comtesse en Angleterre. L'une et l'autre s'y étaient mises à son service. Mais comme Mme de La Motte ne les payait pas, qu'elles étaient scandalisées de ce qui se passait dans la maison, elles l'avaient quittée. Et Angélique réclamait ses gages afin de pouvoir retourner en France.)*

Une seconde lettre, poursuit Mme de La Motte, arriva en date du 15 décembre : *infâme*.

*(Cette seconde lettre est la lettre même que nous venons de transcrire. Le mot infâme est souligné par Jeanne de Valois.)*

Toujours mille offres, que l'on n'effectuerait qu'à une condition : qu'il n'y aurait plus de Mémoires justificatifs. Enfin elle me traite horriblement mal. Quant à toi, tu es le héros de la fête, tu es le seul auteur ; enfin des expressions dignes des deux coquins — sa sœur, Marie-Anne, et l'abbé Pfaff<sup>1</sup> qui a pris son état en pitié et s'efforce de diriger ses intérêts —. Habités à tromper tout le monde, ils donnent leurs réelles qualités aux autres, ainsi que je leur ai marqué.

Mme de La Motte dit ensuite comment l'abbé est venu la voir à Londres.

Son entrée chez moi fut le dimanche à cinq heures du soir, 27 décembre. Il m'embrassa, — son haleine pue comme la peste, — me serra la main à l'anglaise, Il resta jusqu'à dix heures et revint le lendemain.

Le même coquin impudent — l'abbé Pfaff —, voyant que je traitais si mal ma sœur, relativement à tout l'argent dont elle jouit depuis mes infortunes et qu'il lui sied si peu, en me faisant des offres, d'y ajouter des conditions, que tout ce qu'elle a était à moi ; il me répondit que ce n'était pas vrai, que c'était le roi qui le lui avait donné. Mais le roi n'a donné que ce qui nous appartient. Elle a 3 200 livres de rente qui sont certainement les 35.000 livres de la Bastille.

*(Louis XVI avait en effet songé tout d'abord à donner ces 30.000 livres — non 35.000 — qui provenaient du vol du Collier, à Marie-Anne de Saint-Rémy ; mais le cardinal de Rohan y ayant mis opposition, le roi avait donné à la sœur de Jeanne 2 700 livres de rente sur sa cassette particulière.)*

Et ce monstre, poursuit Mme de La Motte en parlant de Marie-Anne, a eu le courage de ne pas venir au secours de sa sœur et d'entretenir un coquin. Ah ! celui-là — l'abbé Pfaff — lui coûte cher. Il a dit qu'ils avaient trois enfants ; que, là où ils étaient, ils payaient huit cents livres. Il occupe le derrière et elle le devant. Il va la trouver aussitôt que les domestiques sont couchés, par le moyen d'un passage qui est sous l'escalier, qui donne dans un petit cabinet de la moissonneuse près de sa chambre à coucher.

*(Est-il besoin d'observer que tous ces détails sont rêverie de Mme de La Motte, qui s'empresse de raconter ces mêmes histoires et d'en écrire à tout le monde ? Les Anglais eux-mêmes en furent indignés.)*

---

<sup>1</sup> Le comte François-Simon de Pfaff de Pfaffenhoffen, comte d'Empire, chevalier de Malte, né à Saint-Riquier en 1753.

Jeanne a d'ailleurs trouvé le moyen de se procurer l'argent qui lui fait défaut. [J'enverrai chez ma sœur](#), écrit-elle à son mari, [ouvrir les secrétaires et voler 9.500 livres](#).

Cette lettre si curieuse, comme on voit, pour fixer le caractère de Mme de La Motte, est enfin précieuse par les lignes de la fin. Certes, il ne paraît plus utile de démontrer que Jeanne a volé et dépecé le Collier de la reine. L'ensemble des faits est écrasant. Il est néanmoins intéressant d'en recueillir l'aveu formel de sa propre main.

Dans les *Mémoires* rédigés et publiés par elle-même on lit :

Les moyens de défense du cardinal ne portaient que sur l'empressement prétendu de M. de La Motte à emporter, non seulement ses diamants, mais encore les miens avec notre argenterie, nos dentelles et tout ce que nous avons de plus précieux ; n'était-ce pas à Mme de Surmont — la tante de M. de La Motte qui avait, il y a des années, recueilli Jeanne de Valois à Bar-sur-Aube —, n'était-ce pas à Mme de Surmont à déclarer qu'il était faux que M. de La Motte eût enlevé ces effets pour prendre la fuite puisqu'il l'en avait rendue dépositaire<sup>1</sup>.

Et, d'autre part, dans cette lettre du 11 janvier 1790 à son mari, Mme de La Motte écrit :

Et n'oublie pas la drôlesse de Surmont. Car, mon ami, oh ! oui, c'est elle qui est la cause de nos malheurs. Ne la ménage pas, au nom de Dieu ! Si je pouvais, je ne sais ce que je lui ferais ! Sens bien, mon ami, que si elle avait donné, oui, tout donné dans un propre temps, nos diamants, hélas ! mon ami, sur quoi aurions-nous été condamnés ?

Ces diamants livrés par Mme de Surmont furent mis sous les yeux de Jeanne de Valois à la Bastille. Le comte de La Motte écrit, dans des *Mémoires* encore inédits :

Ces boucles — bijou échangé à Londres par La Motte contre des diamants provenant du Collier — étaient restées à Bar-sur-Aube, avec différents autres objets, ainsi que tous les bijoux, diamants qui appartenaient à Mme de La Motte ainsi qu'à moi. Tous ces objets furent représentés à Mme de La Motte dans ses interrogatoires et ses confrontations<sup>2</sup>.

La correspondance entre Jeanne et son mari se poursuit. Mme de La Motte note sa tristesse, sa misère de plus en plus grande. [Le chagrin ne cesse de m'accabler et me réduit à l'état de squelette](#)<sup>3</sup>. Une autre fois : [Je suis bien malade, mon ami, la bile me tourmente, le chagrin me ronge ; mais le courage me fait vivre et l'espoir de conquérir mes ennemis me soutient](#)<sup>4</sup>. Le comte ne paraît pas en meilleure posture, mais Jeanne le secoue rudement : [Ah ! mon ami, cesse donc](#)

---

<sup>1</sup> *Vie de Jeanne de Saint-Rémy*, II, 280-261.

<sup>2</sup> *Arch. nat.*, F1, 6354 A, 7277.

<sup>3</sup> Lettre du 23 juillet 1790.

<sup>4</sup> Lettre du 11 janvier 1791.

d'avoir la faiblesse de te servir du mot *brûler la cervelle* ! En vérité, tu fais honte à ton sexe<sup>1</sup>. Il faut vivre, au contraire, et Jeanne en donne la raison : Vis, mon ami. Quant à moi, j'aimerais mieux me mettre servante que de faire ce plaisir — de mourir — à mes ennemis<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Lettre du 14 décembre 1790.

<sup>2</sup> Lettre du 28 janvier 1790.

## X. — LES PAMPHLETS.

C'est à cette époque, vers la fin de 1789, que paraissent les deux violentes plaquettes de Jeanne de Valois, ou du moins publiées en son nom, violentes et retentissantes : sa Lettre à la reine de France et sa Requête à la nation et à l'Assemblée nationale en révision de son procès. Femme odieuse et décevante, écrit-elle à Marie-Antoinette, écoute et, si tu le peux, lis-moi sans frémir. Eh ! comment rougirais-tu, toi qui, depuis si longtemps, es familiarisée avec le crime et la honte... C'est du fond de l'abîme obscur, où je me suis mise à l'abri de ta rage, que je t'adresse l'expression d'un cœur abîmé par la douleur. On imagine la suite. A la nation et à l'Assemblée, Jeanne disait : Il est arrivé ce moment tant désiré, ce moment pour lequel j'eusse donné mille vies !... Oui, Français ! quel que soit votre amour pour la liberté, mon âme peut encore défier la vôtre. Vous n'avez pas, comme moi, souffert les tortures du Despotisme après avoir éprouvé ses perfides caresses.... Tremblez, scélérats, je vais paraître dans l'arène. J'y ferai paraître avec moi celle — la reine — qui m'a si indignement sacrifiée.

Jeanne s'apprête en effet à servir à Marie-Antoinette et à tous ses ennemis, réels ou imaginaires, un nouveau plat de sa façon. C'est l'*Histoire de sa vie*, le grand ouvrage où tous ceux qui ne se sont pas conduits de la façon qu'elle eût désiré vont être accommodés comme elle s'entend à le faire. Le libraire Bew en espère tirer un grand scandale. Sur la présentation du manuscrit, il fait une avance de 6.000 livres. Deux éditions, l'une en français, l'autre en anglais, ornées de figures, paraîtront simultanément.

Cependant la Révolution progresse. Je sais, écrit Mme de La Motte à son mari, le 14 décembre 1790, qu'il y a un grand nombre de journaux en France qui parlent en ma faveur. Elle ajoute dans son style bizarre, si incorrect, mais singulièrement expressif : Après un certain et beau caractère que l'on a fait mettre il y a un mois dans les papiers pour la reine, je ne doute pas qu'il y ait quelqu'un qui, pour une fortune, désirerait que je désavoue qu'elle est sombre auteur, afin de lui ramener l'amitié du peuple ; mais, sur ma vie, pour toutes les couronnes du monde, je ne désavouerai pas ce que j'en ai dit et si elle n'est blanche que par moi, elle sera toute sa vie noire comme la cheminée. Elle rédige d'ailleurs son livre de manière à le faire réussir : Je flatte beaucoup le Peuple français, mande-t-elle au comte de La Motte. Et comme une pointe d'anticléricisme est déjà d'un succès assuré, elle ne manque pas d'écrire que le coquin d'abbé Pfaff dit des Français qu'ils aiment le sang.

A Paris, Jeanne trouvait de nombreux auxiliaires. Les libelles se suivaient, insultants, infâmes, orduriers : la *Lettre de Mme de La Motte aux Français*, la *Conversation entre M. de Calonne et Mme de La Motte*, la *Conférence entre Mme de Polignac et Mme de La Motte*, l'*Adresse de la Comtesse de La Motte-Valois à l'Assemblée nationale*, et la série du Père Duchesne, *Grande visite du Père Duchesne à Mme Lamotte* et *Grande visite de Mme Lamotte au Père Duchesne malade*, *Déclaration d'amour du Père Duchesne à Mme Lamotte-Valois*. Les colporteurs en donnaient lecture à haute voix, au coin des rues, groupant les passants<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Tuetey, *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, t. II, n° 1867.

On tombe plus bas encore. Voici la *Messaline française ou les Nuits de la duchesse de Polignac*, la *Vie privée, libertine et scandaleuse de Marie-Antoinette*, les *Fureurs utérines de Marie-Antoinette, femme de Louis XVI*, *Marie-Antoinette dans l'embarras*, les *Derniers soupirs de la garce en pleurs*, le *B... national sous les auspices de la reine*, le *B... royal, suivi d'un entretien secret entre la reine et le cardinal de Rohan*, les *Étrennes de la déesse Hébé à la Messaline royale*, la *Grande fête donnée par les m... de Paris à toutes les p...*, le *jour de l'arrivée du Roi, de la Reine et de toute leur famille, en réjouissance du retour de leurs père et mère*, les *Scènes champêtres de Trianon*. Ces pamphlets immondes eurent beaucoup de vogue, ainsi que le constate M. Alexandre Tuetey<sup>1</sup>. Ils se vendaient à un nombre considérable d'exemplaires. *On est étonné*, écrit l'auteur de la *Résurrection du Collier*<sup>2</sup>, *de cet amas impur de libelles qui poursuivent les passants et promènent notre honte en Europe*.

D'autre part, la reine trouvait des défenseurs, la *Réponse à la requête de Jeanne de Valois*, la *Résurrection du Collier par M. Lameth et compagnie*, le *Capitaine Tempête à Jeanne de Valois*. S'adressant à la comtesse de La Motte, le *Capitaine Tempête* disait : Je conviens que, dans un moment d'effervescence, où toutes les têtes de la multitude sont exaltées, où toutes les imaginations sont dans un embrasement universel, il est facile à des scélérats adroits et puissants de s'emparer de l'esprit du peuple en flattant ses passions, de l'égarer sur ses véritables intérêts en couvrant de fleurs l'abîme où ils veulent l'entraîner ; je sais même que l'on peut quelquefois acheter ses crimes ; consultez vos commettants, ils en savent quelque chose ; ou plutôt descendez en ce moment dans votre cœur, vous y trouverez la grande vérité que je vous annonce ; vous y verrez que vous n'êtes aujourd'hui que l'instrument passif des haines et des vengeances de quelques ambitieux, qui avaient besoin des ressources de votre génie pour cumuler la mesure de leurs complots.

---

<sup>1</sup> *Répertoire...*, t. II, p. XIII-XIV.

<sup>2</sup> *La Résurrection du Collier*, p. 6.

## XI. — MOUVEMENTS RÉVOLUTIONNAIRES.

Autour des La Motte se jouait en effet une partie intéressante. Les grands révolutionnaires, Robespierre, Marat, Hébert, Sergent, Panis, Manuel, attentifs aux échos des rumeurs publiques, ont compris le parti qu'ils peuvent tirer de l'affaire du Collier. Dans les clubs en plein vent, aux Feuillants et au Palais-Royal, au pavillon de Foy, au café de Valois, à la Taverne anglaise, on parle du retour de Jeanne de Valois. On tenait hautement des propos contre la reine, disant que la reine était une p....., une malheureuse qui avait ruiné l'État ; il était question de l'arrivée de Mme de la Motte à Paris ; on disait qu'elle revenait pour faire revivre son procès qui était injuste, qu'alors les iniquités et les turpitudes de la reine seraient dévoilées<sup>1</sup>. Robespierre, Marat, Hébert, Manuel entourent le comte de la Motte. Ils l'engagent à dévoiler toute la conduite de la reine, cette femme audacieuse, qui s'était attiré le mépris et la haine de tous les bons Français. A Londres, les agents du duc d'Orléans s'efforcent de leur côté de gagner Jeanne de Valois. La Cour en fut avertie, s'efforça de parer au danger. La partie est des plus curieuses. Elle est, du côté du roi, dirigée par Mirabeau, que Louis XVI vient d'acquérir sur les fonds de sa cassette, Mirabeau paraît d'ailleurs avoir été sincèrement indigné de l'intrigue qui lui fut découverte. Je ne connais pas d'infamie en ces temps si féconds en scélératesse, écrit le comte de La Marck, qui ait autant révolté Mirabeau que cette trame odieuse. Elle le fit bondir de colère et redoubla son énergie. *J'arracherai cette reine infortunée à ses bourreaux, s'écria-t-il, ou j'y périrai !* Dès ce moment, Mirabeau abandonna tous les calculs qui auraient pu lui conserver sa popularité et il monta hardiment et franchement à la brèche pour y attaquer les ennemis de la monarchie.

Ses notes pour la Cour montrent à quel point le grand orateur fut alors préoccupé des intrigues ourdies. Dans les approches et les suites du 14 juillet, écrit-il le 11 novembre 1790, dans les approches et les suites des 5 et 6 octobre, la voix de Mme de La Motte pouvait à elle seule faire commettre un horrible attentat. Mirabeau poursuit : Le duc d'Orléans est-il le seul auteur de cette intrigue ? n'est-il que l'agent de La Fayette ?... Quelle que soit la vérité, le duc d'Orléans n'est pas seul, fût-il en première ligne. La Fayette n'y a probablement pas paru, mais les Sémonville et les Talon ont paru : c'est là leur faire, le doigt de l'ouvrier y est. De même les Lameth n'y ont pas paru ; mais ils auront laissé échapper des demi-mots, peut-être mis en mouvement un d'Aiguillon, un Muguet de Nantes, un Danton ; et ils laissent faire, plutôt qu'ils ne font faire, voulant, quoi qu'il arrive, se tenir en mesure pour en tirer profit. Tous ces gens-là peuvent être déjoués si on prend un parti ferme, rapide, persévérant. Cette horrible intrigue n'est vraiment périlleuse qu'aussi longtemps que l'on craint de l'éventer<sup>2</sup>. Dans une note datée du lendemain, 12 novembre 1790, Mirabeau poursuit : Ce ne serait plus pour amuser simplement la malignité publique que la révision du procès de Mme de La Motte serait provoquée, c'est la reine que l'on voudrait directement atteindre, non pour satisfaire un simple ressentiment, mais pour obtenir ensuite d'autres succès, lorsque ce premier obstacle serait

---

<sup>1</sup> Déposition de Moret, commis aux Affaires étrangères, en date du 28 nov. 1790, Arch. nat., Y, 13330. Dans la même série, d'autres textes semblables.

<sup>2</sup> Quarantième note de Mirabeau pour la Cour dans la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, II, 303-311.

surmonté. Il ne serait ni difficile, ni absolument invraisemblable, de réduire en système d'aussi coupables projets. Peut-être, après avoir désorganisé le royaume et détruit tous les ressorts de l'autorité, les chefs du parti populaire reconnaissent-ils qu'ils ont bien plus de matériaux pour une république que pour une monarchie ; peut-être sont-ils frappés de l'impossibilité de rétablir l'ordre sans rétrograder, sans se rétracter ; et, soit que la honte les retienne, soit qu'une plus grande ambition s'offre à leurs espérances, préfèrent-ils de changer l'ancienne forme de gouvernement, qu'il n'est presque plus en leur pouvoir de raffermir. Dans ce projet, la reine, dont ils connaissent le caractère, la justesse d'esprit et la fermeté, serait le premier objet de leur attaque et comme la première et la plus forte barrière du trône, et comme la sentinelle qui veille de plus près à la sûreté du monarque. Mais le grand art des ambitieux serait de cacher leur but. Ils voudraient paraître être entraînés par les événements et non les diriger. Après avoir fait du procès de la dame de La Motte un poison destructeur pour la reine ; après avoir changé les calomnies les plus absurdes en preuves légales, capables de tromper le roi ; ils feraient naître tour à tour les questions du divorce, de la régence, du mariage des rois, de l'éducation de l'héritier du trône. Au milieu de toutes ces discussions, de tous ces combats, il leur serait facile d'environner le roi de terreurs, de lui rendre le poids de la couronne toujours plus insupportable ; enfin de le réduire à une si vaine autorité qu'il abdiquât lui-même ou qu'il consentit à laisser, pendant le cours de son règne, son pouvoir en d'autres mains. Les horribles desseins que je ne peins ici qu'à regret n'excèdent certainement pas les bornes de la perversité humaine : sous ce rapport seul, l'affaire de la dame Lamotte serait redoutable, parce qu'elle ferait partie d'une véritable conspiration<sup>1</sup>.

Cette page étonnante devait être citée en entier. Mirabeau conclut : Si la dame La Motte n'est pas arrêtée dans les deux fois vingt-quatre heures il faudra changer de marche, se borner à la surveiller, à connaître ses projets, ses liaisons, ses ressources, ses espérances, sans la faire arrêter, pour ne pas rendre indispensable un éclat. Il serait possible, avec de l'habileté, de tromper cette femme, tout artificieuse qu'elle peut être, en lui faisant offrir des protections, des défenseurs, dont elle croirait ne pas devoir se défier.

Le plan de Mirabeau fut adopté et, par le gouvernement expirant de Louis XVI, mis à exécution avec une habileté et un succès qui surprennent. Montmorin, le seul ministre qui fût demeuré favorable au roi, était parvenu à circonvenir le comte de La Motte au point qu'il lui avait donné pour avocat-conseil le propre chef de la contre-police royale, l'avocat Jacques-Claude-Martin Marivaux, qui fut plus tard, à cause des fonctions qu'il exerça dans ce moment, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Il est vraiment curieux de rapprocher cette note de Mirabeau du passage suivant de la *Réponse à la requête de Jeanne de La Motte*, plaquette anonyme publiée à la même époque : Le parti qui se sert de vous se trahit par ses fureurs. Voici leur marche : ils veulent demander le divorce à l'Assemblée nationale et faire marcher de front cette demande et les outrages qui vous sont dictés contre la reine. Ils veulent amener le peuple de la capitale, que l'on espère séduire avec les mots de justice et de vengeance, à demander à son roi de se séparer à jamais de la mère de ses enfants, de l'abandonner à leurs fureurs.

<sup>2</sup> Le 10 juillet 1794. *Arch. nat.*, W, 411, doss. 491, pièces 64 et suivantes. — Sur les relations de Marivaux avec La Motte, d'une part, et la Cour, de l'autre, voir une lettre de

M. de La Motte est de retour à Paris, lisons-nous dans le *Journal de Duquesnoy*<sup>1</sup> à la date de 1790. Il vient pour renouveler ses poursuites contre la reine. Heureusement qu'il s'est adressé à des gens très sages, qui travaillent à empêcher ses démarches. Il y a lieu de croire qu'ils réussiront. La Motte ne jurait plus que par Marivaux.

\*\*\*

Un autre groupe révolutionnaire, Lameth, Barnave, d'Aiguillon, Menou, entourait Bassenge, créancier du cardinal de Rohan pour le Collier. On l'invite à dîner. On y plaint un négociant honnête d'avoir été si cruellement victime d'une intrigue de cour. On lui insinue qu'enfin le jour de la justice est arrivé et que sa balance ne trébuchera plus en faveur des rois. On lui trace sa marche en l'exhortant à présenter requête aux Jacobins, pour disposer l'assemblée nationale à acquitter la nation envers lui. Mais comment la nation peut-elle se mêler d'une affaire particulière ? Voici : l'abbaye de Saint-Vaast, ci-devant au cardinal de Rohan, faisant aujourd'hui partie des biens nationaux, ne peut plus être assujettie à l'hypothèque provisoire assignée par ordre du roi au sieur Bassenge<sup>2</sup>. Sa créance était sacrée et devenait un des engagements du roi, engagement qui, comme tous les autres, doit être mis sous la sauvegarde de la nation<sup>3</sup>. — Un Mémoire fut rédigé par Tavernier. Menou décida ses compagnons à y introduire des phrases additionnelles contre la reine. On se propose, écrit le comte de La Marck à Mercy-Argenteau<sup>4</sup>, de présenter cette pétition à l'Assemblée nationale, non pour faire payer Bassenge par la nation, on sait bien qu'on n'y parviendrait pas, mais pour amener une discussion dans laquelle on fera soutenir que le Collier doit être payé sur les fonds de la liste civile, ce qui ne serait pas autre chose que de rejurer le procès. Les joailliers Böhmer et Bassenge ouvraient l'oreille ; mais cette voie grandiose les étonnait ; ils eussent préféré une route plus discrète et ils firent parvenir à la Cour royale ce billet dont il convient de peser les termes : Des gens qui, dans ce moment-ci, jouissent d'un certain crédit, paraissent s'intéresser à eux — à Böhmer et à Bassenge —. Ils les flattent de les tirer de la situation extraordinaire où ils se trouvent, de les faire payer. Mais les sieurs Böhmer et Bassenge craignent que leurs protecteurs ne veuillent les servir aux dépens d'un nom pour lequel ils sont accoutumés à la plus grande vénération et ils ne se livreront à ceux qui les cherchent qu'après avoir épuisé toutes les autres voies<sup>5</sup>.

\*\*\*

La Cour apprit donc par ses agents que Jeanne travaillait à Londres à un nouveau pamphlet plus méchant et plus scandaleux que le premier. Tu peux dire à ton avocat, écrit Mme de La Motte à son mari, que ma *Vie* ne va pas tarder à paraître au public. Si je le lui lisais, il jugerait par lui-même du coup d'éclat que

---

lui, en date du 9 février 1791, à l'archevêque de Bordeaux, garde des Sceaux, *Arch. nat.*, X2, B/1417.

<sup>1</sup> II, 352.

<sup>2</sup> Voir l'*Affaire du Collier*, chap. XL, p. 345.

<sup>3</sup> *La Résurrection du Collier par M. Lamotte et Cie* (s. d. ; de l'imprimerie Chandriot, 14 février 1791, in-8° de 7 p.), p. 4.

<sup>4</sup> En date du 23 février 1791, publié dans la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de la Marck*, III, 69.

<sup>5</sup> Minute originale à la *Bibl. de la ville de Paris*, ms. de la réserve, doss. Böhmer.

cet ouvrage fera sur la tête des monstres et auteurs de mon déshonneur. Jeanne de Valois ne demandait d'ailleurs pas mieux que d'éviter ce nouveau tapage, pourvu que la Cour trouvât les moyens propres à y remédier. Depuis que, par une espèce de miracle, écrit-elle elle-même, j'ai posé le pied sur cette terre étrangère, où la liberté sourit au malheur, j'ai tout tenté pour instruire Sa Majesté que j'étais en possession d'une correspondance dont la publicité produirait le double effet de la compromettre et d'atténuer mes torts. — Dans chacune de mes lettres je répétais que — puisqu'il avait plu à la Providence de me faire survivre à cet excès d'horreurs ; puisqu'elle m'avait dérobée à mes propres fureurs ; son intention sans doute n'était pas que je périsse faute de subsistances ; que, dans l'état où j'étais réduite, il m'était permis au moins d'espérer que la reine me ferait rendre ce que la confiscation de mes effets et biens avait versé dans les coffres du roi.

Cependant à son mari qui, sous l'action de Marivaux, insiste pour qu'elle diffère l'impression de son nouveau pamphlet, elle écrit tout d'abord : Tu désires, mon ami, que je n'écrive pas ma Vie, ni que je la mette en public de crainte de déplaire au gouvernement : apprends, mon ami, à suivre le conseil de ton défenseur, mais apprends aussi à savoir que je ne sais pourquoi tes craintes (*sic*). Je ne parle contre personne. D'ailleurs ce point, je suis fâchée de te le dire, ne te concerne pas. J'ai beaucoup d'amitié pour toi, mais je ne suivrai en cela que mon sentiment.

Marivaux estime que le plus sûr serait d'avoir Jeanne de Valois à Paris, sous la main. La Motte écrit à sa femme de venir ; il insiste. Les négociations pour l'achat par la Cour du nouveau pamphlet seraient beaucoup plus faciles. Mme de La Motte hésite. Et la Salpêtrière ? Ce qui me frappe beaucoup à la vérité, lui répond-elle, c'est que s'il est vrai que quelque personne de rang est intéressée que je me taise pour la tranquillité de Toinette — Marie-Antoinette —, pourquoi ne viennent-ils pas où je suis pour prendre les arrangements convenables avec moi ? Pourquoi ma présence à Paris est-elle tant désirée ? La Salpêtrière n'est pas détruite ; par conséquent ils pourront me replonger dans leurs affreuses citernes.

Puisqu'elle refusait de venir en France, on prit le parti d'aller à elle et de la faire surveiller et entourer à Londres, comme on le faisait pour son mari à Paris. On se servit de Dubu de Longchamp, administrateur général des postes, qu'elle avait rencontré jadis chez un nommé Mortsange, et qui lui écrivit le 3 juin 1791, feignant de partager et d'approuver ses craintes et ses défiances :

On vous a sollicitée d'arriver à Paris dans ce moment. Je ne suis nullement d'accord. Il faut que les affaires de M. de La Motte soient finies, que les espérances de votre mari se changent en certitude. Il est éloigné de l'amour d'un éclat qui serait dangereux sans être utile. Suivez, Madame, cet exemple. Cédez tout espoir de vengeance à la résolution ferme de reposer votre tête fatiguée sur un sol tranquille et stable. Le temps des illusions doit être passé. Le temps de la douleur doit s'épuiser. Voué par mon cœur au soulagement des infortunes, je trouverai doux, Madame, d'être utile à M. de La Motte et vous-même.

## XII. — LA FIN DE JEANNE DE VALOIS.

Le 10 juin 1791, un agent de Dubu de Longchamp, nommé Bertrand, partit de Calais pour aller s'installer auprès de Mme de La Motte, monter la garde auprès d'elle et veiller à ce que les agents des factions, des Marat, Robespierre et Lameth, et ceux du duc d'Orléans, ne puissent l'approcher. Il arriva le 13. Un drame affreux venait de se passer. Poursuivie à la requête d'un créancier, un tapissier nommé Maquenzen, Mme de La Motte avait vu entrer brusquement chez elle des agents de la police anglaise. Dans sa pauvre tête épouvantée, s'était alors dressé tout à coup le spectacle des crimes et des châtiments passés : le supplice horrible devant les marches du Palais de justice, les lettres infamantes brûlées sur la chair qui fume, les cachots de la Salpêtrière — et, d'un geste d'effroi, scène digne du drame antique, comme poussée par la force du Destin, elle avait ouvert les fenêtres et s'était précipitée du haut du deuxième étage sur le pavé de la rue. Sans connaissance, les jambes broyées, elle avait été recueillie par un parfumeur, nommé Warren, demeurant en face de la rue de Lambeth, près du pont de Westminster.

Lorsque j'entrai dans sa chambre, écrit Bertrand à Dubu de Longchamp, le 13 juin 1791, elle commença à m'attendrir. Elle me découvrit son lit pour que je puisse voir ses maux. Il n'existe rien dans la nature de plus affreux. La cuisse est cassée vers le milieu, la jambe est cassée vers le genou et l'une et l'autre sont éclissées. Il se forme des dépôts de matières purulentes et le chirurgien a été obligé de faire des incisions pour permettre la suppuration qui est d'une odeur infecte. Toute la couleur du corps est citron foncé, depuis le pouce du pied jusque dans les cheveux. Mme de La Motte est dans le dernier dénuement, sans aucune ressource. Depuis dix-huit mois elle a reçu 170 guinées d'avance sur la vente de ses nouveaux *Mémoires*, somme qui a servi à la faire vivre. Elle se trouve présentement abandonnée à la charité de M. Warren, lequel commence à se lasser.

Son état va en empirant. Une tache blanchâtre, écrit Bertrand le 11 juin, est apparue au milieu de la cuisse. Ayant fait une pression, il se fit une très considérable enflure qui inonda d'un pus d'une odeur cadavéreuse toute la cuisse de la malade et le pus était en si grande abondance que l'on en a retiré cinq pleines soucoupes de tasse à thé. Lorsque je suis entré chez elle, on ne pouvait encore en supporter l'odeur, malgré que l'ont eût brûlé du papier gris et que tout fût ouvert.

Le parfumeur Warren est brave homme, mais brutal. Il estime que la malade lui coûte beaucoup d'argent, et, de plus en plus, craint de ne pas être remboursé. Après tout, écrit-il à Dubu de Longchamp, je n'ai pas les moyens de continuer à pourvoir à sa subsistance. Avant les devoirs de l'amitié passent chez moi ceux du mari et du père de famille. Il demande rudement à Jeanne, sur son lit de douleur, ce que devient son mari et où se trouvent donc ces amis dont elle parle sans cesse, mais dont nul ne paraît. Ce Bertrand, lui dit-il, qui ne quitte pas le chevet de votre lit, est un de vos anciens amants. Il lui reproche le linge qu'elle salit. Il refuse de payer la garde qui la sert.

A Paris, les événements se précipitent. L'agitation des esprits et de la rue sont extrêmes. Bertrand, envoyé par Dubu de Longchamp, demeure sans nouvelles de lui. La malade, écrit-il, désirerait bien avoir quelques secours, étant

absolument dénuée de tout. Je lui persuade le plus que je peux que ses affaires sont dans le meilleur état du monde ; mais elle est aussi étonnée que moi de n'avoir aucune nouvelle.

Bertrand a pour mission, non seulement de veiller sur Mme de La Motte, mais d'empêcher l'apparition de son livre, *Vie de Jeanne de Saint-Rémy de Valois, comtesse de La Motte*. Six mille exemplaires sont tirés, dont quatre mille pour les libraires de Paris, mille pour ceux de Londres et de Hollande, et l'on a tiré mille exemplaires d'une traduction anglaise. Bertrand négocie. La mise en vente, bien qu'annoncée par les journaux de Londres, est retardée. Mme de La Motte, qui doit en signer chaque exemplaire, pressée par Bertrand qui lui annonce des envois d'argent, diffère de jour en jour. Mais l'argent n'arrive pas.

Cependant Warren désespère la malade. Il lui fait des scènes. Elle pleure. L'on distingue aisément, observe Bertrand, que ce n'est que la peur de perdre ce qu'elle lui doit, qui le tient.

J'ai eu hier, avec la malade, écrit le correspondant de Dubu de Longchamp le 29 juillet 1791, une scène à laquelle mon cœur n'était pas préparé. Je vais vous en adoucir les couleurs déplorables. Elle m'a dit qu'elle était bien convaincue que je n'étais venu à Londres que pour la faire périr de la manière la plus outrageante, que c'était pour lui ôter son pain amer que l'on avait imaginé de retarder la vente de son ouvrage, qui était la seule ressource pour l'alimenter ; qu'elle m'aurait volontiers pardonné si je lui eusse enfoncé un poignard dans le cœur, qu'il ne lui restait, après s'être vengée de moi et de vous, qu'à finir sa malheureuse existence de la manière la plus prompte. Je crois que si ses forces le lui eussent permis, elle eût accompli un dessein aussi cruel. — *Jugez vous-même, Monsieur Bertrand, m'a-t-elle dit, la foi que je dois apporter à tous vos mensonges. Je vais signer demain les exemplaires de mon livre et ne trouvez pas mauvais, qu'au vis-à-vis de vous, je fasse prendre toutes les mesures nécessaires pour m'assurer un dédommagement sur la perfidie et l'état déplorable dans lequel m'a jeté le retard que vous avez apporté à la vente de mon ouvrage.*

J'ai laissé s'épancher son cœur, ajoute Bertrand. Je passe sous silence les cris qu'elle a faits, ses larmes. La fièvre s'est emparée d'elle à l'instant, avec un tremblement affreux. Enfin, Monsieur, ce n'est qu'une esquisse légère du tableau de cette scène épouvantable.

De ce moment l'état de Jeanne de Valois empira rapidement. Le 5 août, Bertrand écrit : La malade est à bout.

Jeanne de Saint-Rémy de Valois, comtesse de La Motte, mourut, le mardi 23 août 1794, à onze heures du soir, au milieu de souffrances atroces. La veille, elle avait été prise de vomissements et de convulsions qui ne la quittèrent pas jusqu'au dernier soupir. Elle fut enterrée le 26 août en la paroisse Sainte-Marie de Lambeth<sup>1</sup>.

Warren écrivit aussitôt au comte de La Motte pour lui annoncer le douloureux événement. Quelques amis ont accompagné le cercueil. Je l'ai fait enterrer dans

---

<sup>1</sup> Registre des enterrements de la paroisse Sainte-Marie de Lambeth à Londres, p. 2009. Le registre porte : Jean Saint-Rymer de Valois, countesse de La Motte. — Mme de La Motte est morte mardi après avoir souffert martyre. On l'enterre aujourd'hui. Lettre du 26 août 1791, signée W. Harris, à Dubu de Longchamp, *Archives nationales*, F, 7/4445. — *Le Courrier de l'Europe*, publié à Londres, annonça sa mort le même jour, vendredi 28 août, ainsi que les *London-Chronicle*.

l'église de Lambeth et ai réservé le droit à ses amis — s'il s'en trouve un disposé à en user — d'élever un monument aux restes de la femme, de la sœur et de l'amie la plus affectionnée qui ait jamais paru.

Le comte de La Motte ne répondit pas. Warren écrivit une nouvelle lettre pour exposer les dépenses qu'il avait faites. Le comte de La Motte répondit encore moins. Warren lui représenta qu'il ne se conduisait pas en gentleman. La Motte continua de ne pas répondre.

Quant au malheureux Bertrand, il avait quitté Londres avant la mort de la comtesse. A Dubu de Longchamp, qui l'avait chargé de la mission dont il s'était acquitté à Londres, il avait écrit : Je pars ce soir, 19 août. J'ai l'honneur de vous supplier de m'envoyer de l'argent poste restante à Calais. Vous prolongerez ma malheureuse existence. Ah ! Dieu, il faudra donc, si vous ne m'envoyez de quoi revenir, que je demande mon pain le long de la route. Mon âme est dans une cruelle agitation, mon épouse ne pouvant rien faire pour moi. Je m'en vais à la garde de Dieu.

### XIII. — LE SALON DE VÉNUS.

La *Vie de Jeanne de Saint-Rémy de Valois*, dont la publication avait occupé et tourmenté Mme de La Motte jusqu'à l'heure de sa mort, et à laquelle elle avait dû ses dernières ressources, fut expédiée de Londres à Paris, au libraire Gueffier, quai des Augustins. Après avoir lu le récit de cette mort lamentable, il est plus triste encore de reporter les yeux sur cet affreux pamphlet. En voici le thème : Marie-Antoinette a pris sa cousine, Jeanne de Valois, en amitié, du jour où elle l'a vue s'évanouir sous ses fenêtres. Elle a fait d'elle la confidente de ses plus intimes pensées. Et c'est ainsi que Jeanne est devenue l'intermédiaire entre elle et le cardinal de Rohan, l'Iris messagère de leurs amours. Les rendez-vous avaient lieu de nuit, entre onze heures et minuit, à Trianon, dans le salon de Vénus, dont Mme de La Motte donne la description :

Un salon élégant, de forme ronde et surmonté d'un dôme, est situé dans les jardins du Petit-Trianon, sur une hauteur où on arrive par une pente douce. L'édifice est environné d'un fossé, que le cardinal et moi traversions à l'aide d'une planche jetée en travers à cet effet. On voit au milieu du salon un piédestal de marbre blanc, une superbe statue qui représente Apollon ou Vénus. Dans les angles se trouvent d'autres statues, ce sont les Amours et les Grâces. Les portes sont en glaces. On descend du salon dans les jardins par quatre marches de marbre. Aux croisées, des rideaux du raige le plus fin, parsemé de fleurs en broderie. Des tapisseries, des fauteuils, des sofas.

Là, aux époques où le roi chassait à Rambouillet, Jeanne conduisait le cardinal auprès de la reine, qui l'attendait sur un canapé.

La critique, étudiant la *Vie de Jeanne de Saint-Rémy de Valois*, a observé qu'il n'existait à Trianon aucun salon appelé *salon de Vénus*, aucun salon qui ressemblât, même de loin, à la description donnée par Mme de La Motte. Durant l'hiver de 1784, où auraient eu lieu ces rendez-vous, Marie-Antoinette ne vint jamais à Trianon. Aux jours indiqués, le roi ne chassait pas à Rambouillet. On a, comme on sait, un journal précis de tous les déplacements de Louis XVI, qu'il a rédigé lui-même. Aussi bien, est-il vraiment utile d'insister ? Le livre se termine par une série de lettres où la reine et le cardinal se disent leur amour. Est-il quelqu'un qui ose soutenir que ces lettres soient authentiques ?

La Cour parvint encore à faire saisir l'ouvrage. Le comte de La Motte lui-même en avait révélé le dépôt : *Sans rien compromettre*, écrit-il au roi le 5 mai 1792, *je pourrais réclamer et retirer des mains des malveillants l'arme dont ils veulent se servir aujourd'hui pour soutenir leurs projets*. Laporte, intendant de la liste civile, acheta l'édition complète moyennant 14.000 livres pris sur les deniers du roi. Le 26 mai 1792, il la fit jeter dans le four à porcelaine de la manufacture de Sèvres, ficelée en trente ballots. Le feu dura cinq heures. Tout fut consumé. Aussitôt les officiers municipaux d'avertir l'Assemblée nationale<sup>1</sup> et le *Père Duchesne* de tonner contre les intrigues de la Cour. Laporte fut mandé à la barre de l'Assemblée. On assurait qu'il avait détruit dans le four de Sèvres la correspondance de Marie-Antoinette avec les ennemis de l'État et des paquets de faux assignats qu'elle aurait fait fabriquer à Londres. Peu après, un exemplaire du livre, retrouvé chez l'intendant de la liste civile, fut porté aux archives du

---

<sup>1</sup> *Moniteur*, XII, 507, 523-524.

Comité de surveillance, lequel, composé de solides patriotes, s'empressa de faire réimprimer l'ouvrage et de le mettre en vente chez Garnéry<sup>1</sup>. On peut défier aujourd'hui un honnête homme d'en supporter la lecture sans haut-le-cœur ; mais, dans le moment, les passions l'assaisonnaient du piment nécessaire à en permettre la digestion. Dans le salon de Vénus, décoré de Grâces et d'Amours, derrière les courtines de raige parsemé de fleurs en broderie, sur un sofa en soie brochée tissée d'or fin, les jupes d'une reine de France traînaient parmi les plis écarlates d'une robe de cardinal : quel régal pour les hommes du jour !

A ce moment, écrivent les Goncourt<sup>2</sup>, reparaisait en France le libelle de Mme de La Motte. Montmorin, le seul ministre royaliste laissé à Louis XVI, défendant un jour la reine dans ses conseils et se plaignant, timidement d'abord, à Duport du Tertre, des menaces dirigées contre elle, du plan hautement avoué par tout un parti de l'assassiner, et finissant par demander à son collègue s'il laisserait consommer un tel forfait, Duport répondait froidement à M. de Montmorin qu'il ne se prêterait pas à un assassinat, mais qu'il n'en serait pas de même s'il s'agissait de faire un procès à la reine : *Quoi ! s'écrie M. de Montmorin, vous, ministre du roi, vous consentiriez à une pareille infamie ? — Mais, dit le garde des Sceaux, s'il n'y a pas d'autre moyen !*

L'occasion cherchée par Duport va être fournie par le comte de La Motte, qui poursuit la révision de son procès. La tournure prise par les événements enlève au roi ses moyens d'action et le comte échappe à l'influence de ses conseils. Le parti qui me reste à suivre, écrit-il à Montmorin<sup>3</sup>, se réduit à deux points bien simples :

1° Me mettre en état de faire juger ma contumace ;

2° Poursuivre la cassation de l'arrêt qui a flétri mon épouse, et prendre à partie les juges et le ministre qui s'est servi du secret de la Bastille pour la conduire à sa perte.

Il écrit au garde des Sceaux<sup>4</sup> : Un parti, jadis puissant, a réuni, pour perdre ma femme plus faible que criminelle, les grands moyens du despotisme : la Bastille et les juges vendus à la Cour. La Bastille n'est plus et le peuple français va choisir des juges qui rougiraient de se laisser conduire pas à pas dans le labyrinthe de Thémis par un vizir insolent et féroce.

D'ailleurs ne doit-on pas aux La Motte des égards particuliers ? L'arrêt qui nous a condamnés, dit le comte en s'adressant au garde des Sceaux, fut le signal de l'étonnante révolution que la corruption de la Cour, le désordre des finances et la tyrannie de ceux qui se partageaient la puissance publique ont opérée avec tant de facilité. Il est donc une Providence qui se plaît à conduire le destin des mortels et qui fait sortir du sang de l'innocent les germes destructeurs de la puissance de la tyrannie !

---

<sup>1</sup> *Vie de Jeanne de Saint-Rémy de Valois, ci-devant comtesse de La Motte, confidente et favorite de la reine de France, et sa requête à l'Assemblée nationale pour obtenir la révision de son procès, écrite par elle-même*, Paris, chez Garnéry, l'an Ier de la République française, 2 vol. in 8° de 468 et 426 p. Cette réimpression ne contient pas les figures de l'édition originale.

<sup>2</sup> Edmond et Jules de Goncourt, *Histoire de Marie-Antoinette*, p. 320-321.

<sup>3</sup> Lettre du 22 septembre 1790, *Archives nationales*, F7, 4445, B.

<sup>4</sup> Lettre du 23 septembre 1790, *Archives nationales*, F7, 4445, B.

Le comte de La Motte attendit cependant, par prudence, jusqu'en 1792, jusqu'à ce que la Révolution fût dans son plein, pour venir à la Conciergerie se constituer prisonnier afin de purger sa contumace. Il y fut écroué le 4 janvier. La nuit suivante, entre deux et trois heures, le feu prit dans la prison. Le Père Duchesne s'empressa de révéler aux Français qu'il s'agissait d'un nouvel incendie allumé par la Cour pour brûler La Motte et ses papiers, et Robespierre, Hébert, Manuel d'accourir. Ils pénétrèrent dans la prison.

Soyez tranquille à présent, dit Manuel au comte de La Motte, nous veillons sur vous.

L'époux de Jeanne de Valois publia à son tour un Mémoire pour sa défense<sup>1</sup>, quand son affaire vint devant le troisième tribunal. Cependant un mouvement de révolte paraît enfin s'être produit dans son âme où ces sortes de mouvements ne se produisaient pas aisément, à moins que ce ne fût encore à ses yeux un moyen de soutirer de l'argent. Quoi qu'il en soit, La Motte écrit au roi, le 5 mai 1792 : Une cabale, qui se choque de ma prudence, voudrait donner un éclat fâcheux à cette affaire. Le sieur Deplane, président et juge, a été préposé pour m'interroger. Ses interrogatoires n'avaient d'autre but que de chercher à compromettre la reine et principalement de trouver les moyens de la faire comparaître à l'audience publique, comme témoin nécessaire et déposante des faits — et le public curieux donnait dans le piège. L'affaire fut renvoyée au 1er tribunal qui, le 20 juillet 1792, cassa la sentence du 1er juin 1786, par laquelle le comte et la comtesse de La Motte avaient été condamnés au Parlement, attendu, disait le nouveau jugement, que la plainte rendue par le Procureur général au ci-devant Parlement de Paris, le 7 septembre 1785, n'est signée qu'à la fin et non à chaque feuillet, ce qui est contraire à la loi<sup>2</sup>. Cassation pour vice de forme. La Motte était renvoyé devant le jury.

D'autres juges guettaient la reine.

---

<sup>1</sup> *Mémoire pour Marc-Antoine-Nicolas de La Motte, détenu dans les prisons de la Conciergerie, contre la plainte du Procureur général du ci-devant Parlement de Paris et la procédure qui l'a suivie, sur les faits du marché du Collier et la supposition d'écriture et de signature de la reine, Paris, 1792.*

<sup>2</sup> Texte du jugement publié dans le *Moniteur* du 7 août 1792.

#### XIV. — LA MORT DE LA REINE<sup>1</sup>.

La journée du 14 juillet a ouvert la France aux désordres. L'idée de Taine est profondément juste : la conquête jacobine. A mesure que l'érudition sera mieux informée et qu'elle deviendra impartiale, la conception du grand historien sera précisée et appuyée de preuves nouvelles.

Le 6 octobre, des hordes hurlantes vont de Paris à Versailles. Des femmes débraillées, les cheveux collants de poussière et de sueur, réclament *les boyaux de la reine*. *Madame, sauvez la reine !* crie à l'une des dames d'atour un garde qui accourt, le visage ensanglanté. Le lendemain, la populace traîne la famille royale à Paris. La voiture va lentement. Autour d'elle, des quolibets, des railleries, des injures. Sur le siège du carrosse, qui conduit Marie-Antoinette et son enfant, le comédien Beaulieu amuse la foule et insulte la femme de ses grimaces de saltimbanque. Marie-Antoinette, les yeux secs, muette, immobile, est comme perdue dans un rêve. *J'ai faim*, dit le Dauphin. A ce moment la reine pleura.

La famille royale est aux Tuileries. Au 20 juin 1792, la journée d'octobre recommence. Il est quatre heures et demie. Des cris, des clameurs, une rumeur comme le tonnerre qui roule. Tout est envahi d'un flot de cris, de fer et de sang. Les gardes nationaux n'ont que le temps d'entraîner la reine dans la salle du Conseil. Ils placent devant elle et ses enfants la grande table. Entre elle et ces figures lie de vin, ces poings tendus, ces piques qui frémissent, la largeur de deux planches. *La reine est debout*, écrivent Edmond et Jules de Goncourt. *Madame est à sa droite, se pressant contre elle. Le Dauphin, ouvrant ses grands yeux comme les enfants, est à sa gauche. Les hommes, les femmes, lès piques, les couteaux, les cris et les injures, tout se rue contre la reine. De ces cannibales, l'un lui montre une poignée de verges, avec l'écriteau : Pour Marie-Antoinette ; l'autre une potence et une poupée de femme ; l'autre, sous les yeux de la reine, qui ne baissent pas leur regard, avance un morceau de viande en forme de cœur qui saigne sur une planche. On a brutalement coiffé d'un bonnet rouge la reine et son fils. Des femmes échevelées lui crachent des ordures au visage. Marie-Antoinette répond d'une voix tranquille : M'avez-vous jamais vue ? Vous ai-je fait quelque mal ? On vous a trompés, je suis Française. J'étais heureuse quand vous m'aimiez. Et voici, qu'à cette voix douce et triste, à ce regard si triste et si beau, à ce calme qui brise la tempête, la fureur tombe, étonnée. La pitié ouvre les cœurs. L'humanité reprend la populace. Celles qui vomissaient des outrages, la gorge tendue, restent silencieuses et sentent leurs larmes couler. Ces femmes sont saoules*, hurle Santerre en haussant les épaules. Et il approche, s'accoude à la table, il ricane ; mais voici que ses lèvres à lui

---

<sup>1</sup> Procès-verbal du 8 octobre 1793 de l'enquête faite au Temple contre Marie-Antoinette, au nom du conseil général de la Commune, *Archives nationales*, AE II, 1381. — Les journaux contemporains. — Maurice Tourneur, *Marie-Antoinette devant l'histoire*. — G. Lenôtre, *Marie-Antoinette, la captivité et la mort*. — Émile Campardon, *Marie-Antoinette à la Conciergerie*. — Relation de l'exécution de Marie-Antoinette par le citoyen Lapierre, publiée dans la *Nouvelle Revue rétrospective*, XVII, 71. — G. Chaix d'Est-Ange, *Marie-Antoinette et le procès du Collier, suivi du procès de la reine Marie-Antoinette*. — Edmond et Jules de Goncourt, *Histoire de Marie-Antoinette*. — Pierre de Nolhac, *la Reine Marie-Antoinette*.

aussi se ferment. La reine l'a regardé, à son tour, de son regard tranquille et profond. Et, pour se donner une contenance : **Otez ce bonnet à cet enfant**, dit-il en parlant du Dauphin. **Voyez comme il a chaud !** Pauvre petit qui, le lendemain, à une prise d'armes au château, demandera : **Maman, est-ce qu'hier recommence ?**

Marie-Antoinette disait : **Ils m'assassineront, que deviendront mes enfants ?**

Sous ses fenêtres sont criés et vendus des estampes immondes, les pamphlets écrits contre elle avec la boue des ruisseaux. L'Assemblée a pris soin de donner au peuple la terrasse des Feuillants. A quel peuple ! On sait qu'il en fera bon usage. Et, du matin au soir, ce sont des propos si odieux que, par deux fois, la reine est obligée de se retirer. Quelquefois, dans son énergie, elle veut descendre au jardin, parler à son peuple : **Je leur dirai que je les aime, que je suis Française. Je n'aimerais pas les Français.... moi, la mère d'un Dauphin !** Puis ses illusions se reprennent à la quitter. L'œuvre de calomnie est trop profonde. Don Bazile a mille bouches. Il a la tribune de l'Assemblée. Que peut la voix d'une femme perdue dans la tempête ?

Au 10 août, Louis XVI et sa famille, pressés par l'émeute, se réfugient dans l'Assemblée. **Je suis venu ici**, dit le roi, **pour épargner un grand crime**. Il était à la gauche du Président. Marie-Antoinette avait fait asseoir le Dauphin près d'elle. **Qu'on le porte à côté du Président**, crie une voix, **il appartient à la nation. L'Autrichienne est indigne de sa confiance !** Et un huissier saisit l'enfant qui pleure d'effroi ; qui s'accroche aux jupes de sa mère. Dans la nuit le roi et la reine passent aux Feuillants. A la lumière des chandelles, fichées au bout des fusils — lueur vacillante où brille l'acier sanglant des piques — la reine allait lentement, entre les rangs pressés de la foule qui chantait le refrain :

Madame Veto avait promis  
De faire égorger tout Paris.

Les sentinelles contenaient avec peine la populace. Quand une des femmes de la reine paraissait aux portes des cellules de l'ancien couvent, meublées à la hâte, elle était accueillie par des hurlements. Le peuple clamait sous les fenêtres : **Mort à la reine ! — Chaque fois que je portais les yeux sur cette grille**, dit un nommé Dufour, dont on ignore la profession, **je croyais être à la ménagerie et voir la fureur des bêtes féroces lorsqu'on se présente devant leurs barreaux**. Marie-Antoinette se coucha. Elle ferma les yeux. Les cris : **Jetez-nous sa tête !** venaient encore jusqu'à elle.

Le 12 août, l'Assemblée législative, sous la pression jacobine, décida de laisser à la Commune de Paris le soin de fixer la demeure du roi et celui de régler les détails de son existence. Voici Marie-Antoinette en bonnes mains et qui vont avoir d'elle un soin particulier.

Le 13 août 1792, la reine, avec son mari, ses enfants, Madame Élisabeth, la princesse de Lamballe, Mme et Mlle de Tourzel, furent transférés dans la petite tour du Temple. Mais, dès le 19, deux commissaires de la municipalité viennent procéder à l'enlèvement de toutes les personnes qui n'appartiennent pas à la famille Capet.

Manuel fait des mots sur l'attirail embarrassant que traîne une famille royale : **Je vous donnerai**, dit-il à la reine, **pour vous servir, des femmes de ma connaissance**. Marie-Antoinette répond qu'elle n'en a pas besoin. Elle et sa belle-sœur se serviront réciproquement.

— Fort bien, Madame, vous n'avez qu'à vous servir vous-même, vous ne serez pas embarrassée sur le choix !

Des surveillants sont placés auprès de Marie-Antoinette, qui l'observent du matin au soir et du soir au matin. Pas un geste, pas une parole, pas un coup d'œil, rien qui n'ait ses témoins et ses délateurs ! pas une seconde où elle se possède, où elle possède sa famille. Toujours ces hommes épiaient ses yeux, ses lèvres, son silence ! Toujours ces hommes la poursuivant jusque dans sa chambre, où elle se sauve pour changer de robe ! La nuit même, dans l'antichambre, où couchait tout à l'heure Mme de Lamballe, les municipaux veillent et la reine est espionnée jusque dans son sommeil<sup>1</sup>.

On avait placé des Marseillais à tous les étages. Ils chantaient gaiement, quand la reine remontait du jardin :

Madame à sa tour monte  
Ne sait quand descendra.

Cette promenade au jardin, qu'elle s'imposait pour la santé de ses enfants, était un supplice. Au bas de la tour, les geôliers, Risbey et Rocher, lui soufflaient dans la figure la fumée de leurs pipes. A cheval sur des chaises posées en rond, les gardes municipaux riaient des grimaces que l'odeur du tabac lui faisait faire. Ils suivaient des yeux la fumée bleuâtre, qui pénétrait son abondante chevelure blonde, puis s'en dégageait, buée légère, comme de la ouate très fine. Dans le jardin, les soldats avaient ordre de se couvrir devant elle. Les canonniers se mettaient à danser en ronde chantant le *Ça ira !*, et les ouvriers qui travaillaient à ses murs de clôture disaient tout haut qu'ils préféreraient employer leurs outils à lui casser la tête.

La consigne donnée par la Commune était précise. En entrant chez la reine, on devait garder son chapeau sur la tête. Je vis chez la reine, écrit Lepitre, le nommé Marcereau, tailleur de pierres, dans l'accoutrement le plus sale, s'étendre sur un canapé de lampas, où s'asseyait ordinairement la reine, et justifier la chose au nom du principe de l'égalité. Les municipaux venaient systématiquement se placer dans les fauteuils devant la cheminée, les pieds sur les chenets, de manière à ne point laisser aux princesses la possibilité de se chauffer.

Les libelles les plus sales publiés contre elle, des ignominies, les pamphlets de Bousсенard, le *Ménage royal en déroute*, la *Tentation d'Antoine et son cochon*, étaient criés aux pieds des murs. Il est au-dessous de tous ces outrages à la reine, écrivent les Goncourt, un outrage honteux que nul peuple, nul temps n'avait encore osé contre la pudeur d'une femme : il n'y a de garde-robe pour les princesses que la garde-robe des municipaux et des soldats.

Et cependant tant que Marie-Antoinette fut avec ses enfants, la vie lui parut supportable. Elle venait assister au souper de son fils. Quand, par hasard, les municipaux étaient un peu éloignés, à la hâte, tout bas, elle lui faisait dire une prière. Puis elle le couchait, le veillait jusqu'à neuf heures. Alors le souper était servi chez le roi. Puis on revenait près du lit de l'enfant, jusqu'à l'heure tardive du sommeil.

La reine avait toujours aimé la broderie. Elle lui fut un agrément durant les heures si longues. On remarqua qu'elle y prenait trop de satisfaction et un ordre

---

<sup>1</sup> Edmond et Jules de Goncourt, *Histoire de Marie-Antoinette*, p. 332-333.

de la municipalité interrompit les travaux à l'aiguille. Ces broderies, pensait la Commune, cachaient une correspondance [hiéroglyphique](#). Privée de ses broderies, Marie-Antoinette se mit à ravauder. Aussi bien le besoin s'en faisait-il sentir. Le Dauphin couchait dans des draps troués. Et elle reprisait l'habit du roi pendant qu'il était dans son lit.

La reine, ainsi que sa belle-sœur et sa fille, étaient vêtues le matin de basin blanc. Elles étaient coiffées de linon blanc. A midi, elles mettaient leur seule parure : un vêtement de toile, fond brun, à petites fleurs.

Le 22 septembre 1792, la République fut proclamée. Peu de jours après, la prisonnière reçut du linge qui lui avait été précédemment commandé. Les couturières y avaient mis son chiffre, surmonté de la couronne royale. Et le nouveau gouvernement put se donner la satisfaction d'obliger la reine à défaire de ses propres mains les couronnes mises sur le linge qui lui avait été porté.

[La reine ayant été malade, dit Turgy, et n'ayant pris aucun aliment, me fit dire de lui faire préparer un bouillon pour souper. Au moment où je le lui présentai, elle apprit que la femme Tison — placée dans sa prison comme surveillante — était indisposée également. Elle ordonna qu'on lui apportât ce bouillon. Je priai alors un des municipaux de me conduire à la bouche — cuisine — pour y prendre un autre bouillon. Aucun d'eux ne voulut m'y accompagner. La reine, malade, se coucha sans manger.](#)

Cette femme Tison était auprès de Marie-Antoinette ce que la police appelait un [mouton](#). Elle s'était glissée dans sa confiance pour la trahir. Ses délations firent périr ceux que le sort de la prisonnière avait émus. Mais la nature eut sa revanche : le remords l'affola. Un jour, subitement, la femme Tison se roula aux pieds de la reine, implorant sa grâce. On dut la transporter, poussant des hurlements, dans une maison de santé. Et Marie-Antoinette, qui avait appris ses délations et leurs terribles conséquences, s'informait de son état avec compassion et amitié.

La famille était à dîner le 3 septembre. Le roi se lève. C'est le bruit — auquel les prisonniers commençaient d'être habitués — des vociférations populaires. On veut la reine à la fenêtre. La malheureuse y allait, quand, brusquement, le municipal Menessier se jette devant elle, la repousse, tire les rideaux. Mais puisque son peuple le réclame, Louis XVI veut paraître. Les rideaux sont écartés. Marie-Antoinette n'a pas un cri. Elle ne s'évanouit pas, mais son regard a pris une expression atrocement fixe : le regard d'une folle. Au bout d'une pique lui est présentée la tête pâle de la princesse de Lamballe. Le peuple insistait pour qu'une dernière fois elle embrassât son amie. [Deux individus, écrit le peintre Daujon, lequel se trouvait alors au pied de la tour, tramaient par les jambes un corps nu, sans tête, le dos contre terre et le ventre ouvert jusqu'à la poitrine. Au pied de la tour, le cadavre est étalé avec appareil et les membres arrangés avec une espèce d'art et un sang-froid qui laisse un vaste champ aux méditations du sage.](#)

La douce et gracieuse princesse de Lamballe, que nous avons vue, dans sa pitié tendre et irréfléchie, visiter Mme de La Motte à la Salpêtrière, avait été assommée à coups de marteau, au moment où ses geôliers l'élargissaient de l'hôtel de la Force. Son beau corps, frêle et blanc, subit des mutilations infâmes. La tête est séparée du tronc. Avec les camarades, le vainqueur la porte chez un marchand de vin. Une tournée pour les patriotes ! La tête est mise sur le comptoir. Les petits verres sont rangés autour. Les boucles blondes, que le sang

a collées, tombent dans les yeux mornes et ouverts, dans les grands yeux glauques ; les traits sont tirés, les chairs sont flasques, le sang décomposé marque la peau de taches vertes, — et la lumière rit dans les petits verres qui forment en cercle une auréole joyeuse du scintillement de la liqueur dorée.

L'un avait pris la tête et un autre, de la poitrine défoncée, avait arraché le cœur. Il le mangea tout cru, pantelant. C'était, disait-il, une chair fine et délicieuse. Cette dégustation de cœur frais et palpitant semble avoir été dans le goût du jour, car le soir, sur divers points de la capitale, cinq ou six braves se vantaient d'avoir été chacun le héros de l'aventure, et l'un d'eux, pour illustrer son récit, montrait ses moustaches rouges de sang<sup>1</sup>.

Louis XVI fut transféré le 30 septembre, de la petite tour, dans la grosse tour du Temple. Il y fut rejoint le 26 octobre par sa femme et par sa sœur, Madame Élisabeth.

Dans la nuit du 20 au 21 janvier 1793, Madame entendit sa mère, qui ne s'était pas déshabillée, trembler sur son lit, toute la nuit, de douleur et de froid. Louis XVI venait d'être condamné à mort. Durant tout le procès, la Convention avait refusé au roi la consolation et le soutien de voir sa femme et ses enfants ; elle recula devant l'interdiction d'un dernier embrassement avant le supplice. L'entrevue doit avoir lieu dans la salle à manger. La reine entre tenant son fils par la main. Elle veut entraîner le roi vers sa chambre. **Non**, dit le roi, **je ne peux vous voir qu'ici**. Les municipaux collent leurs figures à la porte vitrée. Ils emplissent leurs yeux de cette douleur, **la plus grande, peut-être**, disent les Goncourt, **dont Dieu ait infligé le spectacle à des hommes**. — **Tous se penchent**, poursuivent les deux grands écrivains. **C'est le roi qui bénit sa femme, sa sœur, ses enfants. La petite main du Dauphin se lève. C'est le roi qui fait jurer à son fils de pardonner à ceux qui font mourir son père**. Et puis un silence. Il n'y a plus de place que pour des sanglots.

Avant de mourir, le roi avait remis, pour sa femme, son anneau nuptial, un cachet et un paquet de cheveux. La Convention craignit que des objets de cette nature, dans les mains d'une femme prisonnière, ne compromissent le sort de la Révolution. Les souvenirs du mari mort ne furent pas remis à l'épouse. Mais un municipal, Toulan, vaincu par une si grande douleur, les déroba. Marie-Antoinette put serrer contre elle l'anneau, le cachet, les cheveux. Toulan fut guillotiné.

Le jour même, Marie-Antoinette demanda des vêtements de deuil : les plus simples, le costume du peuple. **Un manteau de taffetas noir, un fichu et un jupon noirs, une paire de gants noirs, deux serre-tête de taffetas noirs**. Elle demandait en même temps une paire de draps et une couverture piquée. Mais la Convention

---

<sup>1</sup> Pendant qu'il était à ce comité on ouvrit le cadavre et un individu entra dans le Comité tenant dans sa main une fressure. Il en arracha le cœur et le mangea tout entier. Interrogatoire de Hervalin, tambour de la section des Arcis, pub. par Alf. Bégis, *le Massacre de la princesse de Lamballe*, impr. pour la *Société des Amis des livres*, 1891, p. 18. L'un d'eux me dit que, lui ayant arraché le cœur, il le mangea sur-le-champ, m'assurant qu'il n'avait rien trouvé de si délicieux. Il me fit même remarquer le sang dont ses lèvres étaient encore teintes. Relation de Bazire, membre du comité de surveillance du Corps législatif, pub. par G. Lenôtre, *Marie-Antoinette*, p. 70. Plusieurs individus se sont vantés d'avoir arraché le cœur, plusieurs autres de l'avoir mangé. Relation de Daujon, artiste peintre et sculpteur, pub. par G. Lenôtre, p. 71.

estima qu'une prisonnière n'avait pas besoin de draps ni de couvertures au mois de janvier. Elle accorda le deuil et refusa la couverture.

La veuve est dans les habits de deuil dus à la générosité de la République. Elle a sur la tête un bonnet de femme du peuple, dont les tuyaux pleurent et tombent sur les épaules. Entre les tuyaux et la coiffe, court un voile noir. Un grand fichu blanc est croisé sur son cou avec une méchante épingle. Un petit châle noir, liséré de blanc, se noue à la naissance de sa robe noire. Sur son front, le long de ses tempes courent, échappés du bonnet, des mèches de cheveux d'un blanc qui grisonne et s'en va blanchissant. Son front est fier encore et ses sourcils n'ont pas baissé leur arc impérial. Les larmes ont rougi ses paupières, les larmes ont gonflé ses yeux. Son regard a perdu son rayon, il est fixe. Le bleu de ses yeux n'a plus d'éclairs, plus de caresses ; il est vitrifié, froid, presque aigu. La belle ligne aquiline du nez est devenue une arête décharnée, sèche et dure, et l'on croirait que l'agonie a pincé ces narines qui frémissaient de jeunesse<sup>1</sup>.

A cette femme qui, jadis, voyait le monde à ses pieds dans une émulation de flatterie et de déférence, qui avait connu toutes les splendeurs, il ne restait plus, dans la prison étroite et froide, qu'un bien, un soutien, on ne peut plus dire une joie : ses enfants. Le gouvernement révolutionnaire estima que c'était trop. La reine, Madame Élisabeth, Madame se sont éveillées au bruit des guichets. Des municipaux viennent signifier à Marie-Antoinette le nouveau décret du Comité de salut public, sanctionné par la Convention :

**Le Comité arrête que le fils Capet sera séparé de sa mère.**

Tout d'abord, Marie-Antoinette n'a pas compris. Puis, tout à coup, elle s'est précipitée sur son fils avec un cri de bête fauve. **Tuez-moi d'abord !** Les hommes lui répondent que si elle ne lâche pas le petit, ce n'est pas elle qu'on va tuer, mais le gamin : et l'enfant est dans leurs mains.

Elle est brisée, à présent. Vit-elle encore ? Robespierre estimait qu'elle vivait encore beaucoup trop. **La punition d'un tyran**, s'écrie-t-il le 10 avril 1793 au sein de la Convention, **obtenue après tant de débats odieux** — Robespierre estimait qu'on avait encore observé beaucoup trop de formes de procès — **sera-t-elle donc le seul hommage que nous ayons rendu à la liberté et à l'égalité ?** La mort de Marie-Antoinette devait leur être un hommage non moins sensible. **Cette mort**, dit Robespierre en terminant, **doit ranimer dans tous les cœurs une sainte antipathie pour la royauté et donner une nouvelle force à l'esprit public.**

Le 1er août 1793, le Comité de salut public proposa à la Convention le décret suivant :

**Marie-Antoinette est renvoyée au tribunal extraordinaire : elle sera transférée sur-le-champ à la Conciergerie.**

La nuit même, à une heure du matin, la reine était réveillée. Elle doit être transportée sur-le-champ. Et comme, sortant de la tour, sans se baisser, elle se frappe la tête au guichet :

**Vous êtes-vous fait mal ?**

— **Oh ! non, rien à présent ne peut plus faire mal.**

Vingt gendarmes escortent la prisonnière. La nuit est étouffante et lourde. La reine arrive à la Conciergerie à deux heures du matin. Le *Père Duchesne* ne se

---

<sup>1</sup> Edmond et Jules de Goncourt, livre cité, p. 404.

tient plus de joie : J'ai prêté l'oreille au guichet, écrit-il, pour entendre ses hurlements. — Je ne verrai donc pas, disait-elle, la ruine de Paris que j'avais préparée depuis si longtemps, je ne nagerai pas dans votre sang.

A la Conciergerie, Marie-Antoinette manque de tout. Elle n'a pas de linge pour changer, et la concierge, Mme Richard, malgré la pitié qui lui a serré le cœur, n'ose lui en fournir. Les gendarmes sont à présent installés du matin au soir dans sa chambre. Ils y tiennent librement leurs propos de soldats. Ils y fument leurs grosses pipes. Le soir, la reine a les yeux rouges et gonflés de cette fumée et la tête engourdie de douleur. Parfois l'un des gendarmes s'en aperçoit et cesse de fumer.

Au Temple on lui avait enlevé ses broderies, ici on lui ôte jusqu'à son fil et à ses aiguilles. Comment faire passer la longueur douloureuse des jours ? Pressentant sa fin prochaine, elle pensa laisser de ses doigts un souvenir à ses enfants. Et elle se mit à tirer les gros fils d'une toile à tenture où du papier, que l'humidité décollait, avait été tendu. Elle plissait ces fils d'une main patiente, et, quelques épingles étant piquées sur son genou en guise de coussin, elle en faisait du lacet très uni. Elle n'avait aucune lumière. La nuit la plongeait dans l'obscurité. Je prolongeai autant que possible, dit Rosalie Lamorlière<sup>1</sup> qui la servait, le petit ménage du soir afin que ma maîtresse fût un peu plus tard dans la solitude et dans l'obscurité. L'humidité de la pièce était affreuse. Bault, le concierge, fit clouer contre la muraille une vieille tapisserie. Les membres du Comité de sûreté publique furent indignés de cette marque de sympathie, et Bault imagina un mensonge empêcher qu'on entendît de la chambre voisine des bribes de conversation — pour que le lit de la reine demeurât ainsi un peu garanti contre les suintements du mur. Le 19 août, Michonis, administrateur de police, demande aux officiers municipaux composant le service du Temple, de faire passer quatre chemises et une paire de souliers dont la reine a un pressant besoin. Ces quatre malheureuses chemises, écrivent les Goncourt, bientôt réduites à trois, ne seront délivrées à la reine que de dix jours en dix jours. La reine n'a plus que deux robes qu'elle met de deux jours l'un. Sa pauvre robe noire, sa pauvre robe blanche, pourries toutes deux par l'humidité de la chambre.... Il faut s'arrêter ici : les mots manquent.

Marie-Antoinette était devenue d'une maigreur extrême. Elle n'était plus reconnaissable. Les gens du peuple, qui approchaient de la prisonnière, étaient frappés de respect et de pitié. Les concierges placés auprès d'elle, les servantes appelées à lui donner leurs soins furent émus jusqu'au fond de leur âme de cette douleur surhumaine si grandement supportée. Des femmes de la Halle viennent lui offrir, celle-ci un melon pour sa bonne reine, celle-là des pêches dans un panier. Héroïnes, qui savaient que pour un melon et des pêches elles allaient à la mort. Il y eut des tentatives pour faire évader la reine du Temple, puis de la Conciergerie. La première, dirigée par Toulan, faillit aboutir ; mais au dernier moment on s'aperçut que les enfants ne pourraient suivre leur mère : Nous avons fait un beau rêve, écrit la reine à Jarjayes, voilà tout. L'intérêt de mon fils est le seul qui me guide, et quelque bonheur que j'eusse éprouvé à être hors d'ici, je ne peux consentir à être séparée de lui. Comptez que je sens la bonté de vos raisons pour mon propre intérêt et que cette occasion peut ne plus se rencontrer, mais je ne pourrais jouir de rien en laissant mes enfants, et cette

---

<sup>1</sup> Rosalie Lamorlière, fille de François de Lamorlière, gentilhomme ruiné, et de Charlotte Vaconsin. Elle était née à Breteuil (Oise) le 19 mars 1768.

idée ne me laisse pas même un regret. A la Conciergerie, le plan paraissait d'une exécution aisée ; mais les deux gendarmes, qui étaient de garde, devaient être tués. La reine estima que, par la mort de deux hommes, sa liberté eût été payée trop cher.

Le sort de la reine est à présent décidé. En vain Mme de Staël publie-t-elle de Londres ses appels à la justice et à la pitié. Pour exciter la multitude, écrit-elle, on n'a cessé de répéter que la reine était l'ennemie des Français et l'on a donné à cette inculpation les formes les plus féroces. Dites, vous qui l'accusez, dites quel est le sang, quels sont les pleurs qu'elle a jamais fait couler. Dans ces anciennes prisons que vous avez ouvertes, avez-vous trouvé une seule victime qui accusât Marie-Antoinette de son sort ? Aucune reine, pendant le temps de sa toute-puissance, ne s'est vue calomnier aussi publiquement, et, plus on était certain qu'elle ne voulait pas punir, plus on multipliait les offenses. L'on sait qu'elle fut l'objet de traits sans nombre d'ingratitude, de milliers de libelles, de procès révoltants, et l'on cherche en vain la trace d'une action vengeresse. Il est donc vrai qu'elle n'a causé de malheur à personne, elle qui souffre des tourments inouïs.

Que pouvaient ces paroles ? Le *Père Duchesne* avait plus d'autorité que Mme de Staël<sup>1</sup>.

C'est Danton, secondé par Carrier, l'homme de Nantes, qui, au début des luttes de la Montagne contre la Gironde, avait fait créer le tribunal révolutionnaire où Marie-Antoinette était renvoyée. Les jurés étaient nommés par la Convention. C'étaient des fonctionnaires payés à raison de dix-huit livres par jour et qui devaient opiner à haute voix. Dans le cas où leur opinion n'aurait pas été bonne, ils devaient être guillotins. Ce n'est, déclara le conventionnel Lamarque<sup>2</sup>, qu'en adoptant que les jurés opineraient à haute voix, que les amis de la liberté ont consenti qu'il y eût des jurés dans ce tribunal. Danton marqua le but de l'institution dans un discours à l'Assemblée : Ce tribunal doit suppléer au tribunal suprême de la vengeance du peuple. Durant de longs mois, les têtes tombèrent par centaines et Danton estima que le tribunal suppléait admirablement bien ; mais un jour ledit tribunal décida que l'on guillotinerait Danton lui-même, et celui-ci de déclarer : C'est moi qui ai fait établir ce tribunal, ce n'était pas pour qu'il fût le fléau de l'humanité.

La loi des suspects fut votée le 17 septembre 1793. Le nombre des juges au tribunal révolutionnaire fut alors porté à seize, celui des jurés à soixante. La liste des candidats, présentée par Voulland, fut adoptée par la Convention sans discussion. Presque tous, disait Gautier aux Jacobins, ont été choisis parmi les Jacobins et de ceux-là, nous en sommes sûrs. Excellent tribunal pour juger la reine. L'ancien président, Montané, avait été jeté en prison, parce qu'il avait essayé, disait-on, de faire passer Charlotte Corday pour folle. Hermann, son successeur venait d'être mandé à la barre de la Convention pour y apprendre à mener plus rondement l'affaire Custine. Ce Hermann avait un air doux et patelin. Il avait l'air d'un vieux corbeau. Il faisait guillotiner son monde d'une manière grave, tranquille et très distinguée et dont on eut été mal venu à se plaindre.

---

<sup>1</sup> Hébert se trouva maître de l'opinion révolutionnaire grâce à son *Père Duchesne*, qui tire parfois à 600.000 exemplaires. Louis Madelin, *Fouché*, I, 65.

<sup>2</sup> Convention nationale, séance du 11 mars 1793, *Moniteur*, réimpression, XV, 688-689.

Mais le héros du tribunal était l'accusateur public, Fouquier-Tinville, ancien procureur au Châtelet. Il s'était, au temps de la puissance monarchique, distingué par un zèle ardent pour la gloire du roi, composant en son honneur des ballades et de petits vers. Il avait beaucoup d'esprit. Dans la fournée du Luxembourg, la vieille maréchale de Noailles, cassée par l'âge, est complètement sourde. *Mettez*, dit Fouquier, *qu'elle a conspiré sourdement*. Mme de Saint-Servan tombe des gradins. Elle ne peut répondre. *Ce n'est pas sa langue*, s'écrie l'accusateur public en une heureuse inspiration, *c'est sa tête qu'il nous faut*. On ne résiste pas à des mots pareils. Les deux dames furent guillotonnées. *Il fallait*, dit Mercier, *que Robespierre rencontrât une âme atroce et docile, un de ces hommes qui se font avec orgueil valets de tyrannie et à qui les crimes ne coûtent rien : il rencontra Fouquier-Tinville*.

Il fut d'ailleurs dignement secondé par les délégués de la Commune, Pache, maire de Paris ; Chaumette, procureur-syndic ; Hébert, substitut du procureur : noms auxquels on a la tristesse de joindre celui de l'illustre Louis David. Le crime que ces hommes et leurs mandataires ont commis est si grand qu'il est impossible de l'exprimer. Corrompre un enfant pour détruire sa santé, puis, de la corruption dont on l'a gangrené, faire le plus épouvantable des outrages à sa mère ; non content de la faire insulter par son fils, enfant de huit ans, qu'on a abruti de coups et d'eau-de-vie, répéter la calomnie atroce dans le plein jour du tribunal et s'en servir pour essayer, après avoir fait tomber sa tête, de salir la mémoire de la victime : il ne semblait pas que pareilles choses fussent humainement possibles, elles ont été commises. Les procès-verbaux des horribles confrontations du Temple sont conservés aux Archives nationales. *Le jeune prince*, écrit Danjon, *qui servait de greffier, était assis sur un fauteuil ; il balançait ses petites jambes dont les pieds ne posaient pas à terre*. Comprendait-il ce qu'on lui faisait dire ? *Chaumette*, dit la sœur du Dauphin, *âgée de quinze ans, m'interrogea sur mille vilaines choses dont on accusait ma mère et me tante*. Je fus atterrée par une telle horreur et, si indignée que, malgré toute la peur que j'éprouvais, je ne pus m'empêcher de dire que c'était une infamie. Malgré nies larmes, ils insistèrent beaucoup. Il y a des choses que je n'ai pas comprises, mais ce que je comprenais était si horrible que je pleurais d'indignation<sup>1</sup>.

Les débats furent fixés au 15 octobre. Hermann, président du tribunal, avait désigné deux défenseurs d'office, Chauveau-Lagarde et Tronçon-Duroudray. Ils furent prévenus la veille. Chauveau-Lagarde était à la campagne. C'était un énorme dossier à dépouiller. Sur les conseils de ses défenseurs la reine demanda pour eux un délai de trois jours. Était-ce trop pour une pareille affaire, pour l'étude d'un tel dossier ? Sa lettre fut mise au pallier. Les débats commencèrent immédiatement, le 15, à huit heures du matin, et continuèrent sans interruption jusqu'à quatre heures du lendemain matin. Sauf un moment de relâche, ils durèrent ainsi près de vingt heures. Et la reine était arrivée épuisée, épuisée physiquement par des mois de privation, brisée moralement : qui n'eût pas été anéanti par ces tortures ? On a vu de nos jours des écrivains, confortablement installés dans leurs fauteuils, les pieds sur les chenets, au coin du feu, professeurs bien rétribués et se carrant parmi leurs titres et leurs décorations, dissenter sur l'attitude de Marie-Antoinette devant ses juges ; car elle n'eut pas à leur goût assez de fierté, une attitude assez souveraine. *Il faut avoir été présent*,

---

<sup>1</sup> Dans la quatrième série de son *Cabinet secret de l'histoire*, p. 187-216, M. le docteur Cabanès a pris la peine de réfuter par le détail les calomnies de Hébert et de ses amis.

dit Chauveau-Lagarde, à tous les détails de ce procès trop fameux pour avoir une juste idée du beau caractère que la reine y a développé.

Elle vint dans sa robe de deuil. Elle s'était ajustée de son mieux avec les hardes qu'on lui avait laissées et avait donné à ses cheveux, à ses pauvres cheveux blancs, une coiffure un peu haute. Ce n'était pas fierté, mais dédain d'attendrir le peuple par le spectacle de sa misère.

Hermann et Fouquier-Tinville accusent Marie-Antoinette d'avoir voulu remonter au trône sur les cadavres des patriotes. Elle répond : Je n'ai jamais désiré que le bonheur de la France ; qu'elle soit heureuse, mais qu'elle le soit ! Je serai contente. Vingt heures d'audience ! Quelle passion surhumaine ! écrivent les Goncourt. Malade, affaiblie par une perte continuelle, sans nourriture, sans repos, la reine doit se vaincre, se dominer, ne pas s'abandonner un instant, raidir ses forces défaillantes, contraindre jusqu'à son visage et surmonter la nature ! Le peuple demandant à tous moments qu'elle se levât du tabouret pour mieux la voir : Le peuple sera-t-il bientôt las de mes fatigues ? murmurait-elle épuisée.

Les témoins furent entendus. Hébert apporta les immondices qu'il avait triturées, en collaboration avec Pache, Chaumette et David. Petit, mince, élégant, élancé, les cheveux blonds, la figure douce, il était le rédacteur du *Père Duchesne* et à ce moment le membre le plus influent de la Commune. Il avait épousé une religieuse de l'Assomption-Saint-Honoré, femme charmante. On tenait salon chez lui, on y faisait de l'esprit. Tout en insultant les aristocrates, il enviait leur finesse, leur distinction et s'efforçait de les copier.

La reine laissa passer ce flot d'ordures. Hébert délayait l'ignominie d'une voix câline, avec des inflexions délicates, des expressions choisies. La reine était debout, les yeux fixes, la tête droite, pas un muscle de son visage ne se contractait.

J'allais, dit Moëlle, membre de la Commune qui fut aussi témoin, par un détail du régime introduit au Temple et des moyens de surveillance qui y étaient employés, tâcher de prouver la fausseté de l'accusation infâme portée par Hébert, lorsque Fouquier-Tinville, qui prévit mon intention, m'interrompit brusquement en me demandant de répondre par *oui* ou par *non*.

Fouquier prononça son réquisitoire : ... non contente, de concert avec les frères de Louis Capet et l'infâme et exécration Calonne, alors ministre des finances, d'avoir dilapidé d'une manière effroyable les finances de la France, fruit des sueurs du peuple, pour satisfaire à des plaisirs désordonnés et payer les agents de ses criminelles intrigues... — ... les Suisses, en même temps qu'elle les encourageait à confectionner ces cartouches, pour les exciter de plus en plus, elle a pris des cartouches et a mordu des balles, — les expressions manquent pour rendre un trait aussi atroce... — ... enfin, immorale sous tous les rapports et, nouvelle Agrippine, elle est si perverse et si familière avec tous les crimes, qu'oubliant sa qualité de mère et les démarcations prescrites par les lois de la nature, la veuve Capet n'a pas craint de se livrer, avec Louis Capet, son fils, et de l'aveu de ce dernier, à des indécentes dont l'idée et le nom seuls font frémir d'horreur.

La reine, encore, laissa passer les paroles fétides. Enfin l'un des jurés, exaspéré par tant de dignité, l'interpella directement ;

Si je n'ai pas répondu, c'est que la nature se refuse à répondre à une pareille inculpation faite à une mère : j'en appelle à toutes 'celles qui peuvent se trouver ici !

La voix vibra et, pour la première fois dans l'agonie de l'audience, les larmes coulèrent sur ses joues. *Devant ce cri sublime*, disent les frères Humbert qui étaient présents, *un courant magnétique passa dans l'assistance. Les tricoteuses se sentent remuées malgré elles ; peu s'en fallut qu'elles n'applaudissent.*

On entend des cris perçants, des femmes s'évanouissent, on doit les emporter. La voix nasillarde d'Hermann menace de faire évacuer la salle.

A minuit le président dit aux avocats :

*Sous un quart d'heure les débats finiront ; préparez votre défense.*

Que pouvait être la défense dans ces conditions ?

Les deux avocats se surpassèrent. Ils parlèrent avec émotion et avec courage. Aussi à peine eurent-ils terminé que, par ordre des membres du Comité de salut public qui étaient à l'audience, ils furent l'un et l'autre arrêtés. Depuis le 20 octobre l'un des défenseurs du roi, de Sèze, était à la Force ; l'autre, Malesherbes, fut guillotiné. Fouquier demanda la tête de Chauveau-Lagarde.

Il fut interdit de publier les plaidoiries et le *Moniteur* en fit paraître un compte rendu falsifié.

Sortant de l'audience, la reine donna à Tronçon-Ducoudray une mèche de cheveux et des pendants d'oreilles, le priant de les remettre en souvenir à M. de Jarjayes. Le Comité s'empara aussitôt de ces objets et mit Jarjayes en arrestation.

Marie-Antoinette fut condamnée à mort à l'unanimité. Les jurés exprimaient leur opinion publiquement, et chacun d'eux savait que s'il se fût avisé de se prononcer pour l'innocence, il eût été guillotiné lui-même. Ce fut donc une sentence rendue en connaissance de cause.

La reine entendit l'arrêt immobile. Elle descendit du banc, le front haut, et ouvrit elle-même la balustrade. Elle rentra à la Conciergerie. à quatre heures et demie du matin. Pour la première fois, depuis soixante-seize jours, elle obtint un flambeau, de l'encre, du papier. Dans quel état devait être son âme ! Elle écrivit alors *pendant cette halte au pied de l'échafaud* à sa belle-sœur, Madame Élisabeth, la lettre si calme, si élevée de pensée, si tranquille de Cœur, qui, après plus d'un siècle, fait encore pleurer d'admiration et de respect. Elle la remit à Bault, le concierge. Pauvre femme, qui pensait que ces quelques paroles d'une mourante à sa sœur, déjà destinée, elle aussi, à la mort, lui parviendraient. Fouquier-Tinville prit la lettre, et on la retrouva dans un tiroir à double fond, sous le matelas de Robespierre, avec les livres précieux et les tableaux que cet amateur d'un goût éclairé se procurait chez ceux qu'il faisait périr.

Lorsque le jour brilla, à huit heures, Marie-Antoinette s'apprêta à s'habiller pour aller à l'échafaud. Elle passa dans la petite ruelle qui se trouvait entre son lit de sangle et la muraille, déploya elle-même sa chemise, se baissa, abattit sa robe pour changer de linge une dernière fois, — brusquement elle s'arrêta. Le gendarme de service s'était approché et, les coudes sur l'oreiller, la tête dans les mains, la regardait avec le plus grand intérêt.

Sa Majesté, dit Rosalie Lamorlière qui la servait, remit son fichu sur ses épaules et, avec une grande douceur, elle dit à ce jeune homme :

— Au nom de l'honnêteté, monsieur, permettez que je change de linge sans témoins.

— Je ne saurais y consentir, répondit le gendarme, mes ordres portent que je dois avoir l'œil sur tous vos mouvements.

Quel tableau ! ce gendarme à plat ventre sur le lit, suivant de son regard malpropre et curieux la reine qui change de linge pour aller à la mort.

Le trouble que me causait la brutalité du gendarme, dit Rosalie Lamorlière, ne me permit pas de remarquer si la princesse avait encore le médaillon de M. le Dauphin ; mais il me fut aisé de voir qu'elle roulait soigneusement sa pauvre chemise ensanglantée. Elle la renferma dans une des manches comme dans un fourreau, puis serra ce linge dans un espace qu'elle aperçut entre l'ancienne toile à papier et la muraille.

Vainement, demanda-t-elle qu'on ne lui liât pas les mains sur la charrette : on les noua avec tant de force que le curé Girard, pour la soulager, dut appuyer, durant le trajet, la main sur son bras gauche. En vain demanda-t-elle qu'on lui permit de se retirer un instant pour un pressant besoin : elle dut aller dans le coin de la chambre, devant tout le monde.

La charrette avançait lentement. Marie-Antoinette avait une jupe blanche tombant sur son jupon noir, une espèce de camisole de nuit blanche, un ruban de faveur noué autour du poignet, un bonnet de linon blanc, comme les femmes du peuple, avec un bout de ruban noir. Elle avait inutilement prié qu'on la laissât aller au supplice tête nue. Ses cheveux blancs étaient coupés ras autour du bonnet. Elle était pâle, mais les pommettes étaient très rouges, les yeux injectés, les cils immobiles et raides. Rue Saint-Honoré, la charrette s'étant arrêtée un instant, un enfant, que sa mère élevait dans ses bras, lui envoya un baiser de ses petites mains, qui battirent l'air ensuite d'une manière joyeuse. La reine lui répondit d'un sourire et pleura. Ce furent les seules larmes durant le trajet.

Elle monta à la bravade, diront le lendemain les journaux, avec calme et une tranquillité insolente. Elle s'arrangea elle-même pour le supplice.

Le citoyen Lapierre, bon patriote, vit l'exécution et la décrit en termes pittoresques — nous n'enlevons que les fautes d'orthographe si nombreuses qu'à première lecture le texte est presque inintelligible — :

Marie-Antoinette, la garce, a fait une aussi belle fin que le cochon à Godille, le charcutier de chez nous. Elle a été à l'échafaud avec une fermeté incroyable, tout le long de la rue Saint-Honoré ; enfin elle a traversé tout Paris en regardant tout le monde avec mépris et dédain ; mais partout où elle a passé, les vrais sans-culottes ne décessaient de crier : Vive la République et à bas la tyrannique ! La coquine a eu la fermeté d'aller à l'échafaud sans broncher ; mais quand elle a vu la médecine à l'épreuve devant ses yeux, elle a tombé sans forces. Mais, c'est égal, on lui a donné des valets de chambre et des perruquiers pour lui faire sa toilette, et, quoiqu'elle n'ait pas de barbe, on ne la lui a pas moins faite, et quoique les femmes n'en aient pas, cela n'empêche pas qu'on les rase toujours<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Publié par M. Frédéric Masson dans la *Nouvelle Revue rétrospective*, XVII, 72.

Hébert, dans le *Père Duchesne*, célébra en style lyrique l'événement dont il était fier d'avoir été le principal auteur :

La plus grande de toutes les joies du *Père Duchesne*, après avoir vu de ses propres yeux la tête du *Véto* femelle séparée de son col de grue...

Et, le jour même, en exécution du décret rendu par la Convention, sur la proposition de Barère, la dépouille mortelle du fils aîné de Marie-Antoinette, du premier Dauphin, fut sortie de sa tombe, à Saint-Denis, et profanée.

Robespierre proclamait que la mort de Marie-Antoinette serait un hommage à la liberté et à l'égalité : ces deux grands principes reçurent ainsi, dans la journée du 16 octobre 1793, un hommage éclatant.

## XV. — LE CARDINAL DE ROHAN DANS SON DIOCÈSE.

Exilé en son abbaye de la Chaise-Dieu, après son acquittement par le Parlement, le prince Louis de Rohan s'y était fait aimer des moines et avait édifié les populations. Un incendie ayant menacé la petite ville d'un embrasement général, en juillet 1786, le cardinal fut un des premiers à s'employer pour éteindre le feu, ainsi que son frère, l'amiral de Guéméné, qui était alors auprès de lui. Puis, quand les flammes furent vaincues, les moines de l'abbaye apportant processionnellement le chef de saint Robert sur le lieu du sinistre, le cardinal n'hésita pas à s'agenouiller devant cette relique, dans l'endroit rempli d'eau et de boue. Ce qui émut les braves habitants, disent les contemporains, d'enthousiasme et d'admiration<sup>1</sup>.

En septembre 1786, Louis de Rohan obtint de quitter l'abbaye de la Chaise-Dieu pour celle de Marmoutiers près de Tours. Le 8 août 1787, il vint demeurer en l'abbaye de Saint-Benoit-sur-Loire. Il restait en correspondance avec Me Target, qui l'avait défendu avec tant de dévouement, et il lui écrivait, le 15 décembre 1787, la lettre suivante, à propos d'un deuil dont le célèbre avocat venait d'être frappé, lettre où se retrouve son caractère bon et généreux.

Il me semble, monsieur, que les malheurs rendent encore plus sensibles les âmes que l'injustice n'a pu endurcir. J'avoue que la mienne a conservé cette délicieuse source de bonheur. Et si j'avais pu perdre cette sensibilité, je la retrouverais tout entière quand votre cœur m'exprime sa peine. Vous ajoutez à tous vos motifs de douleur celui de voir dans l'embarras les enfants de celle que vous regrettez. Je puis aider pendant quelque temps à l'éducation de celui que vous me dites avoir la vue très basse, qui est ecclésiastique et que vous destinez probablement à suivre ses études. Je lui ferai remettre, pour l'année 88 et en 89 et en 90, trois cents livres par an et alors nous verrons. Il m'est bien doux de penser, monsieur, que je puis faire quelque chose qui vous est agréable. Je voudrais seulement pouvoir faire plus pour cet enfant qui vous est cher.

Vous connaissez, monsieur, mes sentiments d'amitié et d'attachement. Je finis donc en disant

*Vale, vale.*

P.-S. — Vous me parlez de ma santé. Elle se rétablit, mais lentement. Puisse la vôtre résister à tous les malheurs de votre cœur<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> *Voyage de Monnet dans la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme*, 1793-1796, publié par M. Mosnier (Le Puy, 1785), p. 83.

<sup>2</sup> Original à la Bibl. de la ville de Paris, ms. de la réserve, doss. Target. — Le deuil, qui avait éprouvé Target et auquel Rohan fait allusion dans cette lettre, ne pouvait concerner un de ses parents les plus proches : Target n'avait pas de sœur et, à cette date, il n'était pas encore marié. On aurait pu penser qu'il s'agit de la mort d'Elie de Beaumont, l'ami intime de Target. Celui-ci écrivait tous les soirs des notes sur les principaux événements

Le 24 décembre 1788, l'ordre du roi qui frappait Rohan d'exil, avait été levé. Il avait eu la liberté de retourner à Saverne et s'était arrêté à Mützig, en Alsace, localité voisine de sa résidence, où les habitants avaient organisé des Pies en son honneur. A trois heures de l'après-midi, le greffier de la ville, à la tête d'un détachement de dragons en uniforme, superbement équipé et composé de l'élite des bourgeois, avait porté sa troupe sur la route de Dorlisheim, en double haie, le sabre en main. A quatre heures le cardinal parut. Le greffier fit une harangue ; des enfants, les cheveux frisés, offrirent des bouquets. La foule était accourue de tous les points du pays. Près du grand pont, les Juifs, au nombre de deux cents, tout de noir vêtus, étaient rangés en haie, le rabbin en tête. Le rabbin fit un discours. Le cardinal répondit qu'il était enchanté de les revoir et les Juifs se livrèrent aux démonstrations de la joie la plus vive et la plus sincère. Aux portes de la ville, c'est tout le clergé, avec croix et bannières, curés, définiteurs, archiprêtre de Biblenheim, curés de la vallée de Schirmeck, Récollets de Hermolsheim. La ville était pavoisée. Arrivé au château, au son des timbales et des trompettes, au bruit redoublé des bottes et de la mousqueterie, Rohan fut harangué par le chef du Magistrat et du bailliage de Schirmeck. Le soir, l'illumination était générale. Nombre de bourgeois étaient ivres pour avoir bu beaucoup de vin du Rhin. Le cardinal de Rohan ne voulut pas finir ce beau jour sans entrer dans la synagogue qui resplendissait de lumières. Il y demeura une demi-heure : on chanta en actions de grâces un cantique hébraïque auquel il ne comprit rien, mais il dit au rabbin qu'il le trouvait charmant et remercia encore une fois les Israélites de leur bonne grâce, de leurs discours et de toutes les chandelles qu'ils avaient allumées. Pour compléter la fête, les meilleurs bourgeois et habitants de la ville et le corps de dragons en uniforme soupèrent copieusement à l'Hôtel de Ville. Sur la place, à la lueur des torches, on dansa toute la nuit. Les juifs s'assemblèrent dans la maison de Daniel Lévy et burent du vin et de la bière jusqu'à l'aurore. En un mot, tout le monde, riches, pauvres, jeunes gens, vieillards, donnèrent l'essor aux sentiments, de respect, de tendresse et de réjouissance. Tous en général et chacun en son particulier, bénirent le retour heureux et si longtemps désiré, de leur auguste prince-évêque<sup>1</sup>.

Député aux États généraux par le clergé de Haguenau, Rohan y joua un rôle effacé, nonobstant les efforts qui furent faits pour le mettre en vedette comme victime du despotisme. Le mouvement de la Révolution s'accrut. Revêtu de son titre de prince du Saint-Empire, Louis de Rohan se retira à Ettenheim-Münster, dans la partie de ses domaines située sur la rive droite du Rhin. Bien que sa fortune fût considérablement réduite, il y soutint de tout son pouvoir les prêtres et les gentilshommes pauvres chassés de chez eux.

La constitution civile du clergé fut décrétée le 12 juillet 1790, l'institution canonique enlevée au Pape. Les ordres religieux avaient été supprimés au mois de février.

---

de sa vie. Ce journal est aujourd'hui la propriété de M. Target, son petit-fils, qui a bien voulu le consulter pour nous. En cette année 1787, après les mots Inconsolable de la mort de M. E. de B., on lit : Ai écrit au cardinal, ai chargé l'abbé Georgel de lui faire telle ou telle recommandation. Mais l'expression celle que vous regrettez, qui se trouve dans la lettre, indique qu'il s'agit d'une femme.

<sup>1</sup> Relation publiée par Le Roy de Sainte-Croix, *les Quatre Cardinaux de Rohan*, p. 147-150.

Louis de Rohan adressa à cette occasion, aux clergés et aux fidèles de son diocèse, une instruction où il s'élevait avec vivacité **contre des nouveautés que l'Apôtre condamne et qui portent la désolation dans le sanctuaire**. Il s'efforçait d'expliquer — mais sur ce point sa démonstration est historiquement très faible que dans les premiers temps de l'Église les pasteurs n'étaient pas élus par le peuple. Car la Révolution ne prétendait pas faire autre chose que ramener l'Église à sa pureté primitive. Le cardinal est plus heureux quand il montre combien il est absurde de faire élire les évêques par ceux mêmes qui ne professent pas la religion catholique. D'ailleurs, il se montre défenseur de l'Église gallicane, **cet antique édifice, fondé sur les premiers successeurs des apôtres, arrosé du sang des martyrs, illustré par les lumières des plus grands docteurs**, et qui, dit-il, s'écroule sous nos yeux. Aussi, dans une image hardie et toute littéraire, reflet de l'Académie dont il faisait partie, le cardinal ajoute-t-il : **La pourpre dont nous sommes revêtu, nous avertit que nous devons toujours être prêt, non seulement à parler, mais à verser notre sang pour la cause de Dieu et de son Église**.

Ces manifestations épiscopales valurent à Louis de Rohan d'être décrété de prise de corps, le 13 juillet 1791, par la Haute-Cour nationale provisoire, comme **auteur de lettres, mandements, monitoires canoniques, instructions pastorales, contenant des protestations formelles contre les lois constitutionnelles de l'État et tendant à porter les peuples à l'insurrection** accusé en outre d'avoir chargé le sieur Zipp, curé de Schierich, de distribuer les libelles et écrits incriminés.

Cependant Euloge Schneider, franciscain, natif des environs de Würzburg, professeur de philosophie à l'université de Bonn, nommé par l'évêque constitutionnel de Strasbourg professeur d'éloquence au grand séminaire, puis son vicaire général, régnait en Alsace. Cet Allemand y guillotina à tort et à travers pour enseigner aux Français le culte de la patrie et de la liberté.

Rohan mourut à Ettenheim, le 17 février 1803, après avoir institué pour légataire universelle Charlotte-Dorothée de Rohan-Rochefort, fille du prince Armand de Rohan-Rochefort, son cousin germain. Charlotte avait été la fiancée poétique et désolée du beau duc d'Enghien, tué sur les ordres de Napoléon dans les fossés de Vincennes, par les soins du général Hulin, lequel avait été au premier rang des vainqueurs de la Bastille.

## XVI. — LAMOTTE-COLLIER<sup>1</sup>.

On a vu que, par jugement du 20 juillet 1792, le tribunal du 1<sup>er</sup> arrondissement avait cassé pour vice de forme la condamnation que le Parlement avait prononcée contre le comte de La Motte, mari de Jeanne de Valois. L'accusé fut transféré à la Conciergerie pour y attendre le jugement définitif qui proclamerait, assurait-il, sa réhabilitation. Il était encore dans cette prison lors des journées de septembre : il fut alors délivré, échappa au massacre et retourna à Bar-sur-Aube.

Le 6 décembre 1793, il fut réincarcéré sur une dénonciation révolutionnaire qui l'accusait d'être en correspondance avec Pitt et Cobourg et enfermé avec les **suspects** dans le grand séminaire de Troyes, où il demeura jusqu'au 22 juillet 1794 ; mais à peine élargi on le remit sous les verrous pour le garder jusqu'au 16 octobre 1794. Rendu libre, il se remaria à Bar-sur-Aube avec une jeune fille, Marie-Clotilde Boudon, qui n'était pas dépourvue de fortune. Elle lui donna dans la suite un fils. Celui-ci partit vers 1817 pour la Guadeloupe avec le bataillon envoyé dans cette colonie ; mais son père n'entendit plus parler de lui : le jeune homme y mourut de la fièvre jaune.

Le comte Beugnot étant arrivé à la direction générale de la police, La Motte obtint de lui quelques secours. Beugnot fit mieux. Il le plaça en qualité de contrôleur au théâtre de la Porte-Saint-Martin, aux appointements de 3.000 francs. On sait que Beugnot avait des motifs tout particuliers de bienveillance pour le mari de Jeanne de Valois, qu'il avait menée si souvent dîner au Cadran bleu. La Motte exerça ensuite les mêmes fonctions, avec même rétribution, dans les maisons de jeu. Mais il ne put rester en place c'était un bohème sans mœurs. **En 1816**, écrit, le commissaire Marlot — qui était son compatriote, originaire comme lui du Bar-sur-Aube — **M. Delamotte nous fut recommandé et les personnages qui nous l'adressèrent nous inspiraient trop de respect pour que leur recommandation ne fût pas comme un ordre souverain. Nous sollicitâmes pour lui une place d'inspecteur de police et nous l'avons eu sous nos ordres pendant environ trois ans, sous le nom de Delmotte.** Le comte de La Motte agent de police sous la Restauration ! l'ironie est presque trop forte. A cette même époque, il est vrai, le ministre de la Police s'appelait Fouché.

La Motte eut donc, pendant cette période de sa vie, les moyens de subsister d'une manière régulière. On le voit alors fréquenter chez des gens bien posés. Il est reçu dans plusieurs salons que Victor Hugo qualifie de **très bons et très notables**. Car Hugo, qui a inséré comme on sait dans les *Misérables* des fragments de souvenirs personnels, y parle du comte de La Motte d'une manière très vivante<sup>2</sup>. Il nous le montre dans ce salon légitimiste de la rue Férou, qu'il a reproduit avec précision, mais ne désignant les habitués que par des initiales, sauf La Motte qu'il nomme en toutes lettres<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Les documents qui ont servi à écrire ce chapitre sont pour la plupart conservés aux *Archives nationales*, F7, 6354 A/7277.

<sup>2</sup> *Les Misérables*, troisième partie, Marius : livre III, chap. I, *Un ancien salon*.

<sup>3</sup> Encore ces initiales ne peuvent-elles servir de guide. La baronne de T., qui tenait le salon, aurait été la veuve d'un ambassadeur de France sous Louis XVI. Il n'y eut sous Louis XVI aucun baron de T. ambassadeur.

Madame de T., écrit Victor Hugo, vivait loin de la Cour, — *monde fort mêlé*, disait-elle — dans un isolement noble, fier et pauvre. Quelques amis se réunissaient deux fois par semaine autour de son feu de veuve, et cela constituait un salon royaliste pur. On y prenait le thé et l'on y poussait, selon que le vent était à l'élégie ou au dithyrambe, des gémissements ou des cris d'horreur sur le siècle, sur la charte, sur les buonapartistes, sur la prostitution du cordon bleu à des bourgeois, sur le jacobinisme de Louis XVIII ; et l'on s'y entretenait tout bas des espérances que donnait. Monsieur, depuis Charles X.

On y accueillait avec des cris de joie, poursuit Victor Hugo, des chansons poissardes où Napoléon était appelé Nicolas. Des duchesses, les plus délicates et les plus charmantes femmes du monde, s'y extasiaient sur des couplets comme celui-ci, adressé *aux fédérés* :

Renfoncez chns vos culottes  
Le bout d'chemis' qui vous pend ;  
Qu'on n'dis' pas qu' les patriotes  
Ont arboré l'drapeau blanc !

Telle est la société où fréquentait, dans les premières années de la Restauration, le mari de feu Jeanne de Valois, en se gardant sans doute de faire parade des fonctions dont il était alors chargé par la police. Il était même l'un des coqs de la compagnie.

Comme certains clochers d'église, écrit Hugo, le salon de Mme la baronne de T. avait deux coqs. L'un était M. Gillenormand, l'autre était le comte de Lamotte-Valois, duquel on se disait à l'oreille avec une sorte de considération :

— Vous savez ? C'est le Lamotte de l'affaire du Collier.

Les partis, observe le poète, ont de ces amnisties singulières.

La Motte apparaissait aux hôtes de la baronne comme un vieillard qui n'avait de remarquable que son air silencieux et sentencieux, sa figure anguleuse et froide, ses manières parfaitement polies, son habit boutonné jusqu'à la cravate et ses grandes jambes toujours croisées dans un long pantalon flasque, couleur terre de Sienne brûlée. Son visage était de la couleur de son pantalon ! La Motte était compté par le monde qu'il voyait rue Férou. Il le devait à sa célébrité, et chose étrange, comme l'observe justement Victor Hugo, au nom de Valois qu'il ajoutait au sien.

Le comte paraît d'ailleurs avoir rendu des services comme policier, surtout lors de la *Conspiration du bord de l'eau*, dirigée contre le duc Decaze, où furent impliqués les généraux Donnadiou et Canuel. Il était habile à dénicher les auteurs de libelles et de pamphlets poursuivis et découvrit, notamment, les rédacteurs du *Furet*<sup>1</sup> et du *Moniteur royaliste*<sup>2</sup>. Or il arriva que, dans le même moment, Louis XVIII eut la fantaisie de faire rechercher le fameux comte de La Motte. Les investigations, confiées à la police, aboutirent comme on pense, rapidement, et le roi ne fut pas médiocrement surpris d'apprendre que le mari et le complice de la terrible Jeanne de Valois était un des agents attachés à son service des renseignements. Louis XVIII lui fit demander de rédiger ses

---

<sup>1</sup> *Le Furet*, par Charles \*\*\* (Charles Robert). Paris, Chaumerot, 1818, in-8°. Deux livraisons en ont paru. La destruction en fut ordonnée par arrêt de la Cour d'appel du 2 avril 1818.

<sup>2</sup> *Le Moniteur royaliste*, journal publié en 1820, qui a eu 8 numéros in-4°.

Mémoires, désirant les lire écrits de sa propre main. Nous fûmes chargé, écrit le commissaire Marlot, de pressentir M. Delamotte et nous parvînmes à le décider à faire ce que le souverain désirait. Mais au bout de quelques mois cet original vint nous dire qu'il ne terminerait rien si on ne lui assurait une pension sur la liste civile. Cette exigence déplut au roi et on abandonna M. Delamotte qui, depuis lors, a végété dans la capitale.

Sur ces entrefaites, il avait perdu sa seconde femme, qu'il paraît avoir sincèrement aimée. De ce jour il s'enfonça dans une misère de plus en plus grande.

En 1824, il fait encore parler de lui. Il logeait rue de la Clef, au numéro 8. Il était en relations suivies avec un ancien tourneur sur métaux nommé Pannisset, un avocat, M. Caille, et avec Vinot-Barmont, agent d'affaires. Profitant de l'inattention où l'a laissé le gouvernement, note un rapport au ministre de l'Intérieur, le nommé Lamotte-Collier vient, en ces derniers jours, d'imaginer un plan d'industrie qui ne lui est nullement nouveau et qui se rattache aux premiers procédés d'escroquerie qu'il a si fructueusement exploités il y a quarante ans, contre l'infortunée reine. Lamotte s'occupe depuis quelque temps, avec des rédacteurs affidés, de la fabrication d'une correspondance supposée de la famille royale, particulièrement du dernier roi Louis XVIII avec Marat et Robespierre. Un Anglais très riche avait offert pour ces documents une somme importante. La Motte s'efforça de l'allécher en lui donnant lecture de quelques morceaux : mais l'Anglais voulait les originaux :

Impossible, ils sont à Bruxelles.

L'Anglais, justement méfiant, rompit les négociations.

D'autre part, le comte menaçait à nouveau de publier des *Mémoires*, la véritable histoire du Collier, disait-il, en ajoutant, avec de grands accents, de tristesse, que la feuée reine et nombre de personnages de l'ancienne Cour y seraient inévitablement, et malgré son bon vouloir, gravement compromis. On imagine l'intérêt de la monarchie restaurée à éviter des scandales nouveaux. Le Préfet de police, Delavau, fit parler au comte par son ami Pannisset. On lui offrait d'assurer son existence, à la condition qu'il rédigerait une relation véridique des événements auxquels il avait été mêlé et la remettrait entre les mains du gouvernement. L'accord conclu, Lamotte fut logé, par les soins du Préfet, rue Copeau. Il y recevait une pension mensuelle de 150 francs, et, en outre, les hardes et objets divers dont il pouvait avoir besoin. Pannisset faisait les emplettes et la Préfecture de police le remboursait de ses débours. Ceci dura deux ans : 1824-1825. La Motte rédigeait ses *Mémoires*. Quand ils furent terminés, il les remit à Pannisset, contre un reçu constatant que ce n'était qu'un dépôt dont il demeurait le propriétaire. Pannisset les transmit à la Préfecture de police.

C'était un tissu de mensonges grossiers et absurdes. Le Préfet et le ministre de l'Intérieur se virent joués et ils en congédièrent l'auteur. Celui-ci alla loger chez un médecin anglais, le docteur Harkell, rue de la Michodière, puis il le quitta pour venir demeurer au village d'Orsel<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Sous le nom de village d'Orsel on entendait un groupe de maisons construites en 1802 par M. d'Orsel, au pied de la butte Montmartre. La rue d'Orsel existe encore aujourd'hui sur cet emplacement, s'étendant de la rue de Clignancourt à la rue des Martyrs.

Au commencement de 1827 un procès, qui eut quelque retentissement à cause de la personne même de [Lamotte-Collier](#), comme on le nommait depuis quelques années, rappela sur lui l'attention du public. On a dit qu'en 1793 il avait été arrêté à Troyes comme suspect. Ingénieur à tirer profit des moindres circonstances, Lamotte avait attaqué en 50.000 francs de dommages-intérêts les deux officiers commandant le détachement qui l'avait alors appréhendé, sous prétexte que ceux-ci lui auraient dérobé des chevaux, des armes de prix et autres objets de valeur. Les deux officiers, faisant campagne dans l'armée du Rhin, avaient même été condamnés par défaut. La Motte faisait revenir l'affaire après trente ans. Il y eut sensation dans l'auditoire quand l'avocat des [intimés](#) mit sa personnalité au jour, en pleine audience. On entendit le cri : [L'assassin de la reine. Le défenseur de Lamotte](#), lisons-nous dans la *Gazette des Tribunaux*, ayant voulu sous entendre qu'il avait encore la protection de hauts personnages et recevait le secours de leur bienfaisance, il a même balbutié le *gouvernement*, il y a eu sensation non moins vive dans l'auditoire que parmi la Cour royale. Un rapport au ministre de l'Intérieur note les dialogues de la foule :

Comment est-il possible qu'il y ait contact entre un pareil homme et qui que ce soit des ministres ?

— La police se sert de tout.

— Si la police fait ici son devoir, avertie par le nouveau scandale de l'apparition de l'assassin de la reine, elle ne peut manquer de l'enfermer à Bicêtre.

Me Lavaux, poursuit la *Gazette des Tribunaux*, parle pour les *intimés*. Il ne s'agit en réalité que de la perte alléguée par le comte de La Motte d'un cornet de poudre, d'une paire de pistolets, d'une paire de ciseaux et d'un rasoir. — On rit. — Il est vrai qu'une condamnation a été surprise en l'absence des intéressés. L'affaire que l'on veut ressusciter est le fruit de la spéculation. On a imprimé des Mémoires calomnieux, on a menacé les intimés de les publier ; ils ont refusé toute transaction. La Cour condamna La Motte à l'amende et aux dépens.

Ce procès, qui avait attiré à nouveau sur le comte de La Motte l'attention publique, eut pour lui des conséquences pénibles. Il avait pris l'habitude de se promener chaque jour dans les galeries du Palais-Royal où il venait régulièrement. Remarqué, il fut hué, chassé par les promeneurs. Il se rabattit alors sur le Luxembourg, moins fréquenté et plus silencieux.

Il logeait à cette époque chez une dame Legrand. Agé de soixante-quinze ans, infirme, perclus de gouttes et de rhumatismes, ne pouvant se traîner qu'avec des béquilles, nous allons le voir spéculer jusqu'au dernier moment de sa vie sur le scandale de son nom et sur le bruit, importun au pouvoir royal, que devaient faire des révélations qu'il annonce sans cesse comme devant être foudroyantes. Et vraiment il semble alors que c'est le génie même de sa première femme, l'esprit de Jeanne de Valois, qui anime ce corps délabré. [Il vient](#), écrit en date du 24 mars 1827 le Préfet de police, Delavau, au ministre de l'Intérieur, [il vient, de recueillir dans un nouveau Mémoire toutes les diffamations et toutes les impostures qu'il avait déjà consignées et il cherche quelqu'un qui veuille bien lui acheter cet infâme manuscrit](#). La Motte avait beaucoup connu le costumier Babin, mort récemment, et continuait de fréquenter dans sa maison. La veuve Rabin lui offrait à manger les jours — et ils étaient nombreux — où sa bourse ne lui avait pas permis de le faire.

Chez Mme Babin, il rencontra le libraire Corréard et, avec celui-ci, se mit d'accord pour la publication de Mémoires nouveaux sur l'éternelle Affaire du

Collier, de Mémoires nouveaux rédigés de façon à piquer le goût du public ; mais comme La Motte, vieux, infirme, incapable d'écrire, eût été inhabile à tenir une plume, Corréard lui donna pour collaborateur, pour [teinturier](#), dit La Motte, un jeune maître de pension demeurant à Saint-Denis, qui était, lui aussi, du Bar-sur-Aubois, un nommé Charles Fellens. La Motte s'engageait à fournir dans un délai déterminé des matériaux suffisants pour former trois volumes in-8 sur l'Affaire du Collier, le tout devant être revu et corrigé par Fellens. Durant son travail, le comte serait établi à demeure chez Fellens qui le nourrirait et pourvoirait à tous ses besoins. Après la mise en vente du premier volume, il recevrait une rente viagère de 1.200 francs, dont la première année lui serait 'nitrile payée d'avance.

Voilà donc notre homme à Saint- Denis, chez Fellens qui le tient littéralement sous clé ; [en chartre privée](#), dit une dame Perrot, qui n'est autre que Jeanne de La Tour, nièce du comte de La Motte, que, jadis, nous avons vue faire si joliment l'innocente dans les magies de Cagliostro. Du matin au soir, La Motte barbouillait des feuilles de papier. Corréard mettait à sa disposition tout ce qu'il pouvait se procurer de Mémoires et documents sur l'Affaire du Collier, et le comte compilait avec zèle, en sorte que, dans les premiers temps, le travail avança au gré du libraire. Peu à peu il se ralentit : l'ardeur tombait. De sa surveillance des maisons de jeu, que le gouvernement lui avait un moment confiée, La Motte avait conservé la manie — s'accroissant avec l'âge — de calculer les chances au jeu de la roulette et du trente-et-un. Il ne faisait que martingales. Fellens vit un jour sur sa table quantité de cartes et des chiffres qui remplissaient des feuilles entières de papier. Il lui en demanda l'explication. La Motte l'instruisit. Fellens se passionna, et les voilà tous deux, auteur et [teinturier](#), laissant de côté la fabrication des *Mémoires*, jouant aux cartes du soir au matin, et du matin au soir calculant les probabilités. [Fellens est tellement aveuglé par le système de son maître de jeu qu'il est déterminé à vendre son institution et, avec les fonds qui en résulteront, à faire sauter tous les trente-et-un de la capitale.](#)

Le nouveau Préfet de police, de Belleyme, averti à son tour du projet, repris sur une base nouvelle, de publier des Mémoires sur le Collier, intervint comme son prédécesseur. On eut une fois de plus recours à M. Pannisset, ci-devant tourneur en métaux, à présent tenancier des bains Henri IV. C'est à Pannisset que La Motte avait remis une première rédaction de ses *Mémoires* moyennant reçu. Le 1er septembre 1828, le comte signa entre ses mains la quittance qui suit :

Je, soussigné, reconnois avoir reçu de M. Pannisset la somme de 500 francs, au moyen de laquelle je déclare renoncer à exiger de lui, soit de qui que ce soit, la remise des notes relatives à l'Affaire du Collier, que je lui ai données à diverses fois<sup>1</sup>, comme aussi je m'oblige à ne rien écrire sur cette matière, ni à fournir relativement à ce sujet aucun matériau à qui que ce soit.

Peut-être s'imaginerait-on qu'à présent ces projets de publication de Mémoires sont définitivement enterrés. [Sous une écorce de niaiserie](#), dit une note de la Préfecture de police adressée vers cette époque au ministère de l'Intérieur, [Lamotte est très subtil.](#)

---

<sup>1</sup> Cette première rédaction des *Mémoires* du comte de La Motte, apportée par Pannisset au Préfet de police, fut déposée par celui-ci aux Archives de la Préfecture, d'où elle disparut presque aussitôt.

Le 5 janvier 1829, quatre mois après avoir contracté l'engagement ci-dessus, il écrivait en effet au Préfet de police, Belleyme :

De l'instant que j'ai appris votre nomination pour remplacer M. Delavau, l'espérance est venue renaître dans mon âme et j'ai pensé que je parviendrais à faire connaître les torts et les injustices de votre prédécesseur. Alors je vous ai fait présenter par le docteur Harkell l'historique de la conduite de M. Delavau et de ses agents pour me déterminer à écrire mes *Mémoires* et à leur livrer le manuscrit. On m'avait recommandé de ne pas compromettre la reine. J'ai évité, autant qu'il m'a été possible, les soupçons qui planent sur sa tête et qui ne sont que trop bien fondés. Notez ce dernier trait.

La Motte ajoute qu'il s'est décidé à poursuivre Pannisset devant les tribunaux en restitution du manuscrit de ses Mémoires, manuscrit qu'il avait eu la prudence de ne livrer qu'en échange d'un reçu qui constatait que Pannisset ne le recevait qu'en dépôt. Lorsque intervint, dit La Motte, M. Gauthier, chef du 3<sup>e</sup> bureau de la police, qui demanda vivement à Pannisset de me presser d'arranger l'affaire à l'amiable afin d'éviter l'éclat des tribunaux. A cette époque, j'étais dans une position bien malheureuse. M. Gauthier en fut instruit et il pensa que, dans ma détresse, je serais bien heureux d'accepter une bagatelle. A la veille d'être sans asile et sans pain, je fus forcé d'accepter 500 francs, que M. Gauthier me faisait offrir, sur lesquels M. Pannisset retint 55 francs pour ses frais. J'ai donc reçu 445 francs et j'en devais 300 à la maison où j'étais logé et nourri. M. Gauthier eut soin de me faire donner un reçu, dans lequel il est dit que je m'engage à remettre à M. Pannisset le reçu que j'ai exigé de lui, à ne jamais écrire sur ce sujet, ni à fournir à qui que ce soit aucunes notes qui puissent servir au même objet.

Écoutons bien-la suite. Il y a un vieux proverbe, écrit le comte de La Motte, qui dit que *nécessité n'a pas de loi*. J'aurais signé tout ce qu'on m'aurait présenté en ce moment critique.

La Motte ne peut d'ailleurs croire que M. le Préfet de police ait été pour quelque chose dans ce traité. Voici où il veut en venir :

Il y a environ quinze jours, poursuit sa lettre, que, me trouvant dans la même situation que celle où j'étais lorsque j'ai été forcé d'accepter les 500 francs de M. Gauthier, une personne de ma connaissance, à qui je faisais part de ma détresse, me proposa de me présenter à une personne qui pourrait m'être utile et peut-être m'assurer une existence. Je ne balançai pas et m'y laissai conduire. Je trouvai deux personnes au lieu d'une. Ils me proposèrent de prendre avec moi des arrangements pour recommencer mes *Mémoires*, sans réticences pour tous les personnages qui avaient figuré dans cette affaire. Pour nous entendre sur tous les points, ils me donnèrent un second rendez-vous à la campagne, le 28 décembre dernier. Je trouvai ces deux messieurs qui me montrèrent trois feuilles de papier timbré, qui étaient sur une table, en me disant que nous aurions le temps de faire trois actes avant le dîner. Je les arrêtai un instant, pour leur faire part de l'engagement que M. Gauthier m'avait fait contracter, mais que je regardais cet acte comme non avenu, d'après la conduite qu'on avait tenue avec moi et que je le comparais, en raison de la position où je me trouvais alors, à un homme qui, au milieu d'un bois, m'aurait demandé la bourse ou la vie, en me présentant le bout d'un pistolet.

Les deux interlocuteurs trouvèrent cette circonstance admirable, bien qu'elle constituât à leurs yeux un obstacle à la publication des nouveaux *Mémoires* :

Ce n'est que cela ? Tant mieux ! ils vous attaqueront : tant mieux pour nos intérêts et pour les vôtres s'ils occasionnent du scandale. Nous nous défendrons et les éditions n'en marcheront que plus vite.

Lamotte énumère ensuite les belles conditions qu'on lui fait : 1.200 francs de rente, 200 francs en plus pour chaque édition nouvelle. Il est également question de réimprimer les *Mémoires* de Mme de La Motte, brûlés dans le four de Sèvres : la rente viagère en sera encore accrue de 100 livres par an.

Notre homme conclut : Dans cet état de choses, voulant éviter le scandale, mon âge, mes infirmités, ma répugnance à faire encore parler de moi, et surtout à déplaire à la famille royale par les aveux et les détails que je serais forcé de donner dans tout le cours de l'ouvrage, me déterminent — avant d'écrire une seule ligne — de vous consulter sur ce que je dois faire, car il me sera facile de traiter avec ces messieurs.

Je vous observerai seulement, monsieur Préfet, que la mort de l'infortuné Louis XVI m'a laissé sans moyen d'existence et que si Louis XVIII, qui avait désiré connaître tous détails de cette affaire — nous avons vu plus haut pour quelle cause le roi avait renoncé à ce désir — eût vécu quelques mois de plus, je ne serais pas réduit aujourd'hui à solliciter votre protection pour obtenir un équivalent de l'acte passé avec ces messieurs. Si j'obtiens de vous cette faveur, je passerai le restant de mes jours tranquille et heureux. J'ai soixante-quinze ans. Je suis accablé d'infirmités et il me reste à peine la force de me traîner avec des béquilles. Dans cet état malheureux, je m'attends tous les jours à succomber par les douleurs atroces que j'éprouve et les chutes continuelles que je fais. Le gouvernement ou les personnes avec lesquelles j'ai traité ne me serviront pas longtemps une rente viagère.

Le trait de la fin est présenté avec toutes les formes et la flatterie requises : L'éloge que l'on me fait de votre administration, joint aux qualités éminentes qui vous distinguent, me persuadent que vous emploierez votre crédit pour empêcher un éclat scandaleux. Je suis assuré que vous pèserez dans votre sagesse et vos lumières le parti qu'on doit prendre dans cette circonstance. Je suis tranquille sur l'avenir.

Lettre parfaite en son genre : finesses ingénieusement cousues de fil blanc, insinuations d'une impudence onctueuse, tentative de chantage douceuse et éhontée.

Le Préfet de police renvoya l'affaire au commissaire Marlot, qui lui répond le 16 juillet 1829 : J'ai connu depuis son enfance le comte de La Motte. Il est mon compatriote et je l'ai connu dans tout l'éclat de sa splendeur, comme dans l'abjection où il s'est enfoncé de plus en plus. Marlot ajoute : M. de La Motte, depuis cinq mois, écrit aussi souvent que sa santé débile le lui permet et soumet ses pages au fur et à mesure à la correction de Fellens. Il y a déjà vingt-huit cahiers complets, qui, selon leur calcul, formeront deux volumes. On travaille, on amplifie de manière à en produire trois. Lundi 13, M. Fellens est venu à Paris et s'est fait accompagner par M. de La Motte qui n'a pu le quitter. Ils ont déposé une partie du manuscrit chez le sieur Corréard — libraire — en quantité suffisante pour le premier volume. L'imprimeur va commencer de suite, et les deux autres se succéderont le plus promptement possible, de manière à les lancer dans le public d'ici à deux mois au plus tard. M. de La Motte désire beaucoup avoir une entrevue avec moi et voudrait qu'on le délivrât des griffes de Fellens dont il a beaucoup à se plaindre. Il demande une pension, au moyen de

quoi il s'obligerait à ne rien publier. Tiendrait-il parole ? J'en doute et je me garde bien d'être sa caution sous ce rapport.

Le commissaire conclut : Ce La Motte est un vieillard endurci dans les vices comme dans les revers. Nous doutons qu'il y ait chez lui assez de tendance au bien pour entendre raison et pour être fidèle à un engagement qu'il contracterait. Cependant, comme il est infirme, indolent et peu capable d'agir par lui-même, on attrait fait un grand pas si on parvenait à détacher Fellens et à défendre impérieusement à celui-ci de faire le métier de pamphlétaire — ne dépend-il pas, en qualité d'instituteur, du ministre de l'instruction publique ? —. Mme Perrot, la nièce, — ci-devant Jeanne de La Tour, — assure que les *Mémoires* seront virulents, scandaleux et qu'aucun nom auguste n'y sera ménagé.

Au reste, Marlot doit avoir au premier jour une entrevue avec La Motte lui-même. Il le rencontra en effet le 17 juillet. Le comte répéta le désir qu'il avait de ne pas faire imprimer ses *Mémoires*. Il y renoncerait, dit Marlot, si le gouvernement lui assurait une pension. Elle ne serait pas de longue durée, ajoute le commissaire, il est dans un état de décrépitude qui ne fait pas croire qu'il puisse durer longtemps.

\*\*\*

Ces projets de publier les *Mémoires* du comte, de La Motte et de réimprimer ceux de Jeanne de Valois, faisaient partie d'un plan de campagne plus vaste, contre la feuë reine Marie-Antoinette que les patriotes continuaient à trouver insuffisamment guillotinée. Exactement dans le même moment, Baudouin l'aîné, libraire, s'occupait de publier certaine correspondance qui aurait été échangée par elle, avant et pendant la Révolution, où devaient se trouver des détails de haut goût. M. Baudouin, dit un rapport au ministre de l'Intérieur daté du 2 août 1829, a déjà trop donné de marques de haine contre la religion et la monarchie, en imprimant des écrits séditieux, pour que plusieurs membres de la famille de Bourbon, ainsi qu'il l'a dit lui-même, ne fussent pas justement alarmés de l'annonce désignée ci-dessus. Le rapport donne d'autres détails : C'est sans doute pour son dévouement à la cause antireligieuse et antimonarchique et à titre d'encouragement et de marque d'affection, que la Société du Temple, dont il est membre, lui a confié les hautes fonctions d'intendant général des domaines de l'ordre, fonctions honorifiques, il est vrai, car l'ordre des susdits Templiers n'a pas de domaine connu.

Le samedi 1er août, un Templier avait rendu visite à Baudouin, qui déambulait dans les jardins de la maison de santé, rue de l'Oursine, où il demeurait alors. Baudouin savait que le gouvernement avait écrit à Vienne.

Tout cela n'empêche pas que je ne sois en possession de quelques originaux et de copies authentiques des lettres dont j'ai annoncé la publication.

— Mais n'avez-vous pas à craindre un coup de main, dit le fidèle Templier.

— On a délibéré sur cela, mais on n'a pas osé le faire. J'ai pris d'ailleurs des mesures pour que mes papiers soient à l'abri d'un coup de main. On m'a envoyé des mouchards pour tâcher de m'arracher quelques lambeaux de papiers. On m'a fait des offres, ou a peu près, mais je m'en suis moqué.

— Je dois vous dire, objecta le Templier, que l'on craint que vous ne lâchiez prise.

— Il n'y a pas de danger. C'est une trop bonne fortune pour les patriotes. Je suis enfant de la Révolution.

Une note jointe au rapport apprend que ces lettres de la reine s'étendaient de l'année 1788 à son entrée au Temple. Elles étaient adressées à l'empereur Joseph II, à Mme de Polignac, au duc de Luxembourg et à quelques personnes de la Cour. La plupart étaient des copies de lettres chiffrées. Toutes étaient apocryphes<sup>1</sup>.

Vers le milieu du mois d'août 1829, le commissaire Marlot eut une nouvelle entrevue avec le comte de La Motte, celui-ci étant venu le trouver spontanément. Il venait nous pressentir, écrit l'officier de police, sur les idées que nous pouvions avoir des intentions du nouveau ministère<sup>2</sup>, désirant s'informer si l'autorité actuelle entrerait dans les vues de MM. de Martignac et de Belleyme qui paraissaient être d'acheter le silence de ce misérable, en lui assurant une pension et en indemnisant ses collaborateurs, Fellens et Corréard. Nous nous sommes tenus sur la plus grande réserve à cet égard avec M. de La Motte, en nous bornant à l'engager à temporiser, à agir avec circonspection et à ne pas courir des chances funestes, non pas pour sa réputation, qui est plus qu'une chimère pour un homme de sa trempe, mais pour sa sécurité personnelle. Il nous a paru accueillir nos observations, ou, pour mieux dire, il nous a semblé qu'elles l'épouvantaient, en lui faisant entrevoir un avenir fâcheux, conséquence inévitable de sa fâcheuse publication.

M. de La Motte, poursuit le commissaire Marlot, nous a confié que son ouvrage contenait des passages très virulents et surtout des révélations curieuses sur les intimités qui ont existé entre la feu reine et Mme de Polignac, mère du ministre actuel.

Ici un passage qu'il est impossible de reproduire : on devine de quoi il s'agit.

A ce récit, conclut Marlot, nous n'avons su taire notre indignation et nous avons prédit au comte de La Motte que si de telles turpitudes paraissaient au jour, il ne pourrait en résulter pour lui que l'infamie et ensuite une sévère condamnation. Il nous a quitté en promettant du bout des lèvres qu'il allait encore réfléchir.

La Préfecture de police adressa au ministre de l'Intérieur un rapport où les détails donnés par Marlot étaient résumés. Le rapport ajoutait : Il y a bientôt un an, le sieur de La Motte-Valois avait proposé de vendre son silence à l'administration. Il demandait une pension de trois ou quatre cents francs et un refuge à l'Hospice de Chaillot. Cette proposition ne fut pas acceptée, peut-être pourrait-on la reprendre<sup>3</sup>. Une apostille nous fait connaître l'avis du ministre estimant qu'il n'y avait rien à faire. Les promesses de La Motte ne lui semblaient offrir aucune garantie.

---

<sup>1</sup> Le libraire Baudouin avait déjà (1827) publié une *Correspondance intime du roi Louis XVIII*, tirée à 10.000 exemplaires, qu'il fit ensuite lacérer, à l'exception d'un seul exemplaire remis par lui au Président Séguier. Il en fut remboursé. *Anecdote, historiques du temps de la Restauration* (Paris, 1853), p. 64-71.

<sup>2</sup> Le ministre Polignac.

<sup>3</sup> Rapport du 26 avril 1829, *Archives nationales*, F7, 6354, A/7277.

\*\*\*

Il y eut ainsi deux rédactions des *Mémoires* de Nicolas de La Motte : une première qui fut remise par lui à Pannisset en 1824, transmise par celui-ci à la Préfecture de police, déposée aux Archives de la Préfecture, d'où elle disparut, comme on l'a vu ci-dessus, peu après y être entrée. Mais, dans la suite, le manuscrit fut retrouvé, ainsi qu'en témoigne la lettre suivante, en date du 8 août 1829, adressée par le Préfet de police Belleyme au ministre de l'Intérieur :

J'ai l'honneur de transmettre à V. E. le manuscrit des Mémoires de M. Delamotte-Valois, que M. Duplessis, ancien chef de division à la Préfecture vient de me remettre pour en faire l'usage que V. E. jugera convenable.

Cette première rédaction, encore inédite, est aujourd'hui conservée aux Archives nationales<sup>1</sup>. Une seconde rédaction, que La Motte chercha à se faire acheter, comme on vient de le voir, fut rédigée en collaboration avec Fellens. C'est celle qui a été publiée, longtemps après la mort de l'auteur, par Louis Lacour<sup>2</sup>, avec de nombreuses suppressions.

La rédaction et la publication de ces *Mémoires* — à cause du profit, par le scandale qu'il en espérait tirer — fut, durant la dernière partie de sa vie, la préoccupation constante du comte de La Motte — comme la publication de ses *Mémoires* avait occupé la fin de la vie de Jeanne de Valois. L'un et l'autre n'y virent d'ailleurs qu'un moyen de pression sur le gouvernement royal effrayé du bruit qui en devait résulter.

En résumé les *Mémoires* du comte de La Motte, souvent cités d'après l'édition donnée par Louis Lacour en 1858, ne sont d'aucune valeur historique : tissu de mensonges et de fables grossières. Sans doute contiennent-ils des détails authentiques et qu'il serait intéressant de recueillir ; mais comment les distinguer dans l'amas de faussetés ? La Motte composa ces relations de l'Affaire du Collier quarante ans après les événements, étant dans un âge avancé et dans une lamentable décrépitude. Enfin, pour la composition, il se servit surtout de Mémoires et d'ouvrages relatifs à ces événements, ouvrages que ses associés lui fournissaient. Ce ne sont donc même pas des souvenirs personnels. Et ce n'est pas lui qui tint la plume.

\*\*\*

La Préfecture de police s'était décidée à passer outre à l'opinion exprimée par le ministre, en apostille au rapport qu'elle lui avait adressé, ou peut-être le ministre avait-il changé d'avis.

Quoi qu'il en soit, La Motte fut pensionné à nouveau dans la crainte du scandale. Nous venons de voir que ses *Mémoires* ne parurent qu'après sa mort.

Le 14 septembre 1829, écrit Lafont d'Aussonne, comme je traversais les bois du Luxembourg pour gagner la grille vers la rue Cassette, j'aperçus le comte de La Motte, qui gagnait l'avenue des grands marronniers. Je suivis ses pas chancelants dont il accablait ses deux béquilles. Sa mise élégante et soignée, ses manières parfaitement polies, son salut distingué parlaient en sa faveur. Les dames

---

<sup>1</sup> F7, 6354, A/7971.

<sup>2</sup> *Mémoires inédits du comte de La Motte*, Paris, 1858, in-16 de xxxix-318 p.

réunies sur ce banc se rangèrent pour qu'il fût plus commodément. Je me plaçai tout près du comte et le nommai tout haut par son nom. La conversation s'engagea. M. de Belleyme, dit le comte, me continua une petite pension de cent louis sur la police. Il me fit appeler comme je terminais la reconstitution — de mes *Mémoires* —. Il daigna m'annoncer son changement pour la semaine qui allait suivre. *Laissez-là toutes ces Histoires*, me dit-il en nous séparant<sup>1</sup>.

La Motte logeait à cette époque, avec sa nièce, Mme Perrot, née Latour, 17, rue des Cannettes.

On le rencontre une dernière fois aux journées de juillet 1830, âgé de soixante-dix-sept ans. Il y fut pris dans une panique et tomba blessé. L'officier de gendarmerie qui était de service le fit transporter dans une maison voisine. Le 11 octobre 1831, il entra à l'hôpital Saint-Louis où il mourut le 6 novembre. Dans les dernières années de sa vie il avait cherché plusieurs fois à se suicider. Je suivis le bord de la rivière jusqu'à Villeneuve-Saint-Georges. Aidé de mes deux mains, je me glissai jusqu'au bord du talus. Je regardai l'endroit où j'allais tomber et j'étais prêt à lâcher l'herbe que je tenais fortement, quand, en plongeant mes yeux dans l'abîme qui devait m'engloutir, je crus voir le fleuve rouler des flots de sang. Ces flots de sang lui rappelèrent, assure-t-il, les journées de septembre, et il n'eut plus envie de se suicider.

Le *Journal de Paris* annonça sa mort en ces termes : M. Mustophragasis, comte de Valois, chevalier de Saint-Louis et de la Couronne, noble à cheval d'Angoulême, vient de mourir à Paris très vieux et assez pauvre. Il avait été marié à la fameuse Mme de La Motte-Valois. Il était généralement connu sous le nom de Valois-Collier.

---

<sup>1</sup> LAFONT D'AUSSONNE, *Mémoires secrets... de la reine de France*, II, 131 et 136. — Les détails donnés par Lafont d'Aussonne dans le chapitre intitulé *le Comte de Lamothe-Collier* montrent, par leur concordance avec le dossier des Archives nationales, qu'il eut véritablement avec Lamente la conversation qu'il rapporte.

## XVII. — LÉGENDES.

Si grande avait été l'impression produite par l'Affaire du Collier que nous allons voir — ainsi qu'il advient en pareille occurrence — les principaux acteurs du drame ressusciter après leur mort.

Le comte de Semallé rencontre à Liège, en 1793, la baronne d'Oliva, qui avait enterrée à Vincennes le 25 juin 1789. Cette réincarnation de la gracieuse Nicole Leguay était mariée à un certain M. de La Tour et, de concert avec lui elle faisait passer en France de faux assignats. Sa ressemblance avec la reine, dit le comte de Semallé, était frappante. Elle m'assura plusieurs fois qu'elle ne doutait pas du rôle qu'on lui avait fait jouer dans l'intrigue, et qu'elle avait été la dupe de Mme de La Motte. Mais, un matin, Semallé apprit que la soi-disant baronne d'Oliva avait délogé sans bruit, avec son mari<sup>1</sup>.

\*\*\*

Le dernier des historiens de Mme de La Motte, laquelle mourut à Londres le 23 août 1791, M. Louis de Soudak, retrouve l'héroïne en Crimée, vers 1823. De nos jours, Staroï-Krim conserve à peine les vestiges de l'incomparable Solkata des poètes d'Arménie, de cette rivale de Stamboul, que les meilleurs cavaliers de la horde d'Or contournaient à peine du galop de leur cheval en une demi-journée. A la place des remparts antiques, ce sont des fossés presque comblés par les vents du steppe. Plus loin une vieille mosquée étayée de poutres grossières et la trace des anciens palais dépecés par des mains avides de construire de nouvelles demeures, lesquelles se font ruines à leur tour. Là se trouve le jardin d'un potier arménien et, dans le jardin, est un vieillard assis sur une grosse pierre. Le vieillard a des gestes lents et conte ceci :

Il y avait dans ce pays, une comtesse Gachet, *une vieille reine de France*, qui avait volé un collier. J'étais tout petit quand elle m'appelait près d'elle pour m'amuser avec un gros diamant, qu'elle faisait tourner au soleil au bout d'une chaîne d'or, et cela me faisait cligner des yeux. Quand elle mourut et qu'on la déshabilla pour laver son corps, on trouva deux lettres marquées sur ses épaules.

Il est étrange, dit Louis de Soudak, que le nom et l'histoire de l'héroïne du Collier aient ainsi couru la Crimée à une époque où cette presque-île n'était guère habitée que par des Tatares et des pêcheurs grecs complètement ignorants<sup>2</sup>.

En 1894, poursuit le voyageur, je m'étais arrêté par une radieuse matinée d'été à Gourzouf, près de Yalto, sous un superbe platane, à l'endroit où Pouchkine écrivit, paraît-il, quelques-uns de ses plus beaux vers. Avisant un Tatar qui passait par là, je lui demandai ce que l'on pouvait voir d'intéressant dans la région. Du geste, indiquant le nord, il répondit : *A Artek, de ce côté, à quelques verstes, il y a une maison qu'habita Mme Gachet, une femme qui avait volé un très beau collier à la reine de ton pays. Quand elle est morte, on a vu qu'elle*

---

<sup>1</sup> *Souvenirs du comte de Semallé, page de Louis XVI*, publiés par son petit-fils pour la Société d'histoire contemporaine, Paris, 1898, p. 45.

<sup>2</sup> Louis de Soudak, *la Comtesse de La Motte-Valois, sa mort en Crimée*, dans la *Revue bleue*, 1899, p. 370.

*avait sur le dos deux grandes lettres....* La légende est précise, comme on voit, et répandue dans tout le pays.

D'autre part, la baronne Bodé, dans ses *Mémoires*, donne de curieux détails sur la comtesse Gachet, née Valois, comtesse de La Motte, établie en Crimée de 1820 à 1830. Je la vois encore, dit-elle, vieillotte, de taille moyenne, assez bien faite, revêtue d'une redingote de drap gris. Ses cheveux blancs étaient couverts d'un béret de velours noir. Elle parlait, avec animation et d'une façon séduisante, un français recherché.... Elle avait connu Cagliostro, ne tarissait pas sur la cour de Louis XVI et donnait à entendre qu'il y avait un grand mystère dans sa vie.

Par son testament, la comtesse Gachet nomma le père de la baronne Bodé son exécuteur testamentaire. L'Arménienne qui la servait raconta que, s'étant sentie mal, la comtesse avait passé toute la nuit à trier et à brûler ses papiers. Elle avait défendu qu'on touchât à son corps et ordonné qu'on l'enterrât comme elle était. En faisant la toilette de la morte, la vieille servante remarqua sur le dos deux taches visible-ment faites avec le fer rouge.

Louis de Soudak s'est arrêté avec émotion devant la pierre qui recouvre la tombe de l'émigrée : *Accompagné d'un diacre arménien, écrit-il, j'ai parcouru pendant plusieurs heures le cimetière rempli d'orties et d'avoines. J'ai rencontré beaucoup de tombes très vieilles enterrées à leur tour sous les morts enterrés sur elles. Les inscriptions ont disparu. Les pluies fréquentes, les vents de mer qui arrivent de Théodosie ont tout effacé. De là, je me suis rendu à l'endroit où s'élevait la chaumière de la comtesse. Sur le revers d'un délicieux ravin, une simple maison de paysan, coquette et souriante dans son nid de verdure. Tout près, derrière les arbres, un moulin à vent dresse vers le ciel bleu ses grandes ailes vertébrées. Des oies en troupeau me font très mauvais accueil, tandis que le propriétaire, un vigoureux Bulgare, semble peu goûter le regard inquisiteur que je promène sur son petit domaine. Revenant par le ravin silencieux, au fond duquel le ruisseau coule, mouillant de plantureux potagers, je pensais que l'exilée malheureuse avait dû souvent errer par là et que, loin de la France, son pauvre cœur avait dû souffrir alors de rancunes amères et de poignants regrets.*

Qui pouvait être la mystérieuse étrangère ? Toutes les suppositions sont permises. Sans doute quelque malheureuse échappée des maisons de force à la faveur des troubles révolutionnaires et qui avait trouvé le moyen de rehausser d'une légende la bassesse de sa dégradation.

\*\*\*

Après être morte à Londres en 1791, puis en Crimée 1825, Mme de La Motte mourut encore à Paris en 1844. La plupart des journaux se firent l'écho de ce décès sensationnel. Au retour de l'émigration, un évêque avait introduit chez l'un des plus riches marquis du faubourg une dame mystérieuse. Le marquis donna à cette dame un pavillon de son hôtel et attacha deux domestiques à son service. Il lui fit une pension. Avant sa mort, il recommanda à ses héritiers de lui conserver ces avantages. L'inconnue ne sortait que pour aller à l'église et visiter les pauvres. Elle était bonne, infiniment : les pauvres lui baisaient les mains. Mais, par ceux mêmes qu'elle secourait, elle fut mise en relation avec les plus nobles dames du faubourg Saint-Germain. On l'obligea d'ouvrir son salon. Elle causait à merveille, contait des anecdotes avec la grâce de l'ancien temps ; elle jouait au whist et au reversis. Ce fut une faveur recherchée que d'être admis chez elle, chez la comtesse Jeanne, le seul nom qu'elle portât. Aumônes,

causeries et reversis durèrent trente ans. La mort déchira le voile. Dans la chambre de la défunte, on ramassa des papiers à moitié brûlés. Sa dernière heure l'avait surprise, jetant au tombeau des flammes le secret de sa vie. Ô stupeur ! la comtesse Jeanne, la femme sainte et vénérée était Mme de La Motte ! — du moins, c'est ce qu'affirmèrent toutes les feuilles de Paris au mois de mai 1844<sup>1</sup>.

## FIN DE L'OUVRAGE

---

<sup>1</sup> Voir, le *Siècle* du 24 mai 1844, l'*Estafette*, des 27-28 mai, le *Constitutionnel*, la *Gazette de France*, la *Quotidienne*, l'*Univers*, la *Presse*, l'*Union*, aux mêmes dates : un article de Viel-Castel, dans la *France* du 25 février 1863, et Quérard, *Supercherries littéraires*, II, 518.